

Les Compagnies **Loblaw** Limitée

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

**LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

LE 12 MAI 2026

LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT :
L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Les Compagnies **Loblaw** Limitée

Le 30 mars 2026

Cher actionnaire,

Au nom du conseil et de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée (la « Société » ou « Loblaw »), je suis heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le mardi 12 mai 2026, à 10 h (heure avancée de l'Est) au Massey Hall, 178 Victoria St., Toronto (Ontario) Canada. Les actionnaires qui se trouveront dans l'incapacité d'assister à l'assemblée en personne pourront l'écouter, y participer et voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web au <https://meetings.lumiconnect.com/400-240-280-696>.

Vous trouverez ci-joint l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et les documents y afférents. Cette année, l'assemblée annuelle des actionnaires de Loblaw et l'assemblée annuelle des actionnaires de George Weston limitée se tiendront consécutivement au même endroit et sur la même plateforme en ligne. Une séance conjointe de questions et de réponses aura lieu après les deux assemblées formelles.

La présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction présente les questions qui seront abordées à l'assemblée. Elle contient aussi des renseignements sur nos pratiques de gouvernance ainsi que notre approche en matière de rémunération des hauts dirigeants. À l'assemblée, les actionnaires se prononceront sur des questions importantes et nous espérons que vous prendrez le temps d'examiner les documents relatifs à l'assemblée et d'exercer votre droit de vote. Il vous sera possible d'exercer votre droit de vote en personne à l'assemblée, en assistant à l'assemblée virtuelle ou par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir en retournant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dûment rempli. Veuillez consulter les documents ci-joints, car ils contiennent des renseignements pertinents sur les questions à trancher à l'assemblée.

L'assemblée est une belle occasion d'entendre les personnes qui sont responsables du rendement de la Société, et de leur poser des questions. Nous espérons que vous pourrez vous joindre à nous. Le présent document contient d'autres renseignements sur la façon d'assister à l'assemblée virtuelle, et la diffusion Web sera archivée sur notre site Web par la suite.

Nous vous remercions pour le soutien continu que vous accordez à Loblaw et nous vous donnons virtuellement rendez-vous à l'assemblée de cette année.

Salutations distinguées,

Le président du conseil,

(signé) « Galen G. Weston »

Galen G. Weston

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

Table des matières

1	Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires Assemblée Information sur le vote	1
	À propos de la présente circulaire et des documents reliés aux procurations	1
	Procédures de notification et d'accès	1
	Questions et réponses concernant la participation et le vote virtuels	1
	Questions et réponses concernant le processus de vote	2
	Questions et réponses concernant les assemblées consécutives et la période de questions-réponses commune	6
	Information générale	6
	Capital-actions et actionnaire principal	7
	Questions à l'ordre du jour de l'assemblée	8
	Réception des états financiers	8
	Élection du conseil d'administration	8
	Rémunération des administrateurs	19
	Nomination de l'auditeur externe	21
	Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction	21
	Proposition d'actionnaires	22
2	Rapports des comités Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires	23
	Rapport du comité de la gestion des risques et de la conformité à l'intention des actionnaires	26
	Rapport du comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération à l'intention des actionnaires	32
	Rapport du comité des soins aux patients et de la qualité à l'intention des actionnaires	35
3	Énoncé des pratiques de gouvernance Énoncé des pratiques de gouvernance	37
	Questions liées à la gouvernance	41
4	Analyse de la rémunération Analyse de la rémunération	54
	Introduction	55
	Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants	55
	Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques	56
	Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation	57
	Composantes de la rémunération	59
	Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2025	61
	Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2025	75
	Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle	77
	Décisions concernant la rémunération versée en 2026	80
	Représentation graphique du rendement	81
	Tableau du coût de la rémunération	82
	Tableau sommaire de la rémunération	82
	Attributions aux termes d'un régime incitatif	84
	Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service	85
	Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	87
	Intérêts de personnes informées dans des opérations importantes	87
	Autre information Assurance de responsabilité civile à l'intention des administrateurs et des membres de la direction	87
	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	87
	Mesures financières non conformes aux PCGR	87
	Renseignements complémentaires	88
	Communications avec le conseil d'administration	88
	Approbation du conseil	88
	Annexe A - Mandat du conseil d'administration	A-1
	Annexe B - Proposition d'actionnaires	B-1

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires 2026 de Les Compagnies Loblaw Limitée (l'« assemblée ») aura lieu le mardi 12 mai 2026, à 10 h (heure avancée de l'Est) au Massey Hall, 178 Victoria St., Toronto (Ontario) Canada, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 3 janvier 2026 et le rapport de l'auditeur externe y afférent;
2. élire les administrateurs (se reporter à la rubrique « Élection du conseil d'administration » dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « circulaire ») pour obtenir d'autres renseignements);
3. nommer un auditeur externe et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération (se reporter à la rubrique « Nomination de l'auditeur externe » dans la circulaire pour en savoir plus);
4. se prononcer sur la résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction;
5. se prononcer sur la proposition d'actionnaires se trouvant à l'annexe B de la circulaire;
6. traiter les autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à une reprise ou un report de celle-ci.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2026 auront le droit de voter à l'assemblée.

Si vous êtes dans l'incapacité d'assister à l'assemblée en personne, vous pouvez assister à l'assemblée en rejoignant la plateforme de webémission en direct au <https://meetings.lumiconnect.com/400-240-280-696>. Vous devrez avoir la plus récente version de Chrome, Safari, Microsoft Edge ou Firefox. **Veillez ne pas utiliser Internet Explorer puisque ce navigateur n'est pas pris en charge pour la réunion.** Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous joindre à la réunion afin de vérifier la compatibilité du navigateur et remplir les procédures connexes. Se reporter à la rubrique « Comment puis-je assister et voter à l'assemblée de manière virtuelle? » de la circulaire pour des instructions détaillées sur la façon de voter et d'assister à l'assemblée.

L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée (la « Société ») et l'assemblée annuelle des actionnaires de George Weston limitée se tiendront consécutivement, au même endroit et sur la même plateforme en ligne. L'ordre du jour en bonne et due forme de chaque assemblée sera traité séparément. Cependant, les actionnaires de la Société et de George Weston limitée pourront assister à la période de questions-réponses commune qui se déroulera après les deux assemblées formelles.

Procédures de notification et d'accès

La Société a recours à la procédure de « notification et d'accès » adoptée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour la livraison de la circulaire et des états financiers annuels consolidés ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice clos le 3 janvier 2026 (le « **rapport annuel** » et, avec la circulaire, les « **documents relatifs à l'assemblée** ») aux actionnaires. Selon les procédures de notification et d'accès, vous avez le droit de recevoir un formulaire de procuration (ou un formulaire d'instruction de vote) vous permettant d'exercer un droit de vote à l'assemblée. Cependant, au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel, vous recevez le présent avis de convocation qui contient des renseignements sur la façon d'accéder à la circulaire et au rapport annuel par voie électronique. La procédure de notification et d'accès a pour principal avantage de réduire les coûts et d'atténuer les incidences environnementales qui découlent de la production et de la transmission d'un grand nombre de documents imprimés. Les actionnaires qui ont accepté de recevoir la version électronique des documents reçoivent le présent avis de convocation en format électronique.

Conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi sur l'esclavage moderne » du Canada), la Société et certaines de ses filiales, y compris George Weston limitée (« **Weston** »), ont déposé leur Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne conjoint pour l'exercice 2025 (le « **Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne** »).

La circulaire et le formulaire de procuration (ou le formulaire d'instructions de vote) se rattachant aux actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») contiennent des renseignements supplémentaires sur les questions qui seront abordées à l'assemblée. **Vous êtes priés de consulter et d'examiner toute l'information figurant dans la circulaire avant d'exercer votre droit de vote.**

Les actionnaires qui ont des questions sur la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare ») au numéro sans frais en composant le 1-866-964-0492 ou en visitant le www.computershare.com/noticeandaccess.

Sites Web où sont affichés la circulaire, le rapport annuel et le Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne

La circulaire, le rapport annuel et le Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne peuvent être consultés sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaw.ca, ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse <http://www.sedarplus.ca>.

Actionnaires inscrits et non inscrits

Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel, vous devez d'abord établir si vous êtes : (i) un actionnaire non inscrit; ou (ii) un actionnaire inscrit.

- Vous êtes un actionnaire non inscrit (également connu sous le nom d'actionnaire véritable) si vous avez la propriété indirecte d'actions ordinaires et que vos actions ordinaires sont immatriculées au nom d'une banque, d'une société de fiducie, d'un courtier ou d'un autre intermédiaire. Par exemple, vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte de courtage de quelque sorte.
- Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez un ou des copies papier de certificats attestant vos actions ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe et que votre nom figure directement sur le ou les certificats, ou l'attestation.

Comment obtenir une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel

Tous les actionnaires pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel jusqu'à un an après la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR+.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pouvez faire une demande en vous rendant à l'adresse www.proxyvote.com, en y inscrivant le numéro de contrôle à 16 chiffres qui figure sur votre formulaire d'instructions de vote et en suivant les directives. Sinon, vous pouvez faire une demande en communiquant avec Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au numéro 1-877-907-7643, ou de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, au 303-562-9306 (en français) ou au 303-562-9305 (en anglais). Si vous souhaitez recevoir une copie papier de la circulaire ou du rapport annuel avant la date limite pour l'exercice du vote et la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue avant le 29 avril 2026 (au moins sept jours ouvrables avant la date limite pour voter indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote).

Si vous détenez un ou des copies papier de certificats d'actions sur lesquels votre nom figure directement et que vous souhaitez obtenir la circulaire ou le rapport annuel : (i) avant la date limite pour voter et la date de l'assemblée, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-866-962-0498, au plus tard le 29 avril 2026 (c.-à-d. au moins sept jours ouvrables avant la date et l'heure indiquées sur votre formulaire de procuration en tant qu'échéance pour voter); ou (ii) après la date d'assemblée, dans l'année suivant le dépôt de la circulaire sur SEDAR+, faites-en la demande auprès de Computershare, au 1-800-564-6253.

Comment obtenir une copie papier du Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne

Tous les actionnaires pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais une copie papier du Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne en transmettant une demande par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca.

Exercice du droit de vote

Actionnaires non inscrits

Les actionnaires non inscrits ont le droit de voter par l'entremise de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, ou pendant l'assemblée en personne ou au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Pour voter, les actionnaires non inscrits doivent suivre les consignes de Broadridge ou de leur intermédiaire, selon le cas, comme il est précisé dans le formulaire d'instructions de vote. Les formulaires d'instructions de vote seront fournis par Broadridge ou votre intermédiaire. Les formulaires d'instructions de vote peuvent être retournés comme suit :

INTERNET : www.proxyvote.com

TÉLÉPHONE : 1-800-474-7501 (en français) ou 1-800-474-7493 (en anglais)

COURRIER : Data Processing Centre, P.O. Box 3700, Stn. Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9

Broadridge ou votre intermédiaire, selon le cas, doit recevoir vos instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt de la procuration qui est précisée dans le formulaire d'instructions de vote. Si vous êtes un actionnaire non inscrit et souhaitez assister à l'assemblée et y exercer votre droit de vote (ou vous faire représenter par une autre personne qui votera pour votre compte), vous devez remplir le formulaire d'instructions de vote conformément aux instructions qui y figurent. Ces instructions comprennent l'étape supplémentaire d'inscrire la personne que vous avez désignée pour assister à l'assemblée (vous-même ou la personne que vous aurez désignée pour assister en votre nom) auprès de notre agent des transferts, Computershare, après avoir soumis le formulaire d'instructions de vote. **Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister à l'assemblée auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et ne pourra assister à l'assemblée qu'uniquement en tant qu'invité. Les invités qui ont ouvert une session en ligne pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas poser de questions ni voter.**

Actionnaires inscrits

Les actionnaires inscrits ont le droit de voter par procuration ou pendant l'assemblée en personne au moyen d'un bulletin de vote papier ou en ligne au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Les actionnaires inscrits qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée doivent exercer leur droit de vote en signant et en retournant le formulaire de procuration, ou en votant à l'avance sur Internet, conformément aux consignes figurant sur le formulaire. Computershare doit recevoir les formulaires de procuration dûment remplis avant 17 h (heure avancée de l'Est), le 8 mai 2026 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, 48 heures (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) avant la date de la reprise de l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire,

(signé) « Andrew Bunston »

Andrew Bunston

Le 30 mars 2026

Toronto (Ontario)

1

Assemblée

INFORMATION SUR LE VOTE

À PROPOS DE LA PRÉSENTE CIRCULAIRE ET DES DOCUMENTS RELIÉS AUX PROCURATIONS

Les Compagnies Loblaw Limitée (la « Société » ou « Loblaw ») vous transmet la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la présente « circulaire ») et les autres documents concernant l'assemblée annuelle des actionnaires 2026 (l'« assemblée ») de la Société, qui aura lieu le mardi 12 mai 2026, à 10 h (heure avancée de l'Est) au Massey Hall, 178 Victoria St., Toronto (Ontario) Canada. Les actionnaires qui sont dans l'incapacité d'assister à l'assemblée en personne pourront écouter l'assemblée, y participer et y voter en temps réel au moyen d'une plateforme Web au <https://meetings.lumiconnect.com/400-240-280-696> et pourront également écouter l'assemblée et y participer (mais pas y voter) par téléphone.

La présente circulaire décrit les questions qui seront soumises à un vote à l'assemblée ainsi que le processus de vote, et contient des renseignements sur la rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants, les pratiques de gouvernance de la Société et d'autres questions pertinentes.

Veuillez vous reporter à la rubrique « Questions et réponses concernant le processus de vote » ci-dessous pour savoir comment exercer votre droit de vote à l'égard des questions qui seront soumises à l'assemblée, que vous décidiez ou non d'y assister.

Sauf indication contraire, l'information figurant dans la présente circulaire est donnée en date du 16 mars 2026, et tous les montants en dollars sont en dollars canadiens.

PROCÉDURES DE NOTIFICATION ET D'ACCÈS

La Société a recours à la procédure de notification et d'accès, qui lui permet de transmettre les documents reliés aux procurations, notamment les états financiers annuels consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 3 janvier 2026 (le « rapport annuel de 2025 »), par Internet, plutôt que d'envoyer une copie papier par courrier aux actionnaires. Aux termes des procédures de notification et d'accès, la Société transmettra les documents reliés aux procurations : (i) en affichant la présente circulaire, le rapport annuel de 2025 et tous les documents reliés aux procurations sur un site Web autre que celui de SEDAR, en l'occurrence le site à l'adresse www.loblaw.ca; et (ii) en envoyant aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société (« actions ordinaires ») un avis de convocation les informant que la présente circulaire, le rapport annuel de 2025 et les autres documents reliés aux procurations ont été publiés sur le site Web de la Société et leur expliquant comment les consulter.

Conformément à la Loi sur l'esclavage moderne, la Société, certaines de ses filiales et Weston ont déposé leur Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne conjoint pour l'exercice 2025. Le Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne peut être consulté sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaw.ca, ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. Tous les actionnaires pourront faire une demande afin de recevoir par la poste sans frais une copie papier du Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne en transmettant une demande par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca.

Le 10 avril 2026 ou vers cette date, la Société enverra aux actionnaires l'avis de convocation accompagné du document de vote pertinent (un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration). L'avis de convocation contient des renseignements généraux sur l'assemblée, les questions qui seront soumises au vote, des directives pour avoir accès aux documents relatifs aux procurations et des explications sur la façon d'obtenir une copie papier de la présente circulaire ou du rapport annuel de 2025.

QUESTIONS ET RÉPONSES CONCERNANT LA PARTICIPATION ET LE VOTE VIRTUELS

Q : Qui peut assister et voter à l'assemblée au moyen de la plateforme Web?

R : Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment désignés qui se connectent à l'assemblée en ligne pourront écouter l'assemblée, y poser des questions et voter en toute sécurité au moyen d'une plateforme Web, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et suivent les instructions énoncées dans la présente circulaire. Les actionnaires qui souhaitent désigner un fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée (y compris les actionnaires non inscrits qui souhaitent se désigner eux-mêmes comme fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée, y participer et voter) doivent soumettre leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote dûment rempli ET inscrire le fondé de pouvoir auprès de l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la Société, Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), tel qu'il est décrit ci-après. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir (la personne que vous avez désignée pour assister à l'assemblée, soit vous-même, soit une autre personne) auprès de Computershare, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et ne pourra assister à l'assemblée qu'uniquement en tant qu'invité.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir pourront assister virtuellement à l'assemblée en tant qu'invités, pourvu qu'ils soient connectés à Internet. Les invités qui assistent virtuellement à l'assemblée pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas poser de questions ni voter.

Q : Comment puis-je assister et voter à l'assemblée de manière virtuelle?

R : La façon dont vous pouvez voter varie selon que vous êtes un actionnaire inscrit ou non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-dessous qui s'appliquent à vous.

Afin d'assister à l'assemblée, les actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) et les invités (y compris les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondé de pouvoir) doivent se connecter de la manière indiquée ci-après.

- Étape 1 : Connectez-vous au <https://meetings.lumiconnect.com/400-240-280-696>. Vous devrez avoir la plus récente version de Chrome, Safari, Microsoft Edge ou Firefox. **Veillez ne pas utiliser Internet Explorer puisque ce navigateur n'est pas pris en charge pour l'assemblée.** Vous devriez prévoir suffisamment de temps pour vous joindre à la réunion afin de vérifier la compatibilité du navigateur et remplir les procédures connexes.
- Étape 2 : Suivez les instructions ci-après :

Actionnaires inscrits : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et mot de passe « **agm2026** » (il faut respecter les minuscules et majuscules). Le numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration ou dans le courriel de notification que vous avez reçu de Computershare constitue votre numéro de contrôle. Si vous utilisez votre numéro de contrôle pour vous connecter à l'assemblée, tout droit de vote que vous exercez à l'assemblée viendra révoquer toute procuration que vous avez soumise précédemment. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration que vous avez soumise précédemment, vous ne devriez pas voter à l'assemblée.

Fondés de pouvoir dûment nommés : Cliquez sur « Se connecter » et entrez ensuite votre numéro de contrôle et mot de passe « **agm2026** » (il faut respecter les minuscules et majuscules). Les fondés de pouvoir qui ont été dûment nommés et inscrits auprès de Computershare de la manière décrite dans la présente circulaire recevront un numéro de contrôle par courriel de la part de Computershare une fois que le délai de vote par procuration sera écoulé.

Invités : Cliquez sur « Invité » et remplissez le formulaire en ligne.

Les actionnaires et leurs fondés de pouvoir dûment désignés sont priés de soumettre leurs questions le plus rapidement possible au cours de l'assemblée pour qu'une réponse puisse être donnée au moment opportun. Il y a deux façons de poser des questions au moyen de la plateforme en ligne au cours de l'assemblée. Vous pouvez soumettre des questions par écrit en cliquant sur l'icône de messagerie « Q&R » située dans le haut de la fenêtre de la plateforme en ligne. Il est également possible de poser des questions oralement. Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le bouton « Demander la parole » qui se trouve dans la fenêtre de la plateforme en ligne. Lorsque vous soumettez une question, veuillez préciser si elle concerne une motion examinée dans le cadre de l'ordre du jour officiel ou si elle est de nature générale. Le président du conseil et les membres de la direction présents à l'assemblée répondront aux questions liées aux enjeux devant faire l'objet d'un vote avant la tenue du vote sur chacun des points, s'il y a lieu. Les autres questions seront abordées au cours de la période de questions qui suivra la fin des points à l'ordre du jour de l'assemblée et de l'assemblée de Weston. Les questions relatives au même sujet ou qui sont autrement liées seront regroupées, résumées et traitées en même temps.

Les actionnaires inscrits et leurs fondés de pouvoir dûment nommés peuvent également assister à l'assemblée et y poser des questions par téléphone en composant le 416-855-9085 ou, sans frais, le 1-800-990-2777 et en utilisant les identifiants de conférence suivants : 80895 pour le français et 99958 pour l'anglais. Pour poser une question par téléphone, veuillez appuyer sur *1. Veuillez noter que vous devez être un actionnaire ou un fondé de pouvoir dûment nommé pour poser une question. Veuillez noter que vous ne pouvez pas voter par ligne téléphonique.

Pour de plus amples renseignements sur la façon de se joindre virtuellement à l'assemblée ou d'y assister ou sur les procédures relatives à l'exercice des droits de vote, se reporter au « Guide du participant – Assemblée virtuelle », qui se trouve dans l'enveloppe postale envoyée aux actionnaires et est affiché sur le site Web de la Société à l'adresse www.loblaw.ca.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés à titre de fondés de pouvoir peuvent écouter l'assemblée virtuellement en tant qu'invités. Les invités ne seront pas autorisés à poser des questions à l'assemblée ni à y voter.

QUESTIONS ET RÉPONSES CONCERNANT LE PROCESSUS DE VOTE

Q : Sur quelles questions est-ce que je vote?

R : Vous serez appelé à voter sur :

- l'élection des administrateurs;
- la nomination de l'auditeur externe et l'autorisation aux administrateurs de fixer sa rémunération;
- une résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction;
- la proposition d'actionnaires se trouvant à l'annexe B de la circulaire.

Q : Suis-je habilité à voter?

R : Vous avez le droit de voter si vous étiez un détenteur d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux le 16 mars 2026, soit la date de clôture des registres de l'assemblée. Chaque action ordinaire donne droit à un vote.

Q : Comment puis-je voter?

R : La façon de voter dépend de votre statut : actionnaire inscrit ou non inscrit. Veuillez lire les instructions de vote ci-dessous qui s'appliquent à vous.

Q : Suis-je un actionnaire inscrit?

R : Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez des actions ordinaires en votre nom propre, et avez un certificat d'action ou une attestation délivrée au moyen d'un système d'inscription directe. En tant qu'actionnaire inscrit, votre nom figure à ce titre dans le registre des actions conservé par Computershare.

Q : Suis-je un actionnaire non inscrit ou véritable?

R : La plupart des actionnaires sont des actionnaires non inscrits. Vous êtes un actionnaire non inscrit si vos actions ordinaires sont détenues dans un compte au nom d'un intermédiaire, comme une banque, un courtier ou une société de fiducie. En tant qu'actionnaire non inscrit, vos actions ne sont pas inscrites à votre nom, mais votre titre de propriété dans les actions ordinaires est consigné dans un système électronique. Ainsi, vous n'êtes pas inscrit en qualité d'actionnaire dans le registre des actions tenu par Computershare. C'est plutôt le nom de l'intermédiaire ou du dépositaire par l'entremise duquel vous détenez vos actions ordinaires qui est inscrit dans le registre des actions ordinaires de la Société en tant que détenteur de vos actions ordinaires.

La Société distribue des exemplaires des documents reliés aux procurations dans le cadre de l'assemblée aux intermédiaires pour qu'ils puissent transmettre les documents aux actionnaires non inscrits. Les intermédiaires font souvent parvenir les documents aux actionnaires non inscrits par l'entremise d'une société de services (comme Broadridge Investor Communications Corporation). La Société retient les services d'un intermédiaire pour remettre les documents reliés aux procurations à tous les actionnaires non inscrits.

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires par procuration, pendant l'assemblée en personne ou pendant l'assemblée au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct.

1. Exercice du droit de vote à l'assemblée

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires en personne à l'assemblée, il n'est pas nécessaire de remplir ou de retourner le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Veuillez vous enregistrer auprès de Computershare dès votre arrivée à l'assemblée.

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée de manière virtuelle, il n'est pas nécessaire de remplir ou de retourner le formulaire de procuration qui vous a été envoyé. Votre vote sera pris en compte à l'assemblée par l'entremise de la plateforme de webémission en direct.

2. Exercice du vote par procuration

Vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration que vous assistiez ou non à l'assemblée. Pour exercer un droit de vote par procuration, il faut remplir le formulaire de procuration ci-joint (qui se trouve également au www.investorvote.com) et le retourner par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- par courrier, par messagerie ou par livraison en main propre à Computershare, à l'adresse indiquée ci-dessous; ou
- en ligne, au www.investorvote.com.

Vous pouvez autoriser les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint à exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires, ou **nommer une autre personne comme fondé de pouvoir**. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration sont Galen G. Weston, président du conseil de la Société, et Andrew Bunston, vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire de la Société. À moins que vous nommiez une autre personne ou société pour agir comme fondé de pouvoir, vous accordez aux personnes susmentionnées le pouvoir d'exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée.

Pour nommer une autre personne ou société comme fondé de pouvoir, vous devez inscrire le nom de cette personne ou de cette société dans l'espace prévu à cette fin. La personne ou le représentant de la société en question doit participer à l'assemblée pour exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires en personne ou au moyen du bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme de webémission en direct. Si vous n'inscrivez aucun nom dans l'espace prévu, les représentants de la direction susmentionnés seront nommés pour agir comme votre fondé de pouvoir. Vous pourriez également utiliser un autre formulaire de procuration que celui qui est compris dans les documents qui vous ont été envoyés.

Si vous souhaitez désigner une autre personne ou entreprise comme votre fondé de pouvoir et assister à l'assemblée virtuellement au moyen de la plateforme de webémission en direct, vous devez réaliser l'étape supplémentaire d'inscrire ce fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited après avoir soumis votre formulaire de procuration. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de Computershare, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et ne pourra assister à l'assemblée qu'uniquement en tant qu'invité.

Pour que votre vote soit comptabilisé, n'oubliez pas que votre formulaire de procuration doit être reçu par Computershare, au 320 Bay Street, 14th Floor, Toronto (Ontario) M5H 4A6, ou en ligne, avant 17 h (heure avancée de l'Est), le 8 mai 2026, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée.

Q : Comment le droit de vote se rattachant à mes actions ordinaires sera-t-il exercé?

R : Vous pouvez indiquer sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé, ou laisser votre fondé de pouvoir décider pour vous. Si vous avez précisé sur le formulaire de procuration la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée (en indiquant POUR, ABSTENTION ou CONTRE, selon le cas), alors votre fondé de pouvoir doit s'y conformer. Si vous n'avez rien précisé sur le formulaire de procuration quant à la façon dont le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires doit être exercé à l'égard d'une question donnée, alors votre fondé de pouvoir pourra voter comme il le juge approprié.

Sauf indication contraire, les droits de vote rattachés à des actions ordinaires dont les procurations désignent les représentants de la direction de la Société en tant que fondé de pouvoir seront exercés comme suit :

- **POUR l'élection des administrateurs;**
- **POUR la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PwC ») comme auditeur externe de la Société et l'autorisation pour les administrateurs de fixer sa rémunération;**
- **POUR la résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction;**
- **CONTRE la proposition d'actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.**

Q : Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?

R : Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous pourrez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires d'une des façons suivantes :

1. Au moyen d'un intermédiaire

Un formulaire d'instructions de vote accompagnera les documents qui vous seront envoyés. Ce formulaire sert à informer votre intermédiaire sur la façon d'exercer le droit de vote pour votre compte. Veuillez suivre les directives figurant sur le formulaire d'instructions de vote.

2. En assistant à l'assemblée

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires en personne lors de l'assemblée, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, puis signez-le et retournez-le conformément aux consignes reçues. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de vous nommer en tant que fondé de pouvoir.
- Vous n'avez pas à remplir les autres sections du formulaire, puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée.
- Veuillez vous enregistrer auprès de Computershare dès votre arrivée à l'assemblée.

Si vous souhaitez exercer le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires à l'assemblée au moyen du bulletin de vote accessible sur la plateforme de webémission en direct, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Étape 1 : Inscrivez votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes fournies. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de vous nommer comme fondé de pouvoir. Vous n'avez pas à remplir les autres parties du formulaire, puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée.
- Étape 2 : Inscrivez-vous à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 8 mai 2026 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous ne vous inscrivez pas auprès de Computershare, vous ne recevrez pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et pourrez assister à l'assemblée qu'uniquement virtuellement en tant qu'invité.

Si vous êtes un actionnaire non inscrit et que vous souhaitez participer à l'assemblée et y voter en personne ou au moyen d'un bulletin de vote en ligne accessible sur la plateforme Web en direct, vous DEVEZ vous désigner comme fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été envoyé. Vous DEVEZ également suivre toutes les instructions applicables ET vous inscrire en tant que fondé de pouvoir.

3. En désignant une autre personne comme fondé de pouvoir

Vous pouvez désigner une autre personne (y compris une personne qui n'est pas un actionnaire de la Société) pour voter en votre nom comme fondé de pouvoir.

Si vous souhaitez que votre fondé de pouvoir exerce en personne les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires lors de l'assemblée, il doit être présent à l'assemblée pour voter à votre place. Si vous souhaitez désigner un fondé de pouvoir, vous devez inscrire son nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, puis le signer et le retourner conformément aux consignes fournies. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de désigner cette personne comme fondé de pouvoir. Vous n'avez pas à remplir les autres parties du formulaire, puisque votre fondé de pouvoir exercera le droit de vote à l'assemblée. Lorsque votre fondé de pouvoir arrivera à l'assemblée, il devra s'enregistrer auprès de Computershare.

Si vous souhaitez que votre fondé de pouvoir exerce le droit de vote rattaché à vos actions ordinaires lors de l'assemblée au moyen du bulletin de vote accessible sur la plateforme de webémission en direct, il doit participer à l'assemblée pour exercer votre droit de vote. Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir, vous devez inscrire son nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote transmis par votre intermédiaire, le signer et le retourner conformément aux consignes qui y figurent. Vous donnez ainsi à votre intermédiaire la directive de nommer cette personne comme fondé de pouvoir. Vous n'avez pas à remplir les autres parties du formulaire, puisque votre fondé de pouvoir exercera le droit de vote à l'assemblée. Vous devez également vous inscrire à titre de fondé de pouvoir auprès de Computershare au www.computershare.com/LoblawCompaniesLimited au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 8 mai 2026 ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée. Si vous n'inscrivez pas le fondé de pouvoir que vous avez désigné pour assister virtuellement à l'assemblée auprès de Computershare, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et ne pourra assister à l'assemblée qu'uniquement en tant qu'invité.

Porteurs véritables des États-Unis : Pour assister à l'assemblée virtuelle et y exercer votre droit de vote, vous devez d'abord obtenir une procuration valide de votre courtier, banque ou autre mandataire et ensuite vous inscrire à l'avance en vue d'assister à l'assemblée. Suivez les instructions de votre courtier ou de votre banque jointes à ces documents de procuration ou communiquez avec votre courtier ou votre banque pour demander un formulaire de procuration légal. Une fois que vous aurez obtenu un formulaire de procuration valide et légal de votre courtier, de votre banque ou d'un autre mandataire, pour assister à l'assemblée, vous devrez présenter une copie de votre procuration légal à Computershare. Les demandes d'inscription devraient être expédiées à Computershare, 320 Bay Street, 14th Floor, Toronto (Ontario) M5H 4A6 ou par courriel à : uslegalproxy@computershare.com.

Q : Puis-je révoquer ma procuration ou mes instructions de vote?

R : Si vous êtes un **actionnaire inscrit**, vous pourrez révoquer la procuration d'une des façons suivantes :

- vous pourrez soumettre un nouveau formulaire de procuration à Computershare avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 8 mai 2026, ou deux jours ouvrables avant la reprise d'une assemblée ajournée ou reportée;
- vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit adressé au secrétaire de la Société et le déposer au siège social de Computershare en tout temps avant le dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée;
- ou vous (ou votre avocat s'il est autorisé par écrit à le faire) pourrez signer un avis de révocation écrit et le remettre au président de l'assemblée le jour de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, au cours de laquelle la procuration doit être utilisée; ou
- vous pouvez voter pendant l'assemblée, en personne ou en soumettant un bulletin de vote en ligne au moyen de la plateforme de webémission en direct, ce qui révoquera votre procuration précédemment soumise.

Si vous êtes un **actionnaire non inscrit**, vous devriez communiquer avec votre intermédiaire par l'entremise duquel vous détenez des actions ordinaires et obtenir des directives concernant la marche à suivre pour révoquer les instructions de vote ou les instructions au fondé de pouvoir que vous aviez précédemment transmises à votre intermédiaire.

Q : Qu'arrive-t-il si des modifications sont apportées aux questions ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée?

R : Votre fondé de pouvoir a le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard des modifications qui sont apportées aux questions énoncées dans l'avis de convocation de l'assemblée et des autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. À la date de la présente circulaire, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune modification de la sorte ni d'autres questions qui seront soumises à l'assemblée; cependant, si une telle question était soumise, les droits de vote se rattachant à vos actions ordinaires seront exercés selon le bon jugement du fondé de pouvoir que vous avez nommé. Si vous avez omis de nommer une personne comme fondé de pouvoir, un représentant de la direction dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint sera votre fondé de pouvoir, et le droit de vote se rattachant à vos actions ordinaires sera exercé selon le bon jugement de ce représentant.

QUESTIONS ET RÉPONSES CONCERNANT LES ASSEMBLÉES CONSÉCUTIVES ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS-RÉPONSES COMMUNE

Q : Pourquoi les assemblées des actionnaires de la Société et de Weston sont-elles tenues consécutivement avec une période de questions-réponses commune?

R : La tenue consécutive de l'assemblée en personne et virtuelle pour chaque société, suivie d'une période de questions-réponses commune, permettra à la Société et à Weston d'interagir avec leurs actionnaires respectifs en personne tout en réduisant le coût et l'impact environnemental liés à la tenue de deux assemblées distinctes avec un volet en personne. Ce format d'assemblée offrira une occasion tangible aux actionnaires des deux sociétés d'écouter, de participer, de voter et de poser des questions, que ce soit en personne ou virtuellement.

Q : Serai-je également en mesure d'écouter l'assemblée des actionnaires de Weston et d'y participer?

R : Si vous n'êtes pas actionnaire de Weston, vous ne pourrez pas exercer votre droit de vote à l'égard des questions relatives à Weston et vous ne pourrez pas poser de questions sur les sujets soumis au vote des actionnaires de Weston. Cependant, vous pourrez poser des questions générales concernant Weston pendant la période de questions-réponses commune qui suivra les deux assemblées.

Si vous êtes actionnaire de la Société et également actionnaire de Weston, vous pourrez écouter l'assemblée des actionnaires de Weston et y participer, que ce soit en personne ou virtuellement. Si vous assistez à l'assemblée en personne et souhaitez exercer votre droit de vote à l'égard des questions relatives aux deux sociétés, vous devez soumettre un bulletin de vote séparé pour chacune de la Société et de Weston, conformément aux instructions données lors de l'assemblée. Si vous assistez à l'assemblée virtuellement et souhaitez exercer votre droit de vote à l'égard des questions relatives aux deux sociétés, assurez-vous de vous connecter à la portion formelle de l'assemblée de Weston en utilisant le numéro de contrôle qui vous a été attribué en tant qu'actionnaire de Weston, et de vous connecter à la portion formelle de l'assemblée de la Société en utilisant le numéro de contrôle qui vous a été attribué en tant qu'actionnaire de la Société. Si vous ne vous connectez pas à l'assemblée avec le bon numéro de contrôle, votre vote ne sera pas pris en compte. Par ailleurs, le fait de voter à l'assemblée d'une société ne révoque pas une procuration précédemment soumise pour l'autre société.

Q : Si je suis actionnaire à la fois de la Société et de Weston, puis-je désigner des fondés de pouvoir différents pour chacune des sociétés?

R : Oui, vous pouvez désigner un fondé de pouvoir pour chaque société, et il peut s'agir de la même personne ou de deux personnes différentes. Veuillez vous reporter à la rubrique « Questions et réponses concernant le processus de vote » ci-dessus pour plus de précisions sur le vote par procuration.

INFORMATION GÉNÉRALE

Q : Combien d'actions confèrent le droit de voter?

R : En date du 16 mars 2026, il y avait 1 168 112 253 actions ordinaires en circulation. Chaque action ordinaire donne droit à un vote sur chacune des questions soumises à un vote à l'assemblée.

Q : Qui compte les votes?

R : Les votes exercés à l'avance au moyen d'une procuration ainsi que tous les votes exercés à l'assemblée (en personne et par l'intermédiaire de la plateforme de webémission en direct) seront comptés par les représentants de Computershare qui seront nommés comme scrutateurs à l'assemblée.

Q : Qui sollicite ma procuration?

R : La direction de la Société sollicite votre procuration. La sollicitation des procurations se fera essentiellement par courrier, mais les employés et les mandataires de la Société pourraient également avoir recours à des moyens électroniques. Les intermédiaires se verront rembourser les frais et dépenses raisonnables engagés pour la transmission des documents reliés aux procurations aux actionnaires non inscrits.

La Société assumera le coût de toutes les sollicitations de procurations pour le compte de la direction de la Société.

Q : Puis-je accéder aux documents d'information annuels par voie électronique?

R : Le rapport annuel de la Société, qui comprend ses états financiers annuels et les notes y afférentes, la présente circulaire, la notice annuelle et le Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne, peuvent être consultés sur le site Web de la Société à l'adresse www.loblaw.ca ou sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Q : Avec qui puis-je communiquer si j'ai des questions?

R : Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Computershare au 1-800-564-6253 pour obtenir d'autres renseignements.

CAPITAL-ACTIONS ET ACTIONNAIRE PRINCIPAL

Le 24 juillet 2025, le conseil d'administration a approuvé un fractionnement des actions ordinaires en circulation de la Société à raison de quatre pour une. Le fractionnement d'actions a été effectué au moyen d'un dividende en actions dans le cadre duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025 pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025. Tous les montants en actions, en attributions fondées sur des titres de capitaux propres et par action, y compris les données comparatives figurant dans les présentes, ont été ajustés rétroactivement afin de tenir compte du fractionnement d'actions.

En date du 16 mars 2026, date de clôture des registres pour l'assemblée, il y avait 1 168 112 253 actions ordinaires en circulation. Weston détenait en propriété véritable, directement ou indirectement, un total de 614 768 382 actions ordinaires, ce qui représente environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation à ce moment. Weston est contrôlée par M. Galen G. Weston. En date du 16 mars 2026, M. Weston détenait également en propriété véritable, directement ou indirectement, 2 362 544 actions ordinaires, ce qui représente environ 0,20 % des actions ordinaires en circulation. À la connaissance de la Société, aucune autre personne ne détient en propriété véritable, directement ou indirectement, 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation, ni n'exerce un contrôle ou une emprise sur un tel pourcentage.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les questions suivantes seront à l'ordre du jour de l'assemblée :

1. RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

La direction présentera les états financiers annuels consolidés et audités à l'assemblée, et les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir auront l'occasion de discuter des résultats financiers avec la direction.

2. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Treize candidats à un poste d'administrateur se présentent pour élection au conseil d'administration de la Société (le « conseil »). Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir exerceront leur droit de vote pour élire les administrateurs.

3. NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Le conseil, sur l'avis de son comité d'audit, recommande le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. comme auditeur externe de la Société. Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur le renouvellement du mandat de l'auditeur externe et l'autorisation donnée au conseil de fixer sa rémunération.

4. VOTE SUR L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

5. PROPOSITION D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires ou leurs fondés de pouvoir se prononceront sur la proposition d'actionnaires se trouvant à l'annexe B de la présente circulaire.

RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels consolidés et audités de la Société pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, accompagnés du rapport de l'auditeur externe, de même que le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2025 ») seront mis à la disposition des actionnaires à l'assemblée. Ces documents sont compris dans le rapport annuel de 2025 de la Société. Il est possible de se procurer des exemplaires des versions anglaise et française du rapport annuel de 2025 sur demande auprès du secrétaire de la Société. Le rapport annuel de 2025 en versions française et anglaise et le Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne peuvent également être consultés sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaw.ca.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil a déterminé que 13 candidats à un poste d'administrateur seront élus à l'assemblée. Tous les 13 candidats sont actuellement administrateurs de la Société, et ils ont tous démontré qu'ils sont aptes et prêts à remplir leurs fonctions au sein du conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. De l'avis de la direction, aucun des candidats à l'élection ne sera dans l'incapacité d'agir comme administrateur, mais si une telle situation devait se produire pour un quelconque raison avant l'assemblée, un fondé de pouvoir pourra voter pour un autre candidat, selon son bon jugement. À l'assemblée, les candidats à un poste d'administrateur seront élus individuellement et, conformément aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes au Canada, les résultats du vote pour chaque candidat seront dévoilés publiquement. Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter pour l'élection des candidats. Chaque administrateur sera élu pour occuper un poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que le poste devienne vacant.

Le profil des candidats à un poste d'administrateur, à partir de la page 11, fait état de l'expérience de chaque candidat à un poste d'administrateur et d'autres renseignements importants à son sujet, dont la participation du candidat dans les capitaux propres de la Société ainsi les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels il ou elle siège. Les candidats à un poste d'administrateur ont été choisis pour leur grand sens du commandement, leur excellente réputation professionnelle et leur capacité collective à traiter d'un large éventail de questions relevant du conseil dans le cadre de sa surveillance des affaires et des activités de la Société. Les candidats à un poste d'administrateur se complètent bien sur le plan des compétences, de l'expérience et de la diversité des points de vue.

Indépendance

Parmi les 13 candidats au poste d'administrateur, 11 sont indépendants. Aucun de ces candidats au poste d'administrateur indépendants n'a auparavant été membre de la direction de la Société ou d'une de ses filiales, et aucun d'eux n'a eu avec la Société une relation susceptible de nuire à l'exercice de son jugement indépendant.

Compétences

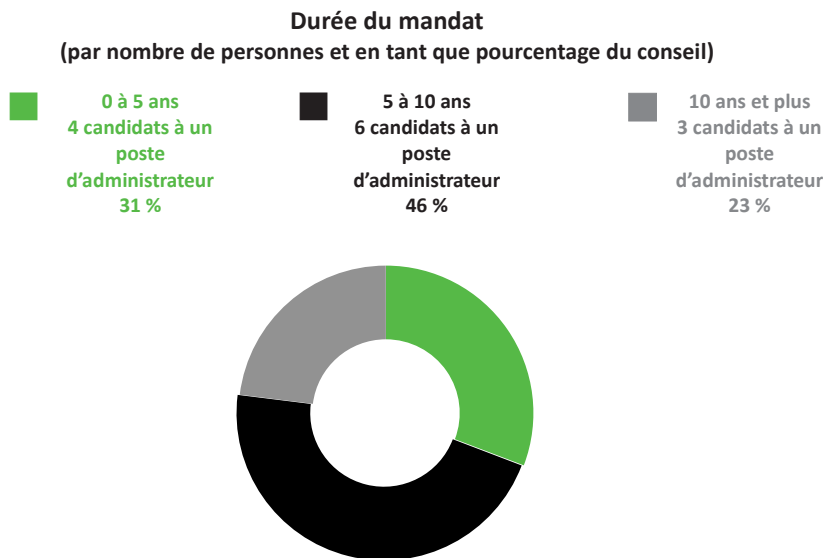
Chaque candidat à un poste d'administrateur possède une vaste expérience en direction, en gouvernance et en planification stratégique, et les administrateurs possèdent, collectivement, les compétences et l'expertise permettant au conseil de s'acquitter de ses responsabilités. La grille de compétences ci-après sert à évaluer les forces globales du conseil et à faciliter son processus de renouvellement continu, lequel vise à trouver l'équilibre entre l'expérience et la connaissance nécessaires des activités de la Société, et les avantages que représentent le renouvellement et la diversité du conseil. Bien que les candidats à un poste d'administrateur possèdent une vaste expérience dans bon nombre de domaines, la grille des compétences répertorie 11 compétences essentielles établies par le conseil et souligne cinq compétences clés propres à chacun des candidats à un poste d'administrateur. La grille ne se veut pas une liste exhaustive des compétences de chaque candidat à un poste d'administrateur.

Compétences	Bonham	Broader	Clark	Debow	Downe	Fukakusa	Harris	Holt	Kotchka	Qureshi	Raiss	Weston	Wright
Direction / Planification stratégique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Expertise financière / Comptabilité et communication de l'information financière	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓			
Gestion des risques / Conformité			✓		✓	✓	✓					✓	✓
RH / Rémunération			✓		✓				✓		✓	✓	✓
Gouvernance	✓	✓	✓			✓	✓	✓			✓		✓
Enjeux environnementaux et sociaux							✓		✓				✓
Détail / Clientèle / Marketing		✓		✓				✓	✓	✓		✓	
Numérique / Technologie	✓			✓	✓			✓		✓	✓		
Santé et bien-être (pharmacie et médicaments)				✓							✓		
Immobilier						✓						✓	
Marché des États-Unis	✓	✓						✓	✓	✓			

Chaque candidat à un poste d'administrateur a été choisi comme candidat en grande partie en raison de ses qualités clés en matière de direction. Les candidats à un poste d'administrateur ont fait preuve d'un jugement éclairé, d'une bonne connaissance des enjeux importants touchant les activités de la Société et d'un engagement envers l'excellence opérationnelle. Il est attendu de chaque administrateur qu'il agisse de manière éthique et intègre. Les administrateurs doivent comprendre la stratégie de la Société et véhiculer ses valeurs et sa culture. Il est attendu des administrateurs qu'ils se préparent pour les réunions du conseil et des comités et y participent activement. Ils doivent bien comprendre les politiques et les pratiques de gouvernance de la Société et respecter son code de conduite (le « Code »).

Durée du mandat et diversité

La Société dispose d'une politique sur la diversité du conseil et de lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs. Les lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs prévoient la réalisation d'une évaluation par le président du conseil et le comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération (le « comité de gouvernance ») concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et à chaque année par la suite, ou qui change de fonction principale, selon la première de ces éventualités à survenir. La durée moyenne des mandats des candidats à un poste d'administrateur est de 8,3 ans. Le graphique suivant illustre la durée du mandat des candidats à un poste d'administrateur par période de temps :



Le conseil estime que ces statistiques sur la durée des mandats et le haut calibre des candidats qui sollicitent un nouveau mandat attestent que le processus de renouvellement du conseil est efficace.

En février 2025, le comité de gouvernance a approuvé de nouveaux objectifs de représentation de la diversité pour la Société. La Société vise à ce que, d'ici 2028, les personnes qui s'identifient comme des femmes continuent de représenter au moins 40 % des administrateurs du conseil et les personnes qui s'identifient comme faisant partie des minorités visibles représentent au moins 23 % des administrateurs du conseil. Le progrès de la Société en vue de l'atteinte de ses cibles antérieures est présenté ci-dessous :

Groupe cible	Nombre	Pourcentage	Cible à la fin	
			de 2025	Cible atteinte
Candidates au conseil s'identifiant comme femmes	6	46 %	40 %	Oui
Candidats au conseil s'identifiant comme faisant partie des minorités visibles	3	23 %	23 %	Oui

De plus amples renseignements sur les lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs et la politique sur la diversité du conseil de la Société se trouvent aux pages 9 et 47, respectivement, de la présente circulaire.

Vote à la majorité des voix

Les administrateurs sont élus chaque année par les actionnaires. La Société a établi une politique sur le vote à la majorité des voix. Conformément à cette politique, le comité de gouvernance examine et étudie les résultats du vote pour chaque candidat à un poste d'administrateur après l'assemblée. Les candidats à un poste d'administrateur dans une élection sans opposition qui ne reçoivent pas une majorité de votes en faveur de leur élection doivent remettre sans attendre leur démission au président du conseil. Dans un tel cas, le comité de gouvernance examinera promptement cette démission de l'administrateur et (à moins de circonstances exceptionnelles) recommandera au conseil d'accepter la démission. Le conseil aura 90 jours à compter de la date de l'assemblée pour rendre sa décision définitive et l'annoncera sans tarder (y compris, s'il y a lieu, les motifs du rejet de la démission) par voie d'un communiqué. Une telle démission prendra effet au moment de son acceptation par le conseil. Un administrateur qui remet sa démission ne participera pas à une réunion du conseil ou d'un comité du conseil au cours duquel la démission est examinée. Cette politique s'applique seulement à une élection sans opposition des administrateurs lorsque le nombre de candidats à un poste d'administrateur est égal au nombre de postes à combler.

Résultats du vote de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025

En 2025, chaque administrateur qui s'est présenté pour élection à l'assemblée annuelle a obtenu au moins 97 % du total des voix exprimées. Voici les résultats du vote de l'élection des administrateurs de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société, qui s'est tenue le 6 mai 2025 :

Candidat	Votes pour (n ^{bre})	Votes pour (%)	Votes contre (n ^{bre})	Votes contre (%)
Scott B. Bonham	262 780 330	99,79 %	565 228	0,21 %
Shelley G. Broader	262 972 195	99,86 %	373 363	0,14 %
Christie J.B. Clark	258 679 516	98,23 %	4 666 042	1,77 %
Daniel Debow	262 776 070	99,78 %	569 488	0,22 %
William A. Downe	255 951 630	97,19 %	7 393 928	2,81 %
Janice Fukakusa	260 832 245	99,05 %	2 513 313	0,95 %
M. Marianne Harris	262 716 514	99,76 %	628 744	0,24 %
Kevin Holt	262 964 926	99,86 %	380 632	0,14 %
Claudia Kotchka	262 787 703	99,79 %	557 855	0,21 %
Rima Qureshi	263 015 254	99,87 %	330 304	0,13 %
Sarah Raiss	262 642 206	99,73 %	703 352	0,27 %
Galen G. Weston	257 193 575	97,66 %	6 151 980	2,34 %
Cornell Wright	262 013 211	99,49 %	1 332 347	0,51 %

Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs

Le conseil a établi une Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs dans le but d'éviter que de tels liens nuisent à l'exercice d'un jugement indépendant des administrateurs concernés et de garantir que les administrateurs ont suffisamment de temps à consacrer à leurs fonctions d'administrateur. Le conseil juge qu'une appartenance interdite survient lorsque plus de deux membres du conseil siègent également au sein du conseil d'une autre entité ouverte. La Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs interdit une telle appartenance, sauf sur approbation contraire du comité de gouvernance. Le comité de gouvernance examine chaque appartenance et décide si cette appartenance a un effet défavorable sur la capacité des administrateurs concernés d'exercer un jugement indépendant.

La Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs interdit également aux administrateurs de siéger au conseil d'administration ou au conseil des fiduciaires de plus de quatre sociétés inscrites en bourse, y compris la Société, sauf sur approbation contraire du comité de gouvernance. La politique ne s'applique pas au président du conseil ni aux hauts dirigeants. Il n'y a actuellement pas de cas d'appartenance interdite parmi les administrateurs.

Profils des administrateurs

Le texte qui suit est un sommaire des renseignements pertinents de nature biographique et des renseignements sur la rémunération pour chaque candidat à un poste d'administrateur, ce qui comprend une description de ses antécédents et de son expérience; l'année de son élection ou de sa nomination comme administrateur; son âge; sa présence aux réunions; les autres conseils dont il ou elle est membre; l'appartenance aux mêmes conseils que d'autres candidats à un poste d'administrateur; et les honoraires reçus comme administrateur. Les honoraires d'administrateur reçus comprennent la rémunération à titre d'administrateur de la Société et de ses filiales. Est également précisée la participation en capitaux propres de chaque candidat à un poste d'administrateur dans la Société, en date du 16 mars 2026 et du 10 mars 2025 respectivement, c'est-à-dire ses actions ordinaires et ses unités d'actions différées (« UAD »). La « valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD » des administrateurs qui ne font pas partie de la direction est calculée, pour 2025, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 16 mars 2026, qui était de 64,38 \$, et pour 2024, en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 10 mars 2025, qui était de 48,21 \$.

Les représentants de la Société nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'élection des candidats ci-après :



Scott B. Bonham

Atherton, Californie, États-Unis

64 ans

Détails sur son siège au conseil de

Loblaw :

Administrateur depuis 2016

Indépendant

M. Bonham est administrateur de sociétés et un cofondateur de Intentional Capital Corp., une société de gestion de biens immobiliers, l'ancien cofondateur de GGV Capital, une société de capital-risque, et un ancien vice-président de Capital Group Companies.

Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences spécialisé en génie électrique de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Graduate School of Business.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Bonham est membre du conseil de l'Institut canadien de recherches avancées et de DenmarkBridge, une initiative qui vise à mettre en contact des entreprises danoises et Silicon Valley. M. Bonham siégeait auparavant aux conseils de La Banque de Nouvelle-Écosse et de Magna International Inc., où il est actuellement conseiller à la direction.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS		Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				Nbre	%	Exercice	Montant
Conseil		12/12					
Comité d'audit		5/5		23/23	100 %	2025	310 000 \$
Comité de gouvernance		6/6				2024	260 000 \$
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionariat
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD				
2025	—	106 120	106 120	6 832 006 \$		1 160 000 \$	Oui
2024	—	99 384	99 384	4 791 303 \$			
				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes			
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Administrateurs		Conseils	
TC Énergie			2024 à ce jour				
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)							
Magna International Inc.			2012 à 2021	—		—	
La Banque de Nouvelle-Écosse			2016 à 2025				



Shelley G. Broader
Naples, Floride, États-Unis

61 ans

Détails sur son siège au conseil de
Loblaw :

Administratrice depuis 2022
Indépendante

M^{me} Broader, administratrice de sociétés, est l'ancienne présidente et directrice générale de Chicos FAS, Inc. Avant de se joindre à Chicos, M^{me} Broader a occupé divers postes de direction à Walmart Inc., dont ceux de présidente et cheffe de la direction de Walmart EMEA Ltd. et de Walmart Canada. M^{me} Broader a également été présidente et cheffe de l'exploitation de The Michaels Companies, Inc.

M^{me} Broader est titulaire d'un baccalauréat en communications de l'université de l'État de Washington.

En plus de siéger aux conseils des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M^{me} Broader est membre du conseil d'administration d'IFCO Systems US LLC et siège au conseil consultatif américain d'Amoobi SA. M^{me} Broader a été administratrice de Walmart Canada Corporation, de Walmart Mexico et de Raymond James Financial, Inc.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
						N ^{bre}		Exercice	
						%		Montant	
Conseil				12/12					
Comité d'audit				5/5		21/21		2025	
Comité des soins aux patients et de la qualité				4/4				2024	
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES									
				Total des actions ordinaires et des UAD		Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	
Exercice				UAD				En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionariat	
2025				22 303		1 435 867 \$		1 160 000 \$	
2024				16 376		789 487 \$		Oui	
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES									
				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes		Administrateurs		Conseils	
Inspire Medical Systems Inc.				2020 à ce jour					
Vita Coco Company				2026 à ce jour					
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
Dutch Bros Inc.				2021 à 2023					



Christie J.B. Clark
F.C.P.A., F.C.A.

Toronto (Ontario) Canada

72 ans

Détails sur son siège au conseil de
Loblaw :

Administrateur depuis 2011
Indépendant

M. Clark, administrateur de sociétés, a occupé auparavant divers postes de cadre supérieur auprès de PwC, notamment celui de chef de la direction, de 2005 à 2011. Avant son élection comme chef de la direction, il exerçait les fonctions d'associé directeur national et a été membre du comité de direction du cabinet de 2001 à 2005.

M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto. Il détient le titre de fellow comptable agréé et de fellow comptable professionnel agréé.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Clark est un ancien membre du conseil du Comité olympique canadien et de À nous le podium. Il est un membre actuel des conseils de Sunnybrook Health Sciences Centre, de la Fondation de l'Hôpital Sunnybrook et de Vibrant Community Health ainsi que membre émérite du conseil consultatif de l'École de commerce Stephen J.R. Smith de l'Université Queen's.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
						N ^{bre}		Exercice	
						%		Montant	
Conseil				12/12					
Comité d'audit (président)				5/5		21/21		2025	
Comité de la gestion des risques et de la conformité				4/4				2024	
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES									
				Total des actions ordinaires et des UAD		Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	
Exercice				UAD				En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionariat	
2025				67 657		7 873 095 \$		1 160 000 \$	
2024				63 336		5 813 547 \$			
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES									
				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes		Administrateurs		Conseils	
Air Canada				2013 à ce jour					
AtkinsRéalis Canada Inc. (auparavant Groupe SNC-Laval inc.)				2020 à ce jour					
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix				2013 à 2023					



Daniel Debow
Toronto (Ontario) Canada

52 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :

Administrateur depuis 2020
Indépendant

M. Debow est administrateur de sociétés. Il était auparavant vice-président, partenariats à Shopify. Il est le fondateur et l'ancien chef de la direction de Helpful.com, une plateforme de messagerie vidéo destinée aux professionnels, le cofondateur et l'ancien cochef de la direction de Rypple, une plateforme de gestion des performances sociales, et l'un des membres fondateurs de Workbrain, une société cotée en bourse de logiciels de gestion de la main-d'œuvre.

M. Debow est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Western Ontario. Il a obtenu le diplôme J.D./M.B.A. de la faculté de droit et de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto, ainsi qu'une maîtrise en droit de la Stanford Law School.

M. Debow est l'un des associés fondateurs du Creative Destruction Lab de la Rotman School of Management et un professeur adjoint à la faculté de droit de l'Université de Toronto.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS			Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				Nbre	%	Exercice	Montant
Conseil			12/12				
Comité de gouvernance			6/6	22/22	100 %	2025	310 000 \$
Comité de la gestion des risques et de la conformité			4/4			2024	260 000 \$
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES							
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaisable/satisfait à la politique d'actionariat
2025	—	51 997	51 997	3 347 567 \$		1 160 000 \$	Oui
2024	—	45 796	45 796	2 207 825 \$			
				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes			
				Administrateurs		Conseils	
—				—		—	
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES							
—				—		—	
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)							
—				—		—	



William A. Downe, C.M.
Winnetka, Illinois, États-Unis

74 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :

Administrateur principal indépendant
Administrateur depuis 2018
Indépendant

M. Downe, administrateur de sociétés, est l'ancien chef de la direction de BMO Groupe financier, poste qu'il a occupé de 2007 à 2017, et dont il était auparavant chef de l'exploitation et, de 2001 à 2005, il a occupé les fonctions de chef de BMO Marchés des Capitaux. Il a en outre siégé aux conseils de la Banque de Montréal et de ses filiales BMO Nesbitt Burns Holding Corporation et BMO Financial Corp.

M. Downe est détenteur d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto et d'un doctorat honorifique de l'Université Wilfrid Laurier, de l'Université Windsor, de l'Université Cape Breton et de l'Université de Toronto.

En plus d'être membre du conseil des sociétés ouvertes présentées dans le tableau ci-dessous, M. Downe est président du conseil de Rush University System for Health et président du conseil consultatif sur la politique sociale et économique de Rand Corporation. M. Downe a été membre du conseil auprès d'organisations du secteur public et à but non lucratif, notamment de Trans Mountain Corporation (président du conseil), de Manpower Group (administrateur principal indépendant), du Conseil canadien des affaires, de l'International Monetary Conference, du conseil consultatif fédéral du Federal Reserve Board, de Catalyst Inc., du Martin Prosperity Institute de l'Université de Toronto et du St. Michael's Hospital.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS			Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				Nbre	%	Exercice	Montant
Conseil			12/12				
Comité de gouvernance (président)			6/6	18/18	100 %	2025	376 500 \$
						2024	328 000 \$
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES							
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaisable/satisfait à la politique d'actionariat
2025	100 000	102 488	202 488	13 036 177 \$		1 160 000 \$	Oui
2024	100 000	94 564	194 564	9 379 930 \$			
				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes			
				Administrateurs		Conseils	
—				—		—	
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTE (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)							
Manpower Group Inc.				2011 à 2024		—	



Janice Fukakusa,
C.M., F.C.P.A., F.C.A.
Toronto (Ontario) Canada

71 ans

Détails sur son siège au conseil de

Loblaw :

Administratrice depuis 2019
Indépendante

M^{me} Fukakusa, administratrice de sociétés, est l'ancienne cheffe des finances et cheffe de l'administration de la Banque Royale du Canada, postes qu'elle a occupés séparément de septembre 2004 à janvier 2017.

M^{me} Fukakusa détient les titres professionnels de fellow comptable professionnelle agréée (FCPA et CPA) et de fellow experte agréée en évaluation d'entreprise. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business en plus d'un doctorat honorifique en droit de l'Université York et de l'Université Toronto Metropolitan. M^{me} Fukakusa est membre de l'Ordre du Canada.

M^{me} Fukakusa était auparavant chancelière de l'Université Toronto Metropolitan.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				N ^{bre}	%			Exercice	Montant
Conseil				11/12					
Comité d'audit				4/5		18/21	86 %	2025	330 000 \$
Comité de la gestion des risques et de la conformité (présidente)				3/4				2024	280 000 \$
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Total des actions ordinaires et des UAD		Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	
Exercice		Actions ordinaires	UAD					En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionariat	
2025		11 600	68 575	80 175	5 161 667 \$		1 160 000 \$		Oui
2024		11 600	61 844	73 444	3 540 735 \$				
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils					
				Administrateurs		Conseils			
Cineplex Inc.				2017 à ce jour					
Brookfield Corporation (auparavant Brookfield Asset Management Inc.)				2020 à ce jour					
FP RioCan				2021 à ce jour		—			
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
—				—					



M. Marianne Harris
Toronto (Ontario) Canada

68 ans

Détails sur le siège au conseil de

Loblaw :

Administratrice depuis 2016
Indépendante

M^{me} Harris est administratrice de sociétés. En plus de siéger au conseil d'administration des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M^{me} Harris est administratrice de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, une société de la Couronne. Avant 2013, elle était présidente et directrice générale des services bancaires d'investissement et aux entreprises auprès de Merrill Lynch Canada Inc. (« Merrill Lynch ») et directrice du groupe institutions financières, Amériques, de Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith. De 1984 à 2000, avant de travailler pour Merrill Lynch, elle a occupé plusieurs postes dans les services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux.

Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business, un diplôme J.D. (Juris Doctor) de la Osgoode Hall Law School et un baccalauréat en sciences (avec distinction) de l'Université Queen's.

M^{me} Harris est également administratrice de la Banque le Choix du Président et membre du conseil consultatif du doyen de la Schulich School of Business. M^{me} Harris est une ancienne présidente du conseil d'administration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus ⁽¹⁾	
				N ^{bre}	%			Exercice	Montant
Conseil				12/12					
Comité d'audit				5/5		23/23	100 %	2025	395 000 \$
Comité de la gouvernance				6/6				2024	355 000 \$
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Total des actions ordinaires et des UAD		Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	
Exercice		Actions ordinaires	UAD					En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionariat	
2025		9 380	114 959	124 339	8 004 945 \$		1 160 000 \$		Oui
2024		9 380	108 132	117 512	5 665 254 \$				
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽²⁾					
				Administrateurs		Conseils			
George Weston limitée				2022 à ce jour		Galen G. Weston Cornell Wright		George Weston limitée George Weston limitée	
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
Financière Sun Life inc.				2013 à 2025					

(1) Ce montant comprend des honoraires de 85 000 \$ en 2025 et de 85 000 \$ en 2024 reçus à titre de membre du conseil d'administration de la Banque le Choix du Président. De plus, M^{me} Harris a reçu 300 000 \$ en 2025 et 260 000 \$ en 2024 à titre d'administratrice de Weston.

(2) La Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs ne s'applique pas à M. Weston. Se reporter à la page 10 pour obtenir des précisions sur la Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs.



Kevin Holt

Holland, Michigan, États-Unis

67 ans

Détails sur le siège au conseil de

Loblaw :

Administrateur depuis 2023

Indépendant

M. Holt est l'ancien chef de la direction d'Ahold Delhaize USA. Il a précédemment occupé les fonctions de chef de l'exploitation d'Ahold USA, de chef de l'exploitation de Delhaize America, de vice-président exécutif de Delhaize Group et de chef de la direction de Delhaize America et il a également occupé des postes de direction au sein de Supervalu Inc., de Sears Holdings Corporation et de Meijer, Inc.

M. Holt est titulaire d'un baccalauréat en sciences (économie de l'entreprise) de la Ferris State University.

M. Holt a siégé auparavant aux conseils d'administration d'Ahold Delhaize USA Inc. et d'Ahold Delhaize NV. M. Holt a également été administrateur de Food Marketing Institute.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS			Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				N ^{bre}	%	Exercice	Montant
Conseil			12/12	21/21	100 %	2025	310 000 \$
Comité de gouvernance			5/5			2024	260 000 \$
Comité de la gestion des risques et de la conformité			4/4				
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES							
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat	
2025	—	17 654	17 654	1 136 565 \$	1 160 000 \$	Oui	
2024	—	11 796	11 796	568 685 \$			
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes			
				Administrateurs	Conseils		
VusionGroup			2024 à ce jour	—	—		
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)							
Ahold Delhaize USA Inc.			2018 à 2023				

(1) M. Holt a jusqu'en mai 2028 pour se conformer à sa cible en matière d'actionnariat conformément à la politique d'actionnariat des administrateurs. Se reporter à la page 19 pour obtenir des précisions sur la Politique d'actionnariat des administrateurs.



Claudia Kotchka

Los Angeles, Californie, États-Unis

74 ans

Détails sur son siège au conseil de

Loblaw :

Administratrice depuis 2016

Indépendante

M^{me} Kotchka, administratrice de sociétés, était auparavant vice-présidente, innovation et stratégie du design à Procter & Gamble.

Détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires avec distinction de l'Université de l'Ohio, elle est comptable professionnelle agréée.

M^{me} Kotchka est vice-présidente du conseil de la Croix-Rouge américaine (région de Los Angeles) et est présidente du comité Mission. Elle est également membre du conseil d'administration de l'International Women's Forum, en Californie du Sud. Elle siégeait auparavant au conseil de la Croix-Rouge américaine (grande région de Miami et des Keys) et elle a été fiduciaire du Cooper Hewitt Smithsonian Design Museum. M^{me} Kotchka est membre de l'International Women's Forum et de l'Institute of Corporate Directors.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS			Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				N ^{bre}	%	Exercice	Montant
Conseil			12/12	22/22	100 %	2025	310 000 \$
Comité de gouvernance			6/6			2024	260 000 \$
Comité de la gestion des risques et de la conformité			4/4				
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES							
Exercice	Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat	
2025	—	111 671	111 671	7 189 379 \$	1 160 000 \$	Oui	
2024	—	104 876	104 876	5 056 072 \$			
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes			
				Administrateurs	Conseils		
—			—	—	—		
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)							
—			—				



Rima Qureshi

St. James, Barbade

61 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :

Administratrice depuis 2024
Indépendante

M^{me} Qureshi est l'ancienne cheffe de la stratégie de Verizon. Auparavant, elle a occupé chez Ericsson les postes de chef de la direction pour l'Amérique du Nord, de chef de la stratégie en Suède et de cheffe de l'unité commerciale « AMRC » (accès multiple par répartition en code) au Canada.

M^{me} Qureshi est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en commerce international et d'un baccalauréat en systèmes d'information de l'Université McGill.

Elle siège au conseil d'administration de Mastercard Inc. et de BT Group et a précédemment siégé aux conseils d'administration de Great-West Life, de Wolters Kluwer, de la GSMA – Telecommunications Industry Association et de la Verizon Foundation.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus		
				12/12		N ^{bre} %		Exercice Montant		
Conseil				12/12		21/21 100 %		2025 310 000 \$		
Comité d'audit				5/5				2024 99 600 \$		
Comité des soins aux patients et de la qualité				4/4						
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES					Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD ⁽¹⁾	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionariat		
Exercice		Actions ordinaires		UAD						
2025		—		7 910	7 910	509 246 \$	1 160 000 \$	Oui		
2024		—		2 148	2 148	103 555 \$				
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES					Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes					
					Administrateurs		Conseils			
Mastercard					2011 à ce jour					
BT Group					2025 à ce jour					
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)										
—					—					

(1) M^{me} Qureshi a jusqu'en juillet 2029 pour se conformer à sa cible en matière d'actionariat conformément à la politique d'actionariat des administrateurs. Se reporter à la page 19 pour obtenir des précisions sur la Politique d'actionariat des administrateurs.



Sarah Raiss

Calgary (Alberta) Canada

68 ans

Détails sur son siège au conseil de Loblaw :

Administratrice depuis 2014
Indépendante

M^{me} Raiss, administratrice de sociétés, a occupé des postes à la haute direction de TransCanada Corporation, notamment celui de vice-présidente directrice des services généraux.

Détentrice d'un baccalauréat ès sciences en mathématiques appliquées et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Michigan, M^{me} Raiss est aussi un fellow de l'Institut des administrateurs de sociétés.

M^{me} Raiss a été présidente du conseil d'administration de l'Alberta Electric System Operator et ancienne administratrice principale de Commercial Metals Company. En 2015, M^{me} Raiss a été nommée au palmarès « Directorship 100 » de la National Association of Corporate Directors (« NACD »), et elle détient le titre de Board Leadership Fellow de la NACD.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus		
				12/12		N ^{bre} %		Exercice Montant		
Conseil				12/12		22/22 100 %		2025 330 000 \$		
Comité de gouvernance				6/6				2024 265 000 \$		
Comité des soins aux patients et de la qualité				4/4						
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES					Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD	Exigence de participation minimale dans les capitaux propres	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionariat		
Exercice		Actions ordinaires		UAD						
2025		3 628		201 480	205 108	13 204 853 \$	1 160 000 \$	Oui		
2024		3 628		199 464	203 092	9 791 065 \$				
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES					Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes					
					Administrateurs		Conseils			
RB Global, Inc. (auparavant Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated) ⁽¹⁾					2016 à ce jour					
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)										
Commercial Metals Company					2011 à 2026					

(1) M^{me} Raiss siège au conseil de RB Global Inc. depuis 2016, mais ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat en 2026.



Galen G. Weston
Toronto (Ontario) Canada

53 ans

**Détails sur son siège
au conseil de Loblaw :**
Administrateur depuis 2006
Non indépendant

M. Weston est président du conseil et ancien président de la Société et président du conseil et chef de la direction de George Weston limitée. Il a auparavant occupé divers postes au sein de la haute direction de la Société et de ses filiales. Avant de se joindre à la Société, il était analyste financier en gestion de placements pour le cabinet Salomon Brothers, en Grande-Bretagne.

M. Weston est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Harvard et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Columbia.

M. Weston est président du conseil de la Banque le Choix du Président, président du conseil de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), président de la Weston Family Foundation et membre du conseil de The Consumer Goods Forum, du Centre des sciences de la santé Sunnybrook et du Conseil canadien des affaires. M. Weston est un ancien président du conseil et un ancien fiduciaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »).

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions		Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus	
				12/12		N ^{bre} %		Exercice Montant	
Conseil				12/12		12/12 100 %		2025 750 000 \$ 2024 750 000 \$	
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Total des actions ordinaires et des UAD		En 2025 et en 2024, la valeur des avoirs admissibles de M. Weston s'élevait à 22 422 023 064 \$ ⁽¹⁾ et à 18 367 256 071 \$, respectivement. M. Weston satisfait à la politique d'actionariat de la direction.			
Exercice	Actions ordinaires	UAD							
2025	2 362 544	—	2 362 544						
2024	1 894 544	—	1 894 544						
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽²⁾					
				2016 à ce jour		Administrateurs		Conseils	
George Weston limitée				2016 à ce jour		M. Marianne Harris Cornell Wright		George Weston limitée George Weston limitée	
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix				2019 à 2021					

(1) M. Weston détenait (i) des actions ordinaires, des unités d'actions différées et des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits sont acquis de Weston ayant une valeur globale de 22 215 118 516 \$ compte tenu du cours de clôture en date du 16 mars 2026 des actions ordinaires de Weston à la TSX, soit 98,70 \$ et (ii) des actions ordinaires et des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits sont acquis de Loblaw ayant une valeur globale de 206 904 548 \$ compte tenu du cours de clôture en date du 16 mars 2026 des actions ordinaires de Loblaw à la TSX de 64,38 \$.

(2) La Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs ne s'applique pas à M. Weston. Se reporter à la page 10 pour plus de renseignements au sujet de la Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs.



Cornell Wright

Toronto (Ontario) Canada

52 ans

Détails sur son siège
au conseil de Loblaw :
Administrateur depuis 2022
Non indépendant

M. Wright est président et administrateur de Wittington. M. Wright s'est joint à Wittington en 2021 après une carrière de 20 ans au sein du cabinet d'avocats Torys S.E.N.C.R.L., où il était un avocat de société de premier plan. Au sein de ce cabinet, il a été président de la pratique du droit des sociétés et l'ancien cochef de la pratique des fusions et acquisitions. Il possède une vaste expérience en matière d'opérations complexes, de valeurs mobilières, de capital-investissement, de réglementation, de gouvernance et de conformité. Il est membre de l'American College of Governance Counsel.

En plus d'être administrateur des sociétés ouvertes indiquées ci-dessous, M. Wright est fiduciaire du University Health Network et membre du conseil consultatif du doyen de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto. Il a été président du conseil d'administration du Ballet national du Canada.

M. Wright est titulaire d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto, ainsi que d'un baccalauréat ès arts de l'Université McGill.

MEMBRE DU CONSEIL/DE COMITÉS				Présence aux réunions	Présence aux réunions (total)		Honoraires d'administrateur reçus ⁽¹⁾		
					N ^{bre}	%	Exercice	Montant	
Conseil				12/12					
Comité de la gestion des risques et de la conformité				4/4	20/20	100 %	2025	310 000 \$	
Comité des soins aux patients et de la qualité (2025)				4/4			2024	250 000 \$	
PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES				Total des actions ordinaires et des UAD	Valeur marchande totale des actions ordinaires et des UAD		Exigence de participation minimale dans les capitaux propres Actions ordinaires	En voie de satisfaire/satisfait à la politique d'actionnariat UAD	
Exercice	Actions ordinaires	UAD							
2025	1 260	26 211	27 471	1 768 583 \$			1 160 000 \$	Oui	
2024	1 260	20 268	21 528	1 037 865 \$					
MEMBRE ACTUEL DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES				Appartenance commune à des conseils de sociétés ouvertes ⁽²⁾					
				Administrateurs		Conseils			
BCE, Inc.				2021 à ce jour	M. Marianne Harris		George Weston limitée		
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix				2022 à ce jour	Galen G. Weston		George Weston limitée		
George Weston limitée				2022 à ce jour					
MEMBRE DU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)									
—				—					

(1) M. Wright a également reçu 145 000 \$ en 2025 et 145 000 \$ en 2024 à titre de fiduciaire de Propriétés de Choix, un membre du même groupe que la Société, et des honoraires de 280 000 \$ en 2025 et de 240 000 \$ en 2024 à titre d'administrateur de Weston.

(2) La Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs ne s'applique pas à M. Weston. Se reporter à la page 10 pour obtenir des précisions sur la Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs.

Présence aux réunions

Le tableau qui suit donne un aperçu de la présence de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités en 2025 :

Nom	Conseil (12 réunions)	Comité d'audit (5 réunions)	Comité de gouvernance (6 réunions)	Comité de la gestion des risques et de la conformité (4 réunions)	Comité des soins aux patients (4 réunions)	Taux de présence global	
						(N ^{bre})	(%)
Scott B. Bonham	12/12	5/5	6/6	—	—	23/23	100 %
Shelley G. Broader	12/12	5/5	—	—	4/4	21/21	100 %
Christie J.B. Clark	12/12	5/5	—	4/4	—	21/21	100 %
Daniel Debow	12/12	—	6/6	4/4	—	22/22	100 %
William A. Downe	12/12	—	6/6	—	—	18/18	100 %
Janice Fukakusa	11/12	4/5	—	3/4	—	18/21	86 %
M. Marianne Harris	12/12	5/5	6/6	—	—	23/23	100 %
Kevin Holt	12/12	5/5	—	4/4	—	21/21	100 %
Claudia Kotchka	12/12	—	6/6	4/4	—	22/22	100 %
Rima Qureshi	12/12	5/5	—	—	4/4	21/21	100 %
Sarah Raiss	12/12	—	6/6	—	4/4	22/22	100 %
Galen G. Weston	12/12	—	—	—	—	12/12	100 %
Cornell Wright	12/12	—	—	4/4	4/4	20/20	100 %
Total	99 %	97 %	100 %	96 %	100 %	99 %	

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le programme de rémunération des administrateurs de la Société est structuré en vue d'offrir aux administrateurs une rémunération appropriée pour leur temps, leur engagement ainsi que les responsabilités qu'ils assument en qualité de membres du conseil et de demeurer concurrentiel par rapport aux pratiques de rémunération des administrateurs au Canada. Le programme est conçu pour attirer et maintenir en poste des administrateurs motivés et compétents et pour harmoniser leur rémunération avec les intérêts à long terme des actionnaires. Pour atteindre ces objectifs, chaque administrateur est tenu de recevoir la totalité de sa rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'il se conforme à la politique d'actionnariat des administrateurs, après quoi il est censé recevoir 60 % de sa rétribution en UAD. Le président du conseil n'est pas tenu de recevoir une partie de sa rémunération en UAD. L'administrateur qui est un employé de la Société ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses services à titre d'administrateur.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

Une UAD est un droit de recevoir de la Société un montant correspondant à la valeur d'une action ordinaire. Le nombre d'UAD attribuées à un administrateur correspond à la valeur de la rémunération que l'administrateur choisit ou est dans l'obligation de recevoir sous forme d'UAD, divisée par le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX pour la période de cinq jours de bourse qui précède la date d'attribution. Les UAD sont payées seulement lorsque l'administrateur cesse de siéger au conseil et qu'il n'occupe plus de poste au sein de la Société d'une société apparentée à la Société; il détient ainsi une participation dans le capital de la Société pendant toute la durée de son mandat comme membre du conseil. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires sont portés au crédit du compte d'un administrateur à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAD dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Après la cessation des fonctions au sein de la Société et de ses entités apparentées, le paiement des UAD est fait en actions ordinaires acquises sur le marché libre. Un administrateur canadien pourrait choisir de reporter le paiement jusqu'au 15 décembre de l'année civile suivant l'année au cours de laquelle l'administrateur cesse d'occuper un poste au sein de la Société ou de l'une de ses entités apparentées. Les UAD ne confèrent pas à un administrateur un droit de vote ni les autres droits dont disposent les actionnaires.

Politique d'actionnariat des administrateurs

De l'avis de la Société, il est important que les administrateurs expriment leur engagement envers la Société par la propriété d'actions. À cet égard, la Société a établi une politique d'actionnariat des administrateurs à l'intention des administrateurs qui ne font pas partie de la direction. Conformément à cette politique, les administrateurs qui ne font pas partie de la direction doivent détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à au moins quatre fois le montant de la rémunération annuelle de l'administrateur. En s'appuyant sur ce multiple, l'exigence d'actionnariat en 2025 était de 1 160 000 \$. Pour les besoins de cette politique, la valeur des titres est calculée selon la valeur marchande, et les administrateurs sont tenus de respecter le niveau exigé d'actionnariat dans les cinq ans suivant leur élection ou leur nomination initiale au conseil. Dans la mesure où les administrateurs reçoivent une augmentation de leur rémunération annuelle, ils disposent d'une période de cinq ans à compter de la date de l'augmentation pour atteindre l'exigence d'actionnariat supplémentaire. Les administrateurs élus ou nommés au conseil qui, au moment de leur élection ou de leur nomination, étaient des administrateurs ou des fiduciaires de Weston et/ou de Propriétés de Choix sont autorisés en vertu de cette politique à prendre en compte leur participation dans Weston et/ou Propriétés de Choix dans le calcul de leur actionnariat cible, pourvu que ces participations aient été admissibles à l'égard des exigences d'actionnariat de Weston et/ou de Propriétés de Choix. Tous les administrateurs ont atteint le seuil d'actionnariat requis ou accumulent des titres en ce sens, comme il est exigé dans la politique. Pour connaître la situation de chaque candidat à un poste d'administrateur relativement à la politique, consultez leurs profils qui commencent à la page 11 de la présente circulaire.

Montants de la rémunération versée aux administrateurs en 2025

Le tableau qui suit présente un sommaire de la rémunération versée aux administrateurs en 2025 :

Type de rémunération	Montant (\$)
Rémunération annuelle	
Rémunération totale	290 000
Rémunération des présidents et des membres d'un comité	
Président du conseil	750 000 ⁽¹⁾
Administrateur principal indépendant	50 000
Président du comité d'audit	30 000 ⁽²⁾
Président du comité de gouvernance	30 000 ⁽²⁾
Président du comité de la gestion des risques et de la conformité	30 000 ⁽²⁾
Président du comité des soins aux patients et de la qualité	30 000 ⁽²⁾
Membre d'un comité du conseil	10 000

(1) Le président du conseil ne reçoit pas de rémunération distincte à titre de membre du conseil.

(2) Comprend la rémunération reçue à titre de membre du comité.

Tableau de la rémunération versée aux administrateurs en 2025

Le tableau suivant présente les éléments de la rémunération et la rémunération totale gagnée par chaque administrateur ne faisant pas partie de la direction en 2025 et précise sous quelle forme cette rémunération a été versée.

Nom	Ventilation de la rémunération					Répartition du total de la rémunération des administrateurs			
	Rémunération des membres du conseil ⁽¹⁾ (\$)	Rémunération du président du conseil/des présidents de comité (\$)	Rémunération des membres de comité (\$)	Rémunération totale des administrateurs (\$)	Toute autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)	Espèces (\$)	UAD ⁽²⁾ (\$)	Répartition entre le montant en espèces et les UAD (%)
Scott B. Bonham	290 000	—	20 000	310 000	—	310 000	—	310 000	100 % UAD
Shelley G. Broader	290 000	—	20 000	310 000	—	310 000	—	310 000	100 % UAD
Christie J.B. Clark	290 000	30 000	11 500 ⁽³⁾	331 500	—	331 500	132 600	198 900	60 % UAD
Daniel Debow	290 000	—	20 000	310 000	—	310 000	—	310 000	100 % UAD
William A. Downe	290 000	85 000 ⁽⁴⁾	1 500 ⁽³⁾	376 500	—	376 500	—	376 500	100 % UAD
Janice Fukakusa	290 000	30 000	10 000	330 000	—	330 000	—	330 000	100 % UAD
M. Marianne Harris	290 000	—	20 000	310 000	85 000 ⁽⁵⁾	395 000	—	310 000	100 % UAD
Kevin Holt	290 000	—	20 000	310 000	—	310 000	—	310 000	100 % UAD
Claudia Kotchka	290 000	—	20 000	310 000	—	310 000	—	310 000	100 % UAD
Rima Qureshi	290 000	—	20 000	310 000	—	310 000	—	310 000	100 % UAD
Sarah Raiss	290 000	30 000	10 000	330 000	—	330 000	330 000	—	— % UAD
Galen G. Weston	—	750 000	—	750 000	—	750 000	750 000	—	— % UAD
Cornell Wright	290 000	—	20 000	310 000	—	310 000	—	310 000	100 % UAD
Total (\$)	3 480 000	925 000	193 000	4 598 000	85 000	4 683 000	1 212 600	3 385 400	

(1) Les administrateurs sont censés recevoir la totalité de leur rémunération à titre d'administrateur ou de membre d'un comité en UAD jusqu'à ce qu'ils se conforment à la politique d'actionariat des administrateurs, après quoi ils sont censés recevoir au plus 60 % de leur rétribution en UAD. Le président du conseil n'est pas tenu de recevoir une partie de sa rémunération en UAD.

(2) Conformément au régime d'UAD, les montants reflètent la juste valeur à la date d'attribution des UAD s'appuyant sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date d'attribution. De plus, des UAD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires pendant l'exercice. Le tableau ne tient pas compte de ces équivalents théoriques de dividendes.

(3) Comprend la rémunération reçue pour sa présence aux réunions d'un autre comité du conseil.

(4) Comprend la rémunération reçue à titre d'administrateur principal indépendant et pour avoir présidé des réunions d'un autre comité du conseil.

(5) Comprend la rémunération que l'administrateur a reçue, en espèces, pour son rôle de président de la Banque le Choix du Président, une filiale de la Société.

Attributions fondées sur des actions en circulation

Le tableau suivant présente la valeur de toutes les attributions fondées sur des actions accordées par la Société aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction qui étaient en circulation au 5 janvier 2026 :

Nom du participant	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (n ^{bre})	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, mais non payés ou distribués ⁽¹⁾ (\$)
Scott B. Bonham	—	—	6 506 217
Shelley G. Broader	—	—	1 367 397
Christie J.B. Clark	—	—	4 148 051
Daniel Debow	—	—	3 187 936
William A. Downe	—	—	6 283 539
Janice Fukakusa	—	—	4 204 333
M. Marianne Harris	—	—	7 048 136
Kevin Holt	—	—	1 082 367
Claudia Kotchka	—	—	6 846 549
Rima Qureshi	—	—	484 962
Sarah Raiss	—	—	12 352 739
Cornell Wright	—	—	1 606 996

(1) La valeur des UAD en circulation, qui sont considérées comme des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, détenues par les administrateurs se base sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 5 janvier 2026, soit 61,31 \$, multiplié par le nombre d'UAD en circulation. Les valeurs comprennent aussi des UAD supplémentaires qui se sont accumulées en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires.

NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Nomination de l'auditeur externe

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, recommande que le mandat de PwC comme auditeur externe de la Société soit renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société et que les administrateurs soient autorisés à fixer la rémunération de PwC. Les actionnaires ont approuvé la nomination de PwC à titre d'auditeur externe de la Société pour la première fois à l'assemblée annuelle de la Société tenue le 5 mai 2022. Pour appuyer sa recommandation, le comité d'audit a évalué l'indépendance, les compétences, la qualité de l'audit et le rendement de PwC, ce qui lui a permis d'établir que PwC était en mesure de répondre aux besoins futurs de la Société. L'évaluation comprenait un examen du plan d'audit soumis, des secteurs présentant des risques ayant été repérés, de la nature des conclusions de l'audit de PwC ainsi que de la qualité et de la franchise des communications de PwC avec le comité d'audit et la direction. Le comité d'audit a également rencontré l'associé responsable de la mission d'audit ainsi que le chef de la direction de PwC afin de discuter de son travail et de son plan d'audit. Les représentants de la Société nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** le renouvellement du mandat de PwC comme auditeur externe de la Société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Honoraires d'audit externe et autres honoraires de services

Le comité d'audit encadre les honoraires versés à l'auditeur externe indépendant pour les services d'audit et les services non liés à l'audit. Les honoraires des exercices 2025 et 2024 se sont établis comme suit :

Type d'honoraires	2025 (en milliers de dollars)	2024 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	8 346	7 579
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	1 310	1 167
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	21	1 556
Autres honoraires ⁽⁴⁾	2 697	2 166
Total des honoraires	12 374 \$	12 468 \$

(1) Les honoraires d'audit incluent les honoraires pour les services liés à l'audit des états financiers consolidés de la Société, y compris l'audit de ses filiales. Les honoraires d'audit comprennent également les honoraires liés aux rapports trimestriels, à l'interprétation des normes de comptabilité et de communication de l'information financière et à la participation de l'auditeur aux dépôts réglementaires.

(2) Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux honoraires liés aux services de traduction en français des documents financiers et réglementaires de la Société, à certaines procédures et à l'audit de régimes de retraite et de fondations caritatives.

(3) Les honoraires pour services fiscaux se rapportent aux honoraires liés aux services rendus en matière d'observation fiscale. En 2024, une somme de 1,5 million de dollars a également été facturée à la Société pour des travaux effectués en 2021, soit avant la nomination de PwC à titre d'auditeur externe.

(4) Les autres honoraires comprennent les services de consultation et de soutien admissibles pour les projets en cours.

Dans le cadre des pratiques de gouvernance de la Société, le comité d'audit a adopté une politique interdisant à l'auditeur externe de fournir des services non liés à l'audit à la Société ou à ses filiales, sauf si le président du comité d'audit approuve au préalable ces services. L'auditeur externe est tenu de rendre compte directement au comité d'audit.

RÉSOLUTION CONSULTATIVE CONCERNANT L'APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Résolution consultative concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction

À l'assemblée, les actionnaires devront se prononcer sur une résolution consultative (la « résolution sur la rémunération ») portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Analyse de la rémunération » à la page 54 de la présente circulaire. En 2025, les actionnaires ont été invités à se prononcer sur une résolution consultative concernant l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction. Le résultat du scrutin tenu à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 6 mai 2025 est présenté ci-dessous :

Résolution	Votes pour (n ^{bre})	Votes pour (%)	Votes contre (n ^{bre})	Votes contre (%)
Résolution consultative portant sur l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction	247 908 917	94,14 %	15 436 408	5,86 %

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie en matière de rémunération de la Société et a pour but de rapprocher les intérêts des hauts dirigeants de la Société avec ceux de ses actionnaires. Cette approche en matière de rémunération permet à la Société d'attirer et de fidéliser des hauts dirigeants ayant un rendement supérieur qui seront motivés à créer de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil et la direction de la Société recommandent aux actionnaires de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur la rémunération.

Les représentants de la Société nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter **POUR** l'adoption de la résolution consultative sur la rémunération.

Les voix exprimées relativement à la résolution sur la rémunération sont consultatives et ne lieront aucunement le conseil ou la Société. Toutefois, le comité de gouvernance passera en revue et analysera les résultats obtenus et en tiendra compte dans le cadre de l'analyse de l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Société.

Le libellé de la résolution sur la rémunération qui sera soumise aux actionnaires à l'assemblée, sous réserve des modifications, des variations et des ajouts qui peuvent être approuvés à l'assemblée, est énoncé ci-après :

IL EST RÉSOLU QUE, à titre consultatif uniquement et sans porter atteinte au rôle et aux responsabilités du conseil d'administration, les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la circulaire distribuée avant la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2026 de Les Compagnies Loblaw Limitée.

PROPOSITION D'ACTIONNAIRES

Proposition d'actionnaires

Les actionnaires seront invités à examiner la proposition d'actionnaires figurant à l'annexe B de la présente circulaire.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER CONTRE LA PROPOSITION D'ACTIONNAIRES POUR LES RAISONS EXPOSÉES DANS LES DÉCLARATIONS D'OPPOSITION.

Les représentants de la Société nommés dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention de voter CONTRE la proposition d'actionnaires.

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* permet aux actionnaires admissibles de la Société de soumettre des propositions d'actionnaires qui seront examinées à l'assemblée annuelle des actionnaires. La date limite pour soumettre des propositions d'actionnaires à la Société en vue de leur inclusion dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction en prévision de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2027 est le 11 février 2027.

COMITÉ D'AUDIT

Christie J.B. Clark
(président)
Indépendant



Scott B. Bonham
Indépendant



Janice Fukakusa
Indépendante



M. Marianne Harris
Indépendante



Kevin Holt
Indépendant



Rima Qureshi
Indépendante

Le comité d'audit veille, pour le compte du conseil, à l'intégrité des états financiers de la Société et des communications publiques connexes. Ce faisant, il encadre les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, les contrôles et mécanismes d'information, la fonction d'audit interne ainsi que le programme de lutte contre la fraude. Le comité d'audit rencontre régulièrement le chef de l'audit interne de la Société responsable de la fonction d'audit interne et le spécialiste de haut niveau de la conformité qui est responsable du groupe chargé de la conformité des contrôles internes. Le comité d'audit encadre également les procédures pour la réception, la conservation et le suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et de l'audit de la Société. Le comité d'audit examine l'ensemble des communications importantes de l'information concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») de la Société, examine le caractère adéquat et l'efficacité de l'environnement de contrôle des facteurs ESG, approuve les missions de certification externes portant sur les enjeux ESG et examine les résultats des missions de certification internes et externes.

Chaque année, le comité d'audit examine et évalue les compétences, le rendement et l'indépendance de l'auditeur externe et recommande au conseil un auditeur externe pour nomination par les actionnaires. Le président du comité d'audit participe également au processus de sélection du responsable de la mission d'audit de l'auditeur externe de la Société. Le comité d'audit s'assure qu'un renouvellement régulier soit effectué, conformément aux normes d'audit actuelles.

Tous les membres du comité d'audit sont indépendants et possèdent des compétences financières, comme il est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada.

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité d'audit a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2025.

Faits saillants de 2025 :

- ✓ Surveillance du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles et des procédés internes liés à la communication de l'information financière de la Société
- ✓ Examen du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles relatifs au Rapport de divulgation sur les priorités ESG 2025 et au Rapport Vivre bien, vivre pleinement sur les enjeux ESG de 2024 de la Société
- ✓ Évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles relatifs au Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne de la Société
- ✓ Supervision des opérations entre la Société et les membres de son groupe
- ✓ Évaluation du rendement de l'auditeur externe et surveillance de la qualité et de l'efficacité de la relation entre l'auditeur externe, la direction et le comité d'audit
- ✓ Examen de la comptabilisation proposée de la vente prévue de Banque le Choix du Président à EQB Inc., y compris le traitement des actions d'EQB Inc. dont la Société est propriétaire
- ✓ Surveillance du transfert des fonctions administratives liées aux finances à Accenture

Survol

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre. Les fonctions et les responsabilités spécifiques du comité d'audit dépendent de son mandat et de son plan de travail. Le comité d'audit tient des rencontres séparées et à huis clos avec les représentants du groupe d'audit interne et l'auditeur externe à chaque réunion trimestrielle. Le comité tient aussi une séance à huis clos sans membre de la direction. Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises en 2025.

Chaque année, le comité d'audit passe en revue son mandat pour garantir l'exécution efficace de ses responsabilités. Le comité d'audit communique régulièrement avec la direction et les auditeurs externes et internes.

Le comité d'audit a accepté son mandat pour 2025, qui est décrit à l'adresse www.loblaw.ca. Ses membres estiment s'être acquittés de leurs responsabilités pendant l'année.

Communication de l'information financière

Le comité d'audit a examiné et abordé avec la direction les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société ainsi que le rapport de gestion connexe pour l'exercice clos le 3 janvier 2026 et les trimestres intermédiaires. Le comité d'audit a également examiné les rapports de l'auditeur externe s'y rattachant et s'est entretenu directement avec l'auditeur externe au sujet des principaux risques. Cet examen a pour but de fournir l'assurance raisonnable que la communication de l'information financière de la Société est exhaustive et qu'elle est présentée fidèlement à tous égards importants. Il confirme aussi le caractère approprié des principes comptables employés pour l'établissement des états financiers, plus particulièrement lorsqu'un jugement, des estimations et des risques sont en cause. Cet examen est conçu afin de s'assurer que les questions d'importance ont été communiquées adéquatement.

Le comité d'audit a évalué l'utilisation des mesures financières non conformes aux PCGR et leur présentation dans les documents financiers. En fonction des considérations qui précèdent, le comité d'audit recommande au conseil d'approuver et de publier les états financiers annuels consolidés audités de la Société le 25 février 2026.

Communication de l'information concernant les enjeux ESG

Le comité d'audit a évalué les rapports sur l'efficacité de l'environnement de contrôle ESG relatifs au Rapport Vivre bien, vivre pleinement sur les enjeux ESG de 2024 et le Rapport de divulgation sur les priorités ESG 2025, qui comprenaient des indicateurs intégrant des critères spécifiques des normes 2021 de la Global Reporting Initiative, des normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), des normes applicables à l'industrie des détaillants de produits alimentaires, aux distributeurs de médicaments, à l'industrie des services financiers aux consommateurs et à l'industrie des vêtements, accessoires et chaussures. La communication de l'information s'appuie également sur d'autres directives issues des objectifs de développement durable des Nations Unies et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Le comité d'audit a estimé que ces contrôles étaient suffisants. Le comité d'audit examine également toute publication importante sur les enjeux ESG et la recommande au conseil aux fins d'approbation. La Société surveille l'adoption éventuelle des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») de divulgation sur le développement durable et des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID ») par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne

Le comité d'audit a examiné le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles et a supervisé la publication du Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne annuel de la Société pour l'exercice 2025, établi conformément à la Loi sur l'esclavage moderne, qui a été déposé en mars 2026 sous la forme d'un rapport conjoint avec certaines de ses filiales et Weston.

Auditeur externe et interne

Pendant l'année, le président du comité d'audit a rencontré à intervalles réguliers l'auditeur externe, les représentants du groupe d'audit interne et les cadres supérieurs du groupe de communication de l'information financière de la Société. En 2025, le comité d'audit a examiné et approuvé le plan d'audit annuel du groupe d'audit interne et de l'auditeur externe et a reçu des rapports réguliers de la part des services d'audit interne. En outre, il a reçu de la part de l'auditeur externe des rapports sur des questions clés liées à l'audit. En 2025, le comité d'audit a également approuvé et supervisé une mission d'assurance limitée de PwC portant sur les informations relatives aux émissions de carbone de portée 1 et 2 de la Société; sur la culture et l'inclusion, ainsi que sur les divulgations liées aux investissements dans les collectivités et les rapports de certification internes concernant d'autres informations relatives aux enjeux ESG.

Le comité d'audit s'est assuré que PwC est indépendant de la Société et de la direction. Il a proposé au conseil de recommander aux actionnaires de renouveler le mandat de PwC à titre d'auditeur externe de la Société à l'assemblée.

Conformité des contrôles internes

Le comité d'audit est chargé de superviser l'examen par la direction de la conception et de l'efficacité opérationnelle (i) du contrôle interne effectué par la Société à l'égard de la communication de l'information financière, et (ii) des contrôles et procédures en matière de communication de l'information de la Société pour assurer la diffusion en temps opportun de l'information importante au sujet de la Société selon les exigences de la législation ou des règles de bourses de valeurs mobilières qui s'appliquent.

Tout au long de 2025, le comité d'audit a examiné l'administration du programme de conformité du contrôle interne, notamment en examinant le programme d'évaluation du risque et de la conformité du contrôle interne de 2025 et son état d'avancement. Le comité d'audit a examiné les rapports trimestriels de l'équipe de conformité du contrôle interne concernant le système de contrôles et de procédures de divulgation et le contrôle interne de l'information financière de la Société.

Examen des risques

Le comité d'audit a examiné certains risques auxquels la Société est confrontée, notamment les tensions géopolitiques, l'inflation, la gestion des franchisés et des associés, et les pertes, ainsi que les contrôles et procédures que la direction a mis en place pour cerner, gérer et atténuer ces risques.

Questions juridiques, réglementaires, fiscales et relatives aux opérations entre personnes apparentées

Tout au long de 2025, le comité d'audit a aussi examiné des mises à jour sur des questions de conformité ayant trait à la communication de l'information financière, l'évolution des lois et des règlements, les litiges importants, les dépôts réglementaires, les opérations importantes avec des personnes apparentées ainsi que les questions fiscales ayant une incidence sur la Société. Le comité d'audit continue aussi de collaborer avec la direction pour assurer la conformité à un processus d'examen et d'approbation rigoureux des opérations importantes entre personnes apparentées. Cette fonction est particulièrement importante pour Propriétés de Choix, dont la Société est le plus important locataire et un membre du même groupe qu'elle. Le comité d'audit est certain que la direction a pris en compte les facteurs juridiques et de gouvernance pertinents associés aux opérations importantes entre personnes apparentées et mis en place un cadre de gouvernance solide pour les gérer le cas échéant.

Respectueusement,

Comité d'audit

Christie J.B. Clark (président)

Scott B. Bonham

Janice Fukakusa

M. Marianne Harris

Kevin Holt

Rima Qureshi

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité d'audit, se reporter aux pages 11 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité d'audit, se reporter à l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 37 à 53.

COMITÉ DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ



Shelley G. Broader
(présidente)
Indépendante



Janice Fukakusa
Indépendante



Christie J.B. Clark
Indépendant



Daniel Debow
Indépendant



Claudia Kotchka
Indépendante



Kevin Holt
Indépendant



Cornell Wright
Non indépendant

Au nom du conseil, le comité de la gestion des risques et de la conformité encadre le programme de conformité légale et réglementaire et de conduite professionnelle de la Société, son programme ESG, son programme de gestion du risque d'entreprise (« GRE »), y compris les aspects liés à la responsabilité sociale des entreprises, à l'approvisionnement responsable et éthique et aux questions de droits de la personne, ainsi que ses politiques, ses systèmes de gestion et son rendement applicables à divers secteurs à risque clés.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de la gestion des risques et de la conformité a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations en 2025.

Faits saillants de 2025 :

- ✓ Supervision des programmes d'évaluation et de gestion du risque d'entreprise de la Société et examen des principaux risques auxquels la Société est exposée et de leur gestion et de leur réduction
- ✓ Supervision du programme de conformité légale et réglementaire et de déontologie de la Société et maintien de la Ligne Action-Intégrité
- ✓ Continuation de la surveillance de la réponse de la Société aux modifications législatives et réglementaires, y compris la supervision de la mise en œuvre des changements opérationnels pour assurer l'adhésion
- ✓ Examen du Rapport de divulgation sur les priorités ESG 2025 et du Rapport Vivre bien, vivre pleinement sur les enjeux ESG de 2024, et supervision de divers enjeux ESG

Survol

Le comité de la gestion des risques et de la conformité se réunit au moins une fois par trimestre. Les tâches et responsabilités spécifiques du comité de la gestion des risques et de la conformité découlent de son mandat et de son plan de travail. Le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise la conception et la mise en œuvre du programme de conformité légale et réglementaire et de conduite professionnelle et du programme de GRE de la Société, ainsi que les programmes relatifs aux enjeux ESG, à la santé et à la sécurité au travail, à la salubrité des aliments et à la sécurité des médicaments et des produits et à la RSE. À chaque réunion tenue en 2025, le comité de la gestion des risques et de la conformité a invité des membres clés de la direction afin qu'ils présentent un exposé sur des enjeux qui relèvent du mandat du comité de la gestion des risques et de la conformité. En outre, à chaque réunion, le comité de la gestion des risques et de la conformité s'est réuni séparément à huis clos avec le vice-président, Conformité et déontologie et avec le chef de la gestion du risque. Le comité de la gestion des risques et de la conformité a tenu également une session à huis clos sans la présence de la direction à chaque réunion. Le comité de la gestion des risques et de la conformité s'est réuni à quatre reprises en 2025.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité a accepté son mandat pour 2025, qui est décrit à l'adresse www.loblaw.ca. Il estime s'être acquitté de ses responsabilités en 2025.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité de la direction aide le comité de la gestion des risques et de la conformité à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la GRE et des programmes de conformité légale et réglementaire et de conduite professionnelle de la Société. L'objectif principal du comité de la gestion des risques et de la conformité de la direction de la Société est d'encadrer et de régir les programmes de la Société afin de veiller à ce que les risques d'entreprise auxquels la Société est confrontée ne dépassent pas les limites acceptables, à ce que soient adoptées des mesures d'atténuation des risques efficaces, à ce que toute question appelant une décision soit traitée, prioritaire et signalée fidèlement et en temps opportun, à encourager une solide culture de conformité et de déontologie au sein de la Société, à gérer et à résoudre tout incident et à réduire les conséquences défavorables découlant du non-respect des lois applicables ou de comportements contraires à l'éthique.

Approche en matière de droits de la personne

Le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise l'avancement de l'approche de la Société en matière de droits de la personne. Le comité de la gestion des risques et de la conformité a également supervisé la publication du Rapport sur la *Loi sur l'esclavage moderne* annuel pour l'exercice financier 2025 de la Société, conformément à la *Loi sur l'esclavage moderne*, qui a été déposé en mars 2026 sous la forme d'un rapport conjoint avec certaines de ses filiales et Weston.

Conformité légale et réglementaire et déontologie

Afin de s'acquitter de son mandat, le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise le programme de conformité légale et réglementaire et de conduite professionnelle de la Société et reçoit régulièrement des rapports du vice-président, Conformité et déontologie, ainsi que la fonction de la conformité et de la déontologie dans les activités de la Société. Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine les mesures prises par la direction afin de s'assurer que la Société dispose de bons systèmes de gestion de la conformité et de la déontologie, que les employés de la Société sont au fait des politiques et des procédures de la Société en matière de conformité légale et réglementaire et de déontologie et que la Société soutient ses entreprises franchisées en rapport avec les normes et les programmes de conformité légale et réglementaire et de déontologie et qu'elle leur offre un soutien et une formation efficaces et en temps opportun. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit et examine également régulièrement des rapports de la direction et des conseillers indépendants portant sur des questions de conformité légale et réglementaire et de déontologie. Chaque trimestre, le comité de la gestion des risques et de la conformité a reçu un rapport du vice-président, Conformité et déontologie concernant la Ligne Action-Intégrité.

En 2025, le comité de la gestion des risques et de la conformité a continué de surveiller la réponse de la Société aux modifications réglementaires, y compris la supervision de la mise en œuvre des changements opérationnels pour assurer l'adhésion.

Gestion du risque d'entreprise

Le conseil a confié au comité de la gestion des risques et de la conformité la responsabilité de superviser la composition et la structure du programme de GRE de la Société ainsi que les principaux risques auxquels la Société est confrontée. Le conseil délègue aussi la surveillance de certains risques au comité de la gestion des risques et de la conformité, lequel a également la responsabilité de s'assurer que la direction a pris les mesures nécessaires pour garantir une gestion efficace de ces risques.

Dans le cadre de ses réunions tout au long de l'année, le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports de la direction et de l'équipe de gestion du risque d'entreprise portant sur les principaux risques auxquels la Société est confrontée et les mesures prises pour les mitiger. La direction et l'équipe de gestion du risque d'entreprise lui présentent des rapports trimestriels sur l'état de la situation à l'égard de certains risques principaux, les répercussions potentielles au cours des trimestres futurs et les changements d'importance des indicateurs de risque clés.

Technologie de l'information

Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine également la surveillance que fait la direction des risques relatifs à la technologie de l'information ayant une incidence sur la Société et ses systèmes de technologie de l'information, notamment en ce qui a trait à la cybersécurité. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports périodiques de la part de la direction concernant les systèmes, les politiques, les contrôles et les procédures de la Société que la direction a mis en place afin de repérer, de gérer et d'atténuer les risques associés à la technologie de l'information et aux systèmes de technologie de l'information de la Société, notamment la cybersécurité et l'intelligence artificielle (« IA »). La Société continue d'élaborer des procédés et des politiques pour traiter les risques liés à l'IA et continuera de surveiller les mises à jour pertinentes en matière de réglementation et de technologies ainsi que l'évolution du marché.

Salubrité des aliments

Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit régulièrement des rapports de la direction et revoit les mesures prises par celle-ci afin de s'assurer que les programmes de salubrité des aliments de la Société couvrent les normes de fabrication, de manipulation et de préparation sécuritaires, que les fournisseurs de produits alimentaires respectent des normes de salubrité élevées, et que des pratiques exemplaires sont en place pour l'entreposage, la manutention, la distribution et l'emballage des aliments, conjointement avec les systèmes de contrôle nécessaires pour veiller au respect de ces politiques.

Sécurité des médicaments

Le comité de la gestion des risques et de la conformité supervise les risques associés à la production, à la manutention et à l'acheminement des produits pharmaceutiques, de même que les activités des pharmacies, en plus d'examiner et d'évaluer l'efficacité de la Société en matière de gestion de ces risques et de veiller à ce qu'ils soient gérés conformément à des pratiques exemplaires. Afin de s'acquitter de son rôle de surveillance, le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports réguliers de la direction.

Questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail

La direction fait également des rapports réguliers au comité de la gestion des risques et de la conformité sur l'environnement et la santé et la sécurité au travail.

Enjeux ESG

Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine l'information présentée par la Société concernant les questions ESG, y compris le Rapport de divulgation sur les priorités ESG 2025 et le Rapport Vivre bien, vivre pleinement sur les enjeux ESG de 2024, et il supervise la mise en œuvre de la stratégie ESG. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit aussi des rapports réguliers de la direction sur les initiatives ESG.

Respectueusement,

Comité de la gestion des risques et de la conformité

Shelley G. Broader (présidente)

Janice Fukakusa

Christie J.B. Clark

Daniel Debow

Kevin Holt

Claudia Kotchka

Cornell Wright

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de la gestion des risques et de la conformité, se reporter aux pages 11 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de la gestion des risques et de la conformité, se reporter à l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 37 à 53.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DE LA GESTION DES TALENTS ET DE LA RÉMUNÉRATION



William A. Downe
(président)
Indépendant



Scott B. Bonham
Indépendant



Daniel Debow
Indépendant



M. Marianne Harris
Indépendante



Claudia Kotchka
Indépendante



Sarah Raiss
Indépendante

Le comité de gouvernance estime qu'une bonne gouvernance est un gage de rendement exceptionnel. Les pratiques de gouvernance de la Société sont conçues pour assurer une surveillance et une reddition de compte, favoriser la confiance des parties intéressées et servir les intérêts à long terme des actionnaires.

Il incombe au comité de gouvernance d'encadrer les pratiques de gouvernance de la Société, notamment l'élaboration et la mise en place de principes de gouvernance conformes à des normes élevées en la matière. Chaque année, le comité de gouvernance évalue le rendement et les pratiques du conseil, ce qui comprend un examen de ses politiques et de ses mandats, de même qu'un examen de la composition des comités, mené en concertation avec le président du conseil.

Dans le cadre de son mandat, le comité de gouvernance, en collaboration avec le président du conseil, sélectionne et recommande au conseil des candidats à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance recommande également au conseil les changements à apporter aux régimes de rémunération des administrateurs. En outre, le comité de gouvernance assure le suivi du programme d'orientation des nouveaux administrateurs et les activités de formation continue de tous les administrateurs, et de superviser le processus d'évaluation du rendement du conseil, de ses comités et de chaque administrateur. Le comité de gouvernance est également chargé de superviser les conventions de retraite de la Société, notamment en surveillant le rendement des régimes, en assurant la conformité réglementaire et en examinant les principaux risques et les questions de capitalisation.

Le comité de gouvernance aide le conseil à superviser les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société, y compris ses programmes d'encouragement et la rémunération des membres de la haute direction visés dont il est question à la page 55. Le comité de gouvernance est également chargé de superviser la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société.

Compétences clés et expérience

Le conseil estime que les membres du comité de gouvernance possèdent, à titre individuel ou collectif, les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires dans le domaine de la gouvernance et de la rémunération, ce qui comprend la gestion des ressources humaines, la rémunération des hauts dirigeants et la direction générale des affaires, pour remplir le mandat du comité de gouvernance. Tous les membres du comité de gouvernance ont acquis des connaissances approfondies et une vaste expérience comme cadres supérieurs de grands organismes complexes et ont été administrateurs d'autres sociétés inscrites en bourse. Le tableau ci-dessous illustre l'expérience pertinente de chaque membre du comité de gouvernance :

Nom	Expérience de la gouvernance et de la rémunération des hauts dirigeants
Scott B. Bonham	<ul style="list-style-type: none">• Expérience de cadre comme co-fondateur d'Intentional Capital Corp.• Ancien membre du conseil de La Banque de Nouvelle-Écosse• Membre du conseil, du comité des ressources humaines et du comité d'audit de TC Énergie
Daniel Debow	<ul style="list-style-type: none">• Expérience de cadre comme ancien vice-président, Partenariats de Shopify• Fondateur et ancien chef de la direction de Helpful.com• Cofondateur et ancien cochef de la direction de Ryppe• Membre de l'équipe fondatrice de Workbrain
William A. Downe	<ul style="list-style-type: none">• Expérience de cadre comme ancien chef de la direction de BMO Groupe financier• Ancien administrateur principal et président du comité de la rémunération des hauts dirigeants et des ressources humaines de Manpower Group Inc.• Fiduciaire et membre du comité de la rémunération et des ressources humaines du Rush University Medical Center• Ancien administrateur de la Banque de Montréal
M. Marianne Harris	<ul style="list-style-type: none">• Administratrice et membre du comité de gouvernance, des ressources humaines, des mises en candidature et de la rémunération de Weston• Présidente du comité de gouvernance de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public• Ancienne présidente du comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité et du comité de planification de la direction de la Financière Sun Life inc.• Expérience de cadre comme ancienne directrice générale et présidente, Services aux grandes entreprises et services bancaires d'investissement de Merrill Lynch Canada Inc.
Claudia Kotchka	<ul style="list-style-type: none">• Expérience de cadre comme ancienne vice-présidente, design, innovation et stratégie du design à Procter & Gamble• Expérience en tant que membre du conseil d'une société ouverte comme ancienne administratrice de BlackBerry Limited
Sarah Raiss	<ul style="list-style-type: none">• Expérience de cadre à TransCanada Corporation (maintenant TC Énergie)• Administratrice et membre du comité des mises en candidature et de gouvernance (ancienne présidente du comité de 2020 à 2024) et ancienne membre du comité de rémunération de RB Global, Inc. (auparavant Ritchie Bros. Auctioneers Inc.)• Ancienne membre et ancienne présidente du comité des mises en candidature et de la gouvernance et du comité de rémunération de Commercial Metals Company• Ancienne membre et présidente du comité de gouvernance et des ressources humaines de Vermilion Energy Inc.• Ancienne présidente du conseil d'Alberta Electric System Operator et membre du comité de gouvernance et des mises en candidature• Ancienne membre et présidente du comité de gouvernance et de rémunération de Canadian Oil Sands Limited• Ancienne membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Shoppers Drug Mart Corporation• Ancienne présidente du comité des ressources humaines et ancienne membre du comité de régie et de nomination de la Banque de développement du Canada

Processus de planification de la relève et de mise en candidature au conseil

Le conseil se penche régulièrement sur les vacances potentielles parmi ses membres. Le comité de gouvernance a la responsabilité de planifier la relève des membres du conseil et des comités et de formuler des recommandations au conseil concernant la taille et la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance aide le conseil en passant en revue une liste permanente de candidats potentiels et en trouvant des candidatures à soumettre à l'étude du conseil, en temps voulu. La Société dispose de lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs, qui prévoient une évaluation menée par le président du conseil et le comité de gouvernance concernant la participation continue d'un administrateur du conseil qui atteint l'âge de 75 ans, et annuellement par la suite, ou qui change de fonction principale. Ces lignes directrices ne s'appliquent pas au président du conseil ni aux administrateurs membres de la direction.

En plus des lignes directrices officielles du conseil sur la durée du mandat des administrateurs, le comité de gouvernance :

1. entreprend chaque année une évaluation de l'efficacité du conseil qui permet au comité de gouvernance et au conseil d'obtenir une rétroaction concernant l'apport, l'ensemble des compétences et l'expertise d'un administrateur;
2. tient la grille des compétences des administrateurs pour garantir qu'une attention appropriée est accordée aux compétences essentielles et à l'expérience au moment de choisir les candidats à un poste d'administrateur;
3. fait le suivi du renouvellement des administrateurs dans le cadre de processus d'évaluation et, s'il y a lieu, de temps à autre, demande à des administrateurs en poste depuis longtemps dont l'expérience et les compétences ne sont pas irremplaçables de ne pas solliciter de nouveau mandat;
4. examine annuellement la présidence et la composition des comités du conseil en vue de trouver l'équilibre entre la volonté d'intégrer diverses perspectives et le besoin d'expérience et d'expertise en la matière;
5. fournit l'information à inclure dans la présente circulaire concernant le mandat, le processus d'évaluation et le renouvellement des administrateurs, ainsi qu'une description de l'approche de la Société pour assurer une diversité de compétences, d'expérience et d'antécédents au conseil, ainsi qu'un renouvellement approprié des membres.

En résumé, le comité de gouvernance évalue tous les ans la composition du conseil, le rendement de chaque administrateur ainsi que le mandat et la composition des comités du conseil. Les recommandations quant aux changements à apporter sont, le cas échéant, élaborées par le comité de gouvernance, puis elles font l'objet d'une discussion avec le conseil et l'actionnaire majoritaire. Le conseil est d'avis que ces processus fonctionnent bien et se sont traduits par une gouvernance efficace et souple qui se prête bien à la nature évolutive des activités de la Société et de ses marchés.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DE LA GESTION DES TALENTS ET DE LA RÉMUNÉRATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité de gouvernance a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations de 2025.

Faits saillants de 2025 :

- ✓ Examen de la taille, de la composition et de la diversité du conseil et de ses comités et maintien d'une liste à jour de candidats à un poste d'administrateur
- ✓ Supervision de l'élaboration du régime incitatif à court terme et du régime incitatif à long terme de la Société de 2025
- ✓ Surveillance du rendement et évaluation du conseil et de ses comités
- ✓ Examen des objectifs personnels des membres de la haute direction et évaluation de leur rendement par rapport à ces objectifs
- ✓ Examen de la rémunération des membres de la direction
- ✓ Évaluation des candidats à la relève des membres de la haute direction
- ✓ Surveillance du rendement, de la conformité et des risques liés aux régimes de retraite de la Société

Gestion des talents et planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs

Le comité de gouvernance est chargé de superviser l'approche de la Société à l'égard de la gestion des talents et de la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs. Il reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs, les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et les processus d'évaluation du rendement; ces rapports sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de direction et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire.

Le comité de gouvernance a examiné la répartition des coûts entre la Société et Weston qui a été proposée par la direction concernant M. Dufresne étant donné que M. Dufresne est membre de la direction des deux sociétés. Le comité de gouvernance a approuvé que la Société continue de payer 80 % de la rémunération de M. Dufresne, les 20 % restants étant payables par Weston, ce qui est conforme à la répartition des coûts approuvée initialement en 2021.

Composition du conseil et relève

L'objectif du comité de gouvernance est d'assurer le maintien d'un conseil solide, dynamique et motivé qui connaît bien les affaires de la Société et le secteur de la vente au détail en général. L'une de ses principales responsabilités consiste à planifier la relève du conseil. Le comité de gouvernance évalue l'efficacité du conseil et dresse la liste des domaines susceptibles de bénéficier de la présence de nouveaux administrateurs possédant des compétences ou une expérience additionnelle ainsi que des antécédents variés.

En 2021, sur recommandation du comité de gouvernance, le conseil a mis à jour sa politique sur la diversité au sein du conseil afin qu'elle comporte des objectifs en matière de diversité. En février 2025, le comité de gouvernance a approuvé de nouveaux objectifs de représentation de la diversité pour la Société. La Société vise à ce qu'à la fin de 2028, les personnes qui s'identifient comme des femmes représentent au moins 40 % des administrateurs du conseil et que les personnes qui s'identifient comme faisant partie des minorités visibles en constituent au moins 23 %. Les progrès réalisés par rapport aux cibles sont présentés à la rubrique « Résultats du sondage sur la diversité » ci-dessous.

Cette année encore, le comité de gouvernance a inclus dans la présente circulaire une grille des compétences qu'il utilise comme outil de gestion de la relève du conseil. Cette grille a servi à décrire l'expérience, l'expertise et les compétences requises au conseil.

Le comité de gouvernance est responsable du processus d'identification des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance évalue la taille adéquate que devrait avoir le conseil et si des postes seront à pourvoir en plus d'examiner la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats à un poste d'administrateur. Chaque candidat est évalué en fonction de son expérience et de son expertise, une attention particulière étant portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard du candidat. Avant d'être mise en candidature, la personne pressentie doit rencontrer le président du comité de gouvernance ainsi que le président du conseil et les autres membres du conseil afin de discuter des attentes du conseil en ce qui concerne son apport et ses obligations.

Programme d'éducation et de formation des administrateurs

Il incombe au comité de gouvernance de veiller à ce que des programmes de formation continue soient offerts aux administrateurs de la Société. Le programme de formation comprend des présentations données par des experts à l'interne ou à l'externe sur des sujets précis qui présentent un intérêt et de l'importance pour le conseil et chacun de ses comités ou qui portent sur des éléments complexes ou spécialisés des activités de la Société, susceptibles d'aider les administrateurs dans l'exécution de leurs fonctions. Ces présentations s'ajoutent aux rapports périodiques de la direction générale et aux autres éléments du programme de formation continue de la Société.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE 2025

Le conseil a examiné le rendement de la Société en 2025 et a fixé les primes d'encouragement versées aux membres de la haute direction visés en se basant notamment sur ce rendement :

- Les paiements aux termes du régime d'intéressement à court terme (le « RICT ») de la Société ont atteint 128,9 % de l'objectif des membres de la haute direction visés (abstraction faite des composantes de rendement personnel).
- Le facteur de paiement des unités d'actions liées au rendement (les « UAR ») de 2023 dont les droits sont acquis en 2026 s'établit à 141,1 % de l'objectif des membres de la haute direction visés.

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

La philosophie de rémunération de la Société oriente chaque aspect de la stratégie, des programmes, des politiques et des décisions de l'organisation en matière de rémunération des hauts dirigeants. Le comité de gouvernance examine et approuve la philosophie et les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société, qui est la suivante :

La Société est d'avis que sa structure de rémunération doit être conçue de façon à attirer, à motiver et à maintenir en poste les meilleurs candidats dans les postes exigeants de la haute direction de la Société. À cette fin, la Société veille à offrir des programmes de rémunération des hauts dirigeants concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur pour permettre à la Société d'attirer, de motiver et de maintenir en poste des hauts dirigeants talentueux et chevronnés, le tout afin de favoriser la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels.

La rémunération liée au rendement est la pierre angulaire de la philosophie de rémunération de la Société. Les programmes de rémunération pour tous les employés, dont les hauts dirigeants, sont axés sur le résultat. La Société est d'avis qu'un accent particulier sur la rémunération liée au rendement permettra d'harmoniser la mise en œuvre réussie de la stratégie d'entreprise, le rendement soutenu à long terme et les intérêts des actionnaires. La conception du RICT et du régime incitatif à long terme (le « RILT ») de la Société permet d'atteindre cet objectif. Plus particulièrement, la Société est d'avis que l'attribution d'UAR à tous les hauts dirigeants contribue à renforcer le lien entre le salaire et le rendement.

La rémunération des hauts dirigeants doit s'harmoniser avec les intérêts à long terme des actionnaires. La Société estime que nos programmes de RICT et de RILT réalisent cet objectif. Le RICT de la Société est un programme équilibré comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à long et à court terme. Le RILT offre un juste équilibre entre : (i) les options d'achat d'actions, qui permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action; (ii) les unités d'actions incessibles (« UAI »), qui constituent un élément essentiel à la fidélisation des hauts dirigeants et harmonisent leurs intérêts avec ceux des actionnaires; et (iii) les UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement clés établis dans le plan stratégique de la Société. La Société s'attend en outre à ce que les hauts dirigeants respectent les exigences d'actionnariat minimum applicables aux vice-présidents principaux et aux échelons supérieurs, afin de renforcer le lien entre la rémunération des hauts dirigeants et les intérêts à long terme des actionnaires.

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants doivent avoir la souplesse nécessaire pour être adaptés aux objectifs d'exploitation. La Société estime que ses programmes de rémunération des hauts dirigeants doivent pouvoir être adaptés aux besoins de l'entreprise et des divisions. Les mesures de rendement aux termes du RICT ont pour but d'inciter les hauts dirigeants à favoriser le rendement dans tous les secteurs de Loblaw et de Shoppers Drug Mart (« SDM ») et comportent une mesure de rendement fondée sur l'indice de satisfaction de la clientèle pour que la direction se concentre sur la fidélisation à long terme de la clientèle.

Les principes de bonne gouvernance doivent sous-tendre les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société. Les programmes encouragent la prise de décisions responsable en récompensant les cadres supérieurs pour la mise en œuvre de stratégies d'entreprise exemptes de risque inutile.

Pratiques de gouvernance

Le comité de gouvernance est déterminé à veiller à ce que l'approche de la Société relative aux pratiques de gouvernance respecte les exigences d'ordre réglementaire et concorde avec les pratiques exemplaires. Le comité de gouvernance est convaincu que la Société dispose de systèmes de gouvernance rigoureux et pratiques, notamment de protocoles pour gérer les conflits d'intérêts. En même temps, le comité de gouvernance demeure résolu à évaluer de manière continue ses pratiques de gouvernance, et à exercer une surveillance des pratiques exemplaires émergentes en vue de créer de la valeur pour les actionnaires et les autres parties prenantes.

Mises à jour en matière de gouvernance

En date du 1^{er} janvier 2025, à la recommandation du comité de gouvernance, le conseil a approuvé que des changements soient apportés à la structure de gouvernance de la Société, soit le transfert de la responsabilité de la supervision, de la gouvernance et de l'administration des régimes de retraite et des prestations de la Société au comité de gouvernance, la dissolution du comité de retraite, la mise sur pied du comité des soins aux patients et de la qualité. À la suite de la dissolution du comité de retraite, le comité de gouvernance a reçu des rapports périodiques sur : (i) les régimes à prestations déterminées de la Société, notamment le rendement des placements et la capitalisation de ces régimes, et (ii) les régimes à cotisations déterminées de la Société, notamment le rendement des options de placement offertes aux participants des régimes de retraite. Tout au long de l'année, le comité de gouvernance s'est aussi assuré de la conformité aux politiques de la Société, au libellé des régimes ainsi qu'aux exigences réglementaires et législatives applicables. Le comité de gouvernance a reçu un rapport concernant la gestion quotidienne des programmes de retraite et d'avantages sociaux.

Respectueusement,

Comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération

William A. Downe (président)

Scott B. Bonham

Daniel Debow

M. Marianne Harris

Claudia Kotchka

Sarah Raiss

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité de gouvernance, se reporter aux pages 11 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité de gouvernance, se reporter à l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 37 à 53.

COMITÉ DES SOINS AUX PATIENTS ET DE LA QUALITÉ



Sarah Raiss
(présidente)
Indépendante



Shelley G. Broader
Indépendante



Rima Qureshi
Indépendante



Cornell Wright
Non-indépendant

Afin de mieux refléter l'élargissement du rôle de la Société en tant qu'organisation assurant la prestation de soins de santé, le conseil d'administration a créé, en janvier 2025, le comité des soins aux patients et de la qualité. Ce comité est chargé de superviser les processus, politiques et procédures de la Société en matière de services pharmaceutiques et de soins de santé de qualité, ainsi que d'examiner les enjeux liés à la sécurité des patients, à leur expérience et aux pratiques de soins. Il veille également à la gestion des risques associés à la qualité des soins et à la sécurité des patients, ainsi qu'à la mise en place de stratégies pour atténuer ces risques.

RAPPORT DU COMITÉ DES SOINS AUX PATIENTS ET DE LA QUALITÉ À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

Chers actionnaires,

Au nom du conseil, le comité des soins aux patients et de la qualité a le plaisir de vous présenter son rapport et quelques-unes de ses grandes réalisations de 2025.

Faits saillants de 2025 :

- ✓ Supervision de la participation de la Société dans des voisinages médicaux
- ✓ Examen des entretiens de la Société avec des patients sur leurs expériences en pharmacie afin de valoriser leurs opinions et de s'assurer que les priorités stratégiques s'harmonisent à celles-ci
- ✓ Supervision de l'élaboration et de l'adoption du Plan d'amélioration de la qualité de la Société en tant que volet exploitable de la stratégie en matière de soins de santé de la Société
- ✓ Examen des indicateurs de performance pour suivre la qualité des services
- ✓ Surveillance de la conformité de la Société avec les exigences réglementaires

Aperçu

Le comité des soins aux patients et de la qualité se réunit au moins une fois par trimestre. Les tâches et responsabilités spécifiques du comité des soins aux patients et de la qualité sont fondées sur son mandat et son plan de travail. Au nom du conseil d'administration, le comité supervise la qualité des soins fournis aux patients par les professionnels de la santé agissant au nom de la Société. Il examine et surveille les politiques et pratiques de la Société en matière de prestation de services de santé, en recevant des rapports trimestriels des principaux dirigeants. Le comité des soins aux patients et de la qualité veille au respect des politiques de la Société, des exigences réglementaires et législatives, ainsi que des meilleures pratiques en matière de prestation de soins de santé. Il surveille la qualité des soins de santé, y compris les indicateurs de sécurité des patients, les problèmes systémiques de qualité et les rapports d'incidents critiques. Le comité des soins aux patients et de la qualité supervise les risques liés aux produits pharmaceutiques et aux activités des pharmacies, évalue l'efficacité de la gestion des risques et examine les politiques favorisant des soins de qualité et la sécurité des patients. Il collabore avec la fonction d'audit interne de la Société pour mettre en place des systèmes et des contrôles garantissant la qualité des soins et la protection des informations relatives aux patients. Le comité des soins aux patients et de la qualité approuve les indicateurs de performance pour suivre la qualité des services, supervise les actions de la direction visant à améliorer l'expérience des patients et évalue les tendances des soins fournis. Il reçoit des rapports trimestriels sur les incidents critiques, veille à ce que des actions correctives rapides soient prises pour les problèmes systémiques, analyse les risques de qualité majeurs, suit les enquêtes sur les plaintes et met en place des mesures pour garantir les meilleures pratiques en matière de signalement des incidents. Le comité des soins aux patients et de la qualité examine également les rapports de conformité légale et réglementaire, informe le conseil sur les questions pertinentes et évalue les rapports d'accréditation afin d'améliorer les performances.

Opinions des patients

Le comité des soins aux patients et de la qualité reçoit des rapports de la direction sur les expériences des patients et les processus décisionnels cliniques. Le comité des soins aux patients et de la qualité examine les contrôles existants instaurés par la direction tant sur le plan des opérations pharmaceutiques que des développements industriels et technologiques, dans le but de réduire au minimum les risques associés à l'approvisionnement en médicaments.

Stratégie en matière de soins de santé

Le comité des soins aux patients et de la qualité a supervisé l'élaboration et l'adoption de la stratégie en matière de qualité qui définit le projet qu'a la Société d'améliorer la qualité des soins prodigués et s'articule autour de trois grands piliers : des soins axés sur la personne, des prestataires responsabilisés et des données connectées. La stratégie en matière de qualité permettra d'unifier la structure organisationnelle de la Société tout en renforçant la culture d'amélioration continue de la qualité dans l'ensemble de ses pharmacies et cliniques. En novembre 2025, le comité des soins aux patients et de la qualité a approuvé le plan d'amélioration de la qualité qui servira de composante exploitable de la stratégie globale en matière de qualité et permettra de transformer la vision stratégique en mesures concrètes et quantifiables.

Indicateurs de qualité d'entreprise

Le conseil a chargé le comité des soins aux patients et de la qualité de surveiller les indicateurs de qualité d'entreprise de la Société. Le comité des soins aux patients et de la qualité examine les indicateurs de qualité et les mesures de rendement à l'échelle du système afin d'évaluer la sécurité, l'efficacité, l'expérience des patients et l'expérience des prestataires à l'égard des activités pharmaceutiques de l'ensemble de la Société.

Conseillers externes

Pour l'aider à remplir son mandat, le comité des soins aux patients et de la qualité a nommé trois conseillers indépendants, membres d'office sans droit de vote du comité (les « conseillers »). Ces derniers apportent une expertise sectorielle pertinente dans le domaine des soins de santé pour soutenir les travaux du comité des soins aux patients et de la qualité. En février 2025, les conseillers du comité des soins aux patients et de la qualité étaient les suivants : Adalsteinn (Steini) Brown, doyenne de la Dalla Lana School of Public Health, D^{re} Susan Shaw, M.D., FRCPC, CCP, membre du conseil de la Saskatchewan Health Quality Council, et D^r Andy J. Smith, M.D., MSc, FRCSC, FACS, président et chef de la direction du Sunnybrook Health Sciences Centre. En novembre 2025, le comité des soins aux patients et de la qualité a nommé un conseiller adjoint au comité pour inclure le point de vue clinique des pharmaciens. Le conseiller adjoint est Mohamed Elsabakhawi, un pharmacien autorisé et pharmacien propriétaire.

Respectueusement,

Comité des soins aux patients et de la qualité

Sarah Raiss (présidente)

Shelley G. Broader

Rima Qureshi

Cornell Wright

Pour en savoir plus sur chaque membre du comité des soins aux patients et de la qualité, se reporter aux pages 11 à 18. Pour obtenir d'autres renseignements concernant les activités du comité des soins aux patients et de la qualité, se reporter à l'énoncé des pratiques de gouvernance de la Société aux pages 37 à 53.

ÉNONCÉ DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Le conseil et la direction de la Société sont déterminés à miser sur des pratiques rigoureuses de gouvernance qui sont conçues pour maintenir un niveau élevé de surveillance, d'imputabilité, d'intégrité et d'éthique tout en favorisant la croissance à long terme et qui sont conformes aux lignes directrices en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « Lignes directrices en matière de gouvernance »). Les pratiques de gouvernance rigoureuses de la Société se reflètent dans son approche et dans son application des politiques et des pratiques, certaines étant soulignées ci-dessous :

GOUVERNANCE			
Approche	Référence	Application	Faits saillants
Politique sur le vote à la majorité des voix	Se reporter à la page 10 pour obtenir plus d'information On peut consulter la politique à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance	<ul style="list-style-type: none"> Élection annuelle des administrateurs par les actionnaires Lors d'une élection sans opposition, un administrateur n'ayant pas obtenu la majorité des voix en sa faveur doit présenter sa démission Le comité de gouvernance examine les démissions et formule ses recommandations au conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 97 % de toutes les voix exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025 l'ont été en faveur de chacun des administrateurs
Énoncé sur l'indépendance	Se reporter à la page 42 pour obtenir plus d'information	<ul style="list-style-type: none"> La majorité des membres du conseil doivent être des administrateurs indépendants 	<ul style="list-style-type: none"> 85 % des candidats à un poste d'administrateur sont indépendants 100 % des membres du comité d'audit sont indépendants 100 % des membres du comité de gouvernance sont indépendants
Efficacité du conseil	Se reporter à la page 46 pour obtenir plus d'information	<ul style="list-style-type: none"> Fait en sorte que le conseil et ses comités fonctionnent de manière efficace et indépendante 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation annuelle du rendement et de l'efficacité du conseil et de ses comités et des présidents de ses comités Un administrateur principal indépendant est nommé pour favoriser une supervision rigoureuse et indépendante du conseil
Politique d'actionariat	Se reporter aux pages 19 et 74 pour obtenir plus d'information	<ul style="list-style-type: none"> Harmonise les intérêts des administrateurs et des dirigeants avec ceux des actionnaires S'applique aux administrateurs et aux membres de la haute direction 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les administrateurs et les membres de la direction ont atteint le niveau requis d'actionariat ou sont en voie de réunir le nombre de titres requis tel que l'exige la politique
Formation continue	Se reporter à la page 46 pour obtenir plus d'information	<ul style="list-style-type: none"> Vise à s'assurer que des séances de formation continue pertinentes soient offertes aux administrateurs 	<ul style="list-style-type: none"> 15 séances de formation continue ont été offertes à des comités ou au conseil en 2025
Lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs	Se reporter aux pages 9 et 32 pour obtenir plus d'information	<ul style="list-style-type: none"> Favorise le renouvellement du conseil d'administration en continu Le président du conseil et le président du comité de gouvernance évaluent le maintien en poste de chaque administrateur lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans, et chaque année par la suite, ou change d'occupation principale 	<ul style="list-style-type: none"> 31 % des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis 5 ans ou moins 46 % des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis 5 à 10 ans 23 % des candidats à un poste d'administrateur sont en poste depuis 10 ans La durée moyenne des mandats des administrateurs est de 8,3 ans
Politique sur l'appartenance aux mêmes conseils et les engagements des administrateurs	Se reporter à la page 10 pour obtenir plus d'information	<ul style="list-style-type: none"> Fait en sorte que les relations entre administrateurs qui siègent aux mêmes conseils d'administration ne nuisent pas à l'indépendance de leur jugement L'appartenance commune à d'autres conseils est interdite lorsque plus de deux administrateurs, autres que le président, siègent au même conseil d'administration d'une autre société ouverte Le comité de gouvernance examine les cas des administrateurs siégeant aux mêmes conseils d'autres sociétés Interdit aux administrateurs de siéger au conseil d'administration ou au conseil des fiduciaires de plus de quatre entités cotées en bourse, incluant la Société, à moins d'une approbation préalable du comité de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun administrateur indépendant qui siège au même conseil d'autres sociétés et parmi les candidats à un poste d'administrateur Aucun administrateur indépendant ni candidat à un poste d'administrateur indépendant ne siège actuellement au conseil d'administration de plus de quatre entités cotées en bourse

GOVERNANCE (suite)			
Approche	Référence	Application	Faits saillants
Opérations entre personnes apparentées	<i>Se reporter à la page 44 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le comité d'audit est responsable de la supervision des opérations entre personnes apparentées Le conseil approuve les opérations entre personnes apparentées au sein du groupe de sociétés de Weston 	<ul style="list-style-type: none"> Le comité d'audit reçoit des rapports trimestriels sur les opérations entre personnes apparentées Le conseil a supervisé toutes les opérations importantes entre personnes apparentées en 2025
Principes sur les occasions d'affaires	<i>Se reporter à la page 41 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> Cadre établi pour faciliter le processus de prise de décision concernant les occasions d'affaires qui pourraient intéresser plus d'une entité du groupe de sociétés de Weston (au sens donné à ce terme ci-après) 	<ul style="list-style-type: none"> Examen annuel des secteurs stratégiques clés de chacune des principales entreprises du groupe de sociétés de Weston Examen annuel des principes sur les occasions d'affaires compte tenu des stratégies des entités
Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction	<i>Se reporter à la page 21 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> Offre aux actionnaires la possibilité de voter à l'égard de l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction 	<ul style="list-style-type: none"> 94,1 % des voix exprimées à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025 étaient en faveur de l'approche de la Société en matière de rémunération de la haute direction
Politique de recouvrement de la rémunération de la haute direction	<i>Se reporter à la page 56 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> Visé à éviter que les hauts dirigeants prennent des risques excessifs 	<ul style="list-style-type: none"> Une partie de l'ensemble du programme de rémunération de la haute direction est conçue pour harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires de la Société
CONFORMITÉ ET DÉONTOLOGIE			
Approche	Référence	Application	Faits saillants
Code de conduite	<i>On peut consulter le Code de conduite à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance</i>	<ul style="list-style-type: none"> Reflète l'engagement de la Société à respecter des normes élevées en matière de conduite professionnelle et de pratiques commerciales Porte sur les conflits d'intérêts, l'observation des lois, des règles et des règlements, la confidentialité et le traitement équitable 	<ul style="list-style-type: none"> Examen et approbation annuels du Code Les employés et administrateurs de la Société reconnaissent annuellement leur engagement à respecter le Code
Conduite éthique des affaires	<i>Se reporter aux pages 48 et 49 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ligne Action-Intégrité que les employés, les fournisseurs, les clients ou les administrateurs peuvent utiliser sans frais pour dénoncer un comportement qui, selon eux, représente une violation du Code Politique antifraude — Protocoles de dénonciation de la fraude établis pour faire en sorte que les fraudes soient rapportées aux membres de la haute direction Procédures comptables, d'audit et de contrôle interne — décrivent les procédures entourant la réception et le traitement de plaintes reçues relativement à la comptabilité, aux contrôles internes, aux contrôles en matière de communication de l'information et aux questions d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> Le comité d'audit procède à un examen annuel de la politique de lutte antifraude et des procédures comptables, d'audit et de contrôle interne Rapports périodiques sur la conformité soumis au comité d'audit
Politique de communication de l'information	<i>Se reporter à la page 52 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de la communication de l'information est chargé de l'administration et de la mise en œuvre de la politique de communication de l'information Décrit les processus et procédures de la Société relativement à la communication en temps opportun de l'information importante Fournit des directives et des règles pour les communications avec un auditoire externe Établit des lignes directrices cohérentes permettant de déterminer ce qui constitue une information importante et d'éviter la communication sélective 	<ul style="list-style-type: none"> Examen trimestriel des documents d'information, y compris le rapport de gestion, les états financiers intermédiaires et les communiqués de presse Examen et déclaration trimestriels sur l'application des mesures non conformes aux PCGR Examen annuel de la circulaire de sollicitation de procurations et de la notice annuelle Dépense dans les délais requis tous les documents d'information continue, notamment les communiqués sur les résultats, les rapports annuels et intermédiaires, la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations
Politique en matière d'opérations sur titres	<i>Se reporter à la page 57 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> Porte sur les restrictions en matière de négociation pour les employés de la Société et les autres personnes assujetties à la politique Porte sur les procédures de déclaration des négociations par les initiés concernés de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> Examen et approbation annuels de la politique Interdiction de négocier, directement ou indirectement, les titres de Weston, Loblaw ou Propriétés de Choix tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Approche	Référence	Application	Faits saillants
Mandat du conseil	On peut consulter le mandat à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance	<ul style="list-style-type: none"> Supervision de l'approche de la Société relative aux enjeux ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Supervision et contrôle de la stratégie, des politiques et des pratiques de la Société en matière d'ESG Réception des rapports périodiques sur les initiatives ESG et examen et approbation de l'information importante communiquée par la Société au sujet des enjeux ESG Supervision de l'inclusion, de la participation ainsi que de la santé, de la sécurité et du bien-être des employés
Mandat du comité d'audit	On peut consulter le mandat à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance	<ul style="list-style-type: none"> Examine les contrôles relatifs à la communication de renseignements concernant les enjeux ESG de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> Examen du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles applicables liés à la communication par la Société de l'information concernant les enjeux ESG Approbation des missions d'examen externes relatives aux enjeux ESG Recommandation au conseil, aux fins d'approbation, de l'information importante sur les enjeux ESG qui doit être communiquée Réception des mises à jour sur les enjeux ESG et les changements réglementaires ayant une incidence sur l'information devant être communiquée
Mandat du comité de la gestion des risques et de la conformité	On peut consulter le mandat à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance	<ul style="list-style-type: none"> Supervision de la stratégie et de la conception du programme ESG 	<ul style="list-style-type: none"> Réception des rapports périodiques sur les initiatives ESG et examine l'information communiquée concernant les enjeux ESG et en recommande l'approbation au conseil
Mandat du comité des soins aux patients et de la qualité	On peut consulter le mandat à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/corporate-governance	<ul style="list-style-type: none"> Supervision des services pharmaceutiques et des services de soins de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Supervision de la sécurité des patients, de l'expérience des patients et des pratiques de soins de santé Surveillance des risques et des stratégies d'atténuation pertinentes liées à la qualité des soins aux patients et à leur sécurité
Rapports sur les enjeux ESG	On peut consulter le rapport à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/responsibility	<ul style="list-style-type: none"> Un comité directeur des enjeux ESG, formé de hauts dirigeants, oriente les programmes ESG et les stratégies, activités, priorités, évaluation et information à communiquer à l'interne connexes, ainsi que les cadres de communication de l'information à l'externe 	<ul style="list-style-type: none"> Publication du Rapport Vivre bien, vivre pleinement de 2024 (mai 2025) Publication du Rapport de divulgation sur les priorités ESG 2025 (février 2026)
Droits de la personne	On peut consulter l'énoncé à l'adresse : www.loblaw.ca/fr/human-rights	<ul style="list-style-type: none"> Souligne l'engagement de la Société à l'égard du respect et de la protection des droits de la personne de tous ceux qui soutiennent l'entreprise de la Société et interagissent avec elle 	<ul style="list-style-type: none"> En 2025, la Société, certaines de ses filiales et George Weston ont publié leur rapport annuel sur la Loi sur l'esclavage moderne, produit conformément à la Loi sur l'esclavage moderne.
Politique sur la diversité au sein du conseil	Se reporter à la page 47 pour obtenir plus d'information	<ul style="list-style-type: none"> Cible de représentation des personnes s'identifiant comme des femmes au conseil de 40 % d'ici la fin de 2028 Cible de représentation des personnes s'identifiant comme des minorités visibles au conseil de 23 % d'ici la fin de 2028 Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à certains groupes 	<ul style="list-style-type: none"> 46 % des candidats à un poste d'administrateur s'identifient comme femmes 23 % des candidats à un poste d'administrateur s'identifient comme des minorités visibles Évaluation annuelle de la composition du conseil

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (suite)			
Approche	Référence	Application	Faits saillants
Programmes sur la diversité, l'équité et l'inclusion	<i>Se reporter à la page 47 pour obtenir plus d'information</i>	<ul style="list-style-type: none"> La Société s'est engagée à rendre son équipe de direction plus représentative et à créer une culture axée sur l'empathie et l'inclusion Objectif voulant que, d'ici la fin de 2028, 45 % des postes de vice-président ou des échelons plus élevés soient occupés par des personnes s'identifiant comme des femmes et 30 % de ces postes soient occupés par des personnes s'identifiant comme faisant partie de minorités visibles Objectif voulant que, d'ici la fin de 2028, 46 % des postes de direction soient occupés par des personnes s'identifiant comme des femmes et 30 % de ces postes soient occupés par des personnes s'identifiant comme des membres des minorités visibles Favorise la mise en œuvre des priorités de la Société par la création de groupes de ressources, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et la mise en place d'activités qui ancrent les principes de la diversité dans la culture de l'entreprise Pratiques de mentorat et de recrutement et stratégies de développement professionnel axées sur la diversité La diversité est prise en compte dans le processus du développement professionnel et de la planification de la relève à divers échelons supérieurs Sondage d'auto-identification annuel portant sur l'appartenance à certains groupes 	<ul style="list-style-type: none"> 41 % des postes à partir de l'échelon de vice-président étaient pourvus par des personnes qui s'identifient comme des femmes et que 28,25 % étaient pourvus par des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles 46 % des postes de direction étaient pourvus par des personnes qui s'identifient comme des femmes et 29 % étaient pourvus par des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles Plus de 100 000 collègues et employés ont suivi des formations sur des sujets fondamentaux liés à la culture et à l'inclusion en 2024 et en 2025 Promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion grâce à un Conseil d'inclusion et un réseau de comités sur la diversité, l'équité et l'inclusion, et au sein des communautés de la Société grâce à des partenariats stratégiques Tenue de séances de formation sur la discrimination, le harcèlement sexuel, l'accessibilité et les aménagements, le service à la clientèle inclusif et la direction inclusive
GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE			
Approche	Référence	Application	Faits saillants
Mandat du comité de la gestion des risques et de la conformité	<i>Se reporter aux pages 26 et 45 pour obtenir plus d'information sur la supervision par le conseil et le comité de la gestion des risques et de la conformité du programme de GRE de la Société</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le comité de la gestion des risques et de la conformité assiste le conseil dans sa supervision des politiques et des procédures en matière de GRE visant à faire en sorte que les risques en cause soient repérés et que des plans d'atténuation soient mis en place Le comité de la gestion des risques et de la conformité surveille les risques liés aux technologies de l'information et aux systèmes informatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Examen annuel du plan de la Société sur la gestion de risques de l'entreprise, du classement des risques et de l'énoncé de tolérance au risque Supervision de la surveillance et de l'atténuation des risques, dont ceux liés à la sécurité de l'information et à la salubrité alimentaire La direction fait régulièrement rapport au comité de la gestion des risques et de la conformité au sujet des principaux risques et des mesures d'atténuation connexes

Responsabilités et devoirs du conseil

Le conseil a la responsabilité globale de la gérance et de la gouvernance de la Société. Il encadre la direction des activités et des affaires de la Société tant directement que par l'entremise de ses comités. En outre, le conseil s'acquitte des responsabilités et des devoirs qui suivent :

Encadrement stratégique

Le conseil supervise l'élaboration, l'exécution et la réalisation de la stratégie de la Société et délègue à la direction la responsabilité de mettre en œuvre cette stratégie. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'orientation stratégique de la Société, le conseil examine et approuve :

- les plans stratégiques de la direction;
- les principales dépenses en immobilisations et leur déploiement, les acquisitions, les dessaisissements et la restructuration;
- les investissements hors du cours normal des activités.

Dans ses activités de surveillance de la planification stratégique de la Société, le conseil collabore étroitement avec la direction. Outre les réunions sur plusieurs jours consacrées à la planification stratégique, le conseil reçoit de la direction des mises à jour périodiques concernant les progrès de la Société dans l'atteinte de ses plans stratégiques. À chaque réunion, le conseil suit le rendement de la Société par rapport aux plans stratégiques à long et à court terme et aux objectifs d'exploitation annuels.

Encadrement de la direction

Bien que le conseil délègue à la direction la responsabilité de gérer les affaires quotidiennes de la Société, le conseil examine le rendement de la direction et son efficacité de manière continue. Le conseil communique à la direction ses attentes relatives à son rendement directement ou par l'entremise des comités du conseil. Le conseil approuve les plans et les budgets d'entreprise et d'exploitation de la Société, qui tiennent compte des occasions et des risques se rapportant aux activités. Le conseil reçoit aussi régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation

et les résultats financiers de la Société, ainsi que sur des questions comme les programmes liés aux enjeux ESG, les régimes de retraite, l'impôt, la salubrité des aliments, la pharmacie et les soins de santé, la sécurité au travail, la technologie et la sécurité, la trésorerie et les questions d'ordre juridique.

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le conseil supervise la stratégie générale en matière d'ESG de la Société ainsi que l'information devant être communiquée à ce sujet. Cette supervision comprend l'examen et l'approbation du Rapport Vivre bien, vivre pleinement sur les enjeux ESG annuel de la Société ainsi que de son Code de conduite et de ses diverses autres politiques et procédures s'y rapportant. En 2025, le conseil a également supervisé la publication du rapport de la Société sur la Loi sur l'esclavage moderne, produit conformément à la Loi sur l'esclavage moderne et déposé en mars 2026 sous la forme d'un rapport conjoint avec certaines de ses filiales et Weston.

Gestion du risque d'entreprise

Le conseil assure une responsabilité de surveillance pour les activités de GRE qui découlent des activités de la Société. Le conseil procède à une évaluation annuelle de la structure de la GRE de la Société en vue de repérer et de gérer les principaux risques. L'évaluation annuelle de la GRE est menée au moyen d'entrevues, de sondages et d'ateliers structurés avec la direction et le conseil. Les risques sont déterminés, puis analysés et évalués en fonction de la vulnérabilité au risque de la Société et de l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de cette dernière à mettre en œuvre ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Pour faciliter le processus de GRE, la Société a adopté un cadre de tolérance au risque qui tient compte de volets importants de ses activités, de ses valeurs et de ses marques et énonce des lignes directrices en matière de prise de risque. Parmi les types de risques auxquels la Société est exposée, citons les risques stratégiques, les risques financiers, les risques opérationnels, les risques pour la cybersécurité, les risques réglementaires, les risques pour le capital humain et les risques d'atteinte à la réputation. La direction présente aux comités du conseil concernés des comptes rendus périodiques sur l'état des principaux risques, notamment les incidences à court et à long terme escomptées et les variations importantes des principaux indicateurs de risque. En outre, les niveaux de risque à long terme (horizon de trois à cinq ans) sont évalués pour faciliter la planification de l'atténuation des risques. La responsabilité de surveiller la gestion de chacun des risques est confiée à tout le conseil ou à un comité du conseil, à son appréciation. Pour plus de renseignements sur le programme de GRE de la Société et sur les types de risques auxquels la Société est exposée, se reporter au rapport annuel de 2025 de la Société et la notice annuelle pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, qui sont accessibles dans SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Contrôles internes et communication de l'information financière

Le conseil est chargé de voir à ce que la Société respecte ses obligations en matière de présentation de rapports financiers et de communication de l'information financière pour assurer sa conformité avec les exigences applicables se rapportant à l'audit, à la comptabilité, à la réglementation et à la présentation de rapports. Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, évalue l'intégrité et l'efficacité des contrôles internes de la Société pour ce qui est de la communication de l'information financière et des systèmes d'information.

Gestion des talents et planification de la relève

Le conseil, avec l'aide du comité de gouvernance, supervise la gestion des talents et la planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société. Le comité de gouvernance reçoit des rapports sur le perfectionnement des cadres supérieurs et les plans de gestion des talents au sein de l'organisation et des rapports sur les processus d'évaluation du rendement, qui sont conçus pour améliorer les compétences individuelles de direction et de gestion. Le processus de planification de la relève comprend l'examen annuel de chaque poste de cadre supérieur et du rendement de son titulaire pour permettre à la Société de disposer d'une réserve de dirigeants talentueux.

Questions liées à la gouvernance

Il incombe au conseil d'élaborer et de surveiller l'approche de la Société en matière de gouvernance. Le conseil, par l'intermédiaire de ses comités d'audit et de gouvernance, surveille étroitement les conflits d'intérêts éventuels entre la Société et les membres de son groupe ainsi que les personnes apparentées, dont Weston, Wittington (l'actionnaire majoritaire de Weston) et Propriétés de Choix, et, par l'entremise du comité d'audit ou d'un comité d'administrateurs indépendants, il examine et approuve toute opération importante entre personnes apparentées. Les administrateurs peuvent aussi, individuellement et avec l'approbation de l'administrateur principal indépendant, retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société en ce qui a trait à des opérations entre personnes apparentées.

La Société, Weston et Propriétés de Choix font partie d'un groupe sous contrôle commun (le « groupe Weston »). Même si les entités du groupe Weston ont chacune leurs propres stratégies et ciblent pour la plupart des secteurs différents, elles reconnaissent que, de temps à autre, de nouvelles occasions d'affaires pouvant intéresser plus d'un membre du groupe Weston peuvent se présenter. Par conséquent, elles ont adopté un cadre qui permet de gérer ce type d'occasions d'une manière conforme aux principes de bonne gouvernance, en tenant compte des affaires existantes et d'autres facteurs.

Un exemplaire du mandat du conseil figure à l'annexe A de la présente circulaire.

Structure hiérarchique du conseil – président du conseil et administrateur principal indépendant

M. Weston est le président du conseil de la Société. À ce titre, il est responsable de la gestion, du développement et du bon fonctionnement du conseil, et il doit assurer le rôle de chef auprès des administrateurs dans l'exercice de leurs responsabilités collectives visant à permettre au conseil de jouer son rôle de surveillance de la gestion des activités et affaires de la Société. En reconnaissance de l'importance d'une fonction de surveillance rigoureuse et indépendante, le conseil a à nouveau nommé un administrateur indépendant, M. William A. Downe, en tant

qu'administrateur principal indépendant. L'avis du conseil quant au rôle effectif d'un administrateur principal indépendant a également été approuvé par des organismes reconnus en matière de gouvernance.

Le conseil est convaincu que la structure hiérarchique actuelle fait en sorte que le degré approprié de surveillance, d'indépendance et de responsabilité est appliqué aux décisions du conseil. Le conseil est d'avis que la présence d'un administrateur principal indépendant qui est indépendant veille à ce que tout conflit d'intérêts éventuel susceptible de survenir entre la Société et l'actionnaire majoritaire soit traité. Le président du comité de gouvernance exerce les fonctions d'administrateur principal indépendant. Le rôle d'administrateur principal indépendant consiste à protéger les intérêts de la Société et des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires, ainsi que ceux d'autres parties prenantes concernées, et à s'assurer que le conseil suit des processus appropriés en matière de gouvernance et priorise les bons dossiers. L'administrateur principal indépendant a les responsabilités qui sont énoncées ci-après.

Le conseil a rédigé une description de poste pour le président du conseil qui est passée en revue chaque année et approuvée par le comité de gouvernance. Le conseil a également établi une description de poste pour l'administrateur principal indépendant. Le texte qui suit présente une description de poste pour le président du conseil et l'administrateur principal indépendant :



Président du conseil
Galen G. Weston

- Dirige les activités du conseil
- Préside chaque réunion du conseil
- Assure la gestion et le bon fonctionnement du conseil
- Assume un rôle de chef à tous égards au sein du conseil
- S'assure que le conseil obtienne toute l'information nécessaire pour discuter des questions qui lui sont soumises
- S'assure que le conseil s'acquitte de toutes ses responsabilités, comme il est énoncé dans le mandat du conseil
- Supervise la production de rapports par les comités du conseil pour s'assurer que les comités s'acquittent des responsabilités qui leur ont été déléguées par le conseil
- Préside les assemblées des actionnaires et facilite la réponse par la direction aux inquiétudes des actionnaires
- Assure la communication des plans stratégiques et leur évaluation par le conseil



Administrateur principal
indépendant
William A. Downe

- Assume un rôle de chef au sein du conseil, surtout auprès des administrateurs indépendants
- S'assure que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les administrateurs ont une personne-ressource dirigeante indépendante
- Préside les réunions du conseil si le président du conseil est absent, et préside les réunions des administrateurs indépendants après chacune des réunions du conseil ainsi que d'autres réunions, si c'est nécessaire ou souhaitable
- Rencontre régulièrement le président du conseil et assure la liaison entre celui-ci et les administrateurs indépendants
- Travaille de concert avec la direction et le président du conseil pour élaborer les ordres du jour des réunions du conseil et de ses comités
- Supervise l'auto-évaluation du conseil et l'évaluation de sa structure hiérarchique
- Rencontre périodiquement les autres administrateurs indépendants pour avoir un aperçu des points à améliorer pour assurer un fonctionnement efficace du conseil et de ses comités et permettre au conseil de s'acquitter de ses responsabilités indépendamment de la direction
- Préside une séance à huis clos en présence uniquement des administrateurs indépendants dans le cadre de chaque réunion du conseil

Indépendance des administrateurs

Le mandat du conseil précise que le conseil doit être composé majoritairement d'administrateurs indépendants. L'indépendance de chaque administrateur est évaluée par le comité de gouvernance, d'après les Lignes directrices en matière de gouvernance et les exigences énoncées dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer l'indépendance, le comité de gouvernance examine si un administrateur a, avec la Société ou les membres de son groupe, une relation importante susceptible d'avoir une incidence raisonnable sur l'exercice du jugement indépendant de cet administrateur. Les administrateurs qui ont une relation importante avec la Société, dont ceux qui font partie de la direction, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants. Cette détermination est effectuée au moyen d'un processus de diligence raisonnable, qui comprend l'examen des points suivants :

- les réponses données par chaque administrateur dans un questionnaire annuel détaillé concernant sa situation personnelle;
- les renseignements d'ordre biographique;
- les dossiers et documents internes sur les relations entre un administrateur et une entité qui est membre du même groupe que ce dernier, d'une part, et la Société et les entités qui sont membres du même groupe, d'autre part;
- des discussions avec l'administrateur, selon les besoins.

Au moment d'évaluer l'importance d'une relation, le comité de gouvernance tient compte de l'ensemble des faits et facteurs pertinents, y compris les opérations entre la Société et l'administrateur directement, les membres de la famille immédiate de ce dernier ou des organismes avec lesquels il a un lien, ainsi que la fréquence et la valeur monétaire de ces opérations. Le comité de gouvernance a examiné les circonstances factuelles et les relations de chacun des administrateurs actuels ou proposés avec la Société afin de déterminer s'il est indépendant au sens donné à ce terme dans les Lignes directrices en matière de gouvernance. Le comité de gouvernance a établi que 11 des 13 candidats étaient indépendants. Le comité de gouvernance passe en revue ses conclusions avec le conseil.

Le tableau qui suit indique l'indépendance ou non de chaque candidat à un poste d'administrateur et, dans le cas où le candidat est non indépendant, le motif de non-indépendance est donné. M. Cornell Wright, président de Wittington, l'actionnaire majoritaire de Weston ainsi que M. Galen G. Weston, président du conseil de la Société et président du conseil et chef de la direction de Weston et président du conseil de Wittington, actionnaire qui détient le contrôle de Weston, ne sont pas considérés comme des administrateurs indépendants en raison de la relation importante qu'ils entretiennent avec la Société.

Statut des candidats à un poste d'administrateur

Nom	Statut	Motif de la non-indépendance, le cas échéant
Scott B. Bonham	Indépendant	
Shelley G. Broader	Indépendant	
Christie J.B. Clark	Indépendant	
Daniel Debow	Indépendant	
William A. Downe	Indépendant	
Janice Fukakusa	Indépendant	
M. Marianne Harris	Indépendant	
Kevin Holt	Indépendant	
Claudia Kotchka	Indépendant	
Rima Qureshi	Indépendant	
Sarah Raiss	Indépendant	
Galen G. Weston	Non indépendant	Président du conseil de la Société, président du conseil et chef de la direction de Weston, président du conseil de Wittington et actionnaire qui détient le contrôle de Weston
Cornell Wright	Non indépendant	Président de Wittington et actionnaire qui détient le contrôle de Weston

La Société a pris des mesures pour mettre en place des structures et des processus adéquats qui permettront au conseil de fonctionner de manière indépendante de la direction de la Société. Le président du conseil et les présidents de chacun des comités rencontrent séparément les membres du conseil ou des comités après chacune des réunions, sans d'autres membres de la direction. Après chacune des réunions du conseil, les administrateurs indépendants se rencontrent séparément et en l'absence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et de la direction. Pour en savoir plus sur les candidats à un poste d'administrateur, notamment les autres conseils de sociétés ouvertes auxquels ils siègent ainsi que leur relevé de présence aux réunions du conseil ou des comités pendant l'exercice 2025, se reporter aux pages 11 à 18 de la présente circulaire.

Comités du conseil

Le conseil compte quatre comités permanents :

- le comité d'audit;
- le comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération;
- le comité des soins aux patients et de la qualité;
- le comité de la gestion des risques et de la conformité.

Le président de chaque comité rend compte au conseil des principales questions abordées et des mesures prises à chaque réunion du conseil.

Descriptions de poste pour le président de chaque comité

Il incombe au président de chaque comité d'assurer la direction et le bon fonctionnement du comité. Plus précisément, le président est responsable de ce qui suit : entretenir une relation fructueuse et efficace entre le comité et la direction de la Société; tenir la direction imputable à l'égard des tâches qui ont été confiées au comité par le conseil; veiller à la bonne circulation de l'information entre le comité et le conseil concernant les questions débattues et les décisions prises à chaque réunion du comité; examiner l'ordre du jour de chaque réunion du comité pour s'assurer que toutes les questions pertinentes sont débattues à la réunion; s'assurer que le comité se rencontre aussi souvent que nécessaire pour remplir son mandat; et s'assurer que, en collaboration avec la direction, tous les documents et les renseignements nécessaires sont soumis au comité concernant les questions abordées à chaque réunion.

Composition des comités

Au moins une fois par année, le comité de gouvernance passe en revue la composition et la présidence de chaque comité et formule des recommandations au conseil pour approbation. Tous les comités peuvent avoir recours aux services de conseillers externes au besoin et ont le pouvoir d'approuver la rémunération versée pour ces services.

À l'exception du comité de la gestion des risques et de la conformité et du comité des soins aux patients et de la qualité, dont M. Cornell Wright est membre, tous les comités sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Responsabilités des comités

Chaque comité a un mandat officiel et une description de poste pour son président, qui sont tous deux établis par le conseil. Chaque année, chaque comité examine son mandat et la description de poste de son président pour vérifier s'ils reflètent les pratiques exemplaires et s'ils sont conformes aux exigences applicables, notamment réglementaires. Le résultat de ces examens est présenté au conseil pour approbation. Les mandats des comités et les descriptions de postes peuvent être consultés sur le site Web de la Société, à l'adresse www.loblaw.ca.

Voici un résumé des responsabilités de chaque comité :

1. Comité d'audit

Le comité d'audit examine, en concertation avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport de gestion et la notice annuelle de la Société, ainsi que d'autres questions liées à l'information financière de cette dernière. Il évalue également l'intégrité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des systèmes d'information de la Société. De plus, le comité d'audit s'acquitte des responsabilités suivantes :

- faire des recommandations pour la nomination de l'auditeur externe;
- passer en revue et approuver le plan d'audit annuel de l'auditeur externe;
- évaluer l'indépendance de l'auditeur externe;
- examiner et évaluer, en concertation avec la direction, la conception et l'efficacité des contrôles internes de communication de l'information financière et de production de rapports financiers, et passer en revue les mesures correctives proposées;
- encadrer les procédures de réception, de conservation et de suivi des plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles internes et des audits de la Société, ainsi que le processus anonyme et confidentiel de soumission par les employés de tout motif de préoccupation à cet égard;
- examiner et approuver le plan annuel d'audit interne et recevoir les rapports périodiques s'y rapportant;
- examiner et approuver les honoraires d'audit versés à l'auditeur externe ainsi que l'approbation préalable des honoraires non liés à l'audit payés à l'auditeur externe;
- évaluer le rendement de la fonction d'audit interne de la Société;
- examiner et approuver toute opération importante entre personnes apparentées;
- examiner le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles de communication de l'information liée aux enjeux ESG de la Société et recommander aux fins d'approbation par le conseil toute communication d'information substantielle;
- examiner les rapports réguliers de la direction concernant la mise en œuvre des systèmes de technologie de l'information de la Société;
- examiner les rapports réguliers de la direction sur les systèmes, politiques et procédures liés à l'atténuation des risques en matière de cybersécurité.

Le comité d'audit, composé actuellement de Christie J.B. Clark (président), Scott B. Bonham, Janice Fukakusa, M. Marianne Harris, Kevin Holt et Rima Qureshi, a tenu cinq réunions en 2025. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité d'audit en 2025, se reporter au « Rapport du comité d'audit à l'intention des actionnaires » aux pages 23 à 25.

2. Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance encadre la planification de la relève et la rémunération des administrateurs et de la direction générale. Ses responsabilités particulières comprennent ce qui suit :

- établir les qualifications requises et les critères de sélection des candidats à un poste d'administrateur, et trouver et recommander des candidatures pour le conseil;
- évaluer l'indépendance des administrateurs et mesurer leur rendement sur une base continue;
- évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités, et rendre compte de cette évaluation au conseil;
- apporter une assistance dans le cadre du programme d'orientation des administrateurs;
- s'assurer que la Société offre des possibilités de formation continue appropriée aux administrateurs de la Société;
- définir l'approche de la Société en matière de gouvernance et recommander au conseil les principes de gouvernance que devrait suivre la Société;
- aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités quant aux processus de rémunération et de planification de la relève pour les postes de cadres supérieurs de la Société;
- examiner et déterminer la conception du régime de rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants;
- superviser le programme de retraite et d'avantages sociaux de la Société.

Le comité de gouvernance, composé actuellement de William A. Downe (président), Scott B. Bonham, Daniel Debow, M. Marianne Harris, Claudia Kotchka et Sarah Raiss, a tenu six réunions en 2025. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de gouvernance en 2025, se reporter au « Rapport du comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération à l'intention des actionnaires » aux pages 32 à 34.

3. Comité des soins aux patients et de la qualité

Le comité des soins aux patients et de la qualité aide le conseil d'administration à superviser les services de soins de santé de la Société et est responsable de ce qui suit :

- superviser les processus, politiques et procédures de la Société relatifs à la prestation de services pharmaceutiques et de services de soins de santé de qualité aux patients (les « services »);
- superviser les questions relatives à la sécurité des patients, à l'expérience des patients et aux pratiques en matière de soins de santé;
- surveiller les risques et les stratégies d'atténuation pertinentes liés à la qualité des soins aux patients et à leur sécurité.

Le comité des soins aux patients et de la qualité, dont les membres actuels sont Sarah Raiss (présidente), Shelley G. Broader, Rima Qureshi et Cornell Wright, a tenu quatre réunions en 2025. Pour en savoir davantage sur le comité des soins aux patients et de la qualité, se reporter au « Rapport du comité des soins aux patients et de la qualité à l'intention des actionnaires » à la page 35.

4. Comité de la gestion des risques et de la conformité

Le comité de la gestion des risques et de la conformité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en ce qui concerne le respect des exigences légales et réglementaires de la Société; la salubrité des aliments et des produits, y compris les normes de préparation et de manipulation sécuritaires; les questions liées à la pharmacie; et les questions liées à l'environnement, la santé et la sécurité et au bien-être. Bien que le conseil est responsable de superviser le programme de GRE de la Société, il délègue la surveillance de certains risques au comité de la gestion des risques et de la conformité. Le comité de la gestion des risques et de la conformité examine la composition et la structure de ce programme et en évalue l'efficacité. Le comité de la gestion des risques révisé l'énoncé de politique et de tolérance au risque en matière de GRE de la Société, et présente ses recommandations au conseil pour approbation. En outre, bien que le conseil soit chargé de superviser l'approche, les politiques et les pratiques de la Société relatives aux enjeux ESG, il a délégué au comité de la gestion des risques et de la conformité la responsabilité d'examiner les rapports de la direction sur les programmes et initiatives se rapportant spécifiquement aux enjeux ESG.

Les responsabilités particulières du comité de la gestion des risques et de la conformité comprennent ce qui suit :

- encadrer l'approche de la Société relativement aux questions de conformité légale et réglementaire et recevoir des rapports du vice-président, Conformité et déontologie;
- faire l'examen et le suivi des politiques de la Société en matière d'éthique;
- recevoir des rapports de la direction portant sur certains risques principaux auxquels la Société est confrontée et leur mode de gestion, et passer ces rapports en revue;
- passer en revue les rapports réguliers de la direction portant sur la technologie de l'information et les systèmes technologiques de la Société, notamment la cybersécurité;
- encadrer les risques liés aux activités des pharmacies de la Société;
- revoir les mesures prises par la direction, dans le cadre des programmes de salubrité alimentaire, pour répondre aux normes de fabrication, de manipulation et de préparation sécuritaires, et recevoir en temps opportun des rapports sur les incidents majeurs, les infractions aux politiques de la Société et les problèmes liés à la salubrité des aliments;
- revoir les mesures prises par la direction relativement aux questions en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail;
- superviser la stratégie et la conception et le programme ESG et passer en revue les rapports sur les programmes ESG de la Société.

Le comité de la gestion des risques et de la conformité, composé actuellement de Shelley G. Broader (présidente), Janice Fukakusa, Christie J.B. Clark, Daniel Debow, Kevin Holt, Claudia Kotchka et Cornell Wright, a tenu quatre réunions en 2025. Pour obtenir d'autres renseignements sur les réalisations du comité de la gestion des risques et de la conformité en 2025, se reporter au « Rapport du comité de la gestion des risques et de la conformité à l'intention des actionnaires » aux pages 26 à 28.

Orientation des nouveaux administrateurs

Le comité de gouvernance est chargé de l'orientation des nouveaux administrateurs et de la formation sur les activités de la Société et de ses filiales. Le comité de gouvernance organise une séance d'orientation en profondeur à l'intention de tous les nouveaux administrateurs, à laquelle assistent le président du conseil, le président et chef de la direction et les autres cadres supérieurs et qui inclut :

- un examen de la stratégie d'entreprise, des renseignements financiers et des processus de gouvernance de la Société;
- des renseignements sur le passé de la Société;
- des visites de magasins et d'installations;
- des rencontres individuelles avec les chefs des principales divisions de la Société.

De plus, un manuel de référence est remis à tous les nouveaux administrateurs avant la séance d'orientation. Ce manuel décrit les activités, la stratégie et le plan d'affaires de la Société, la structure et le rôle du conseil et de ses comités, le mandat du conseil, les exigences de conformité à l'égard des administrateurs, les politiques de l'entreprise ainsi que les ordres du jour et les procès-verbaux des dernières réunions du conseil et des comités.

Formation continue des administrateurs

Il incombe aussi au comité de gouvernance d'offrir une formation continue aux administrateurs de la Société. Sur une base continue, dans le cadre des réunions ordinaires du conseil et des comités, les administrateurs assistent à des présentations portant sur divers aspects des activités de l'organisation, participent à des visites d'installations de la Société et reçoivent des rapports de la direction. Chaque année, les administrateurs reçoivent une analyse détaillée des activités d'exploitation de la Société. Ils assistent également à des présentations sur les faits nouveaux et les tendances en matière de gouvernance d'entreprise, ainsi que sur les obligations fiduciaires des administrateurs, le cas échéant.

En 2025, le comité et ses conseils ont suivi une formation ciblée sur les sujets suivants dans le cadre du programme de formation continue des administrateurs de la Société :

Séances de formation	Date	Participants
Mise à jour sur les droits de douane américains	19 février 2025	Conseil
Perspectives sur l'IA générative	5 mai 2025	Conseil
Analyse de la perception de la marque	21 juillet 2025	Conseil
Commerce de détail et médias numériques	23 juillet 2025	Conseil
Mise à jour sur la chaîne d'approvisionnement	8 octobre 2025	Conseil
Mise à jour sur les questions fiscales	22 janvier 2025	Comité d'audit
Plan d'assurance sur les enjeux ESG	11 novembre 2025	Comité d'audit
Mise à jour sur les régimes de pensions	21 juillet 2025	Comité de gouvernance
Mise à jour sur la cybersécurité	18 février 2025	Comité de gestion des risques et de la conformité
Mise à jour sur le risque lié à la technologie	10 novembre 2025	Comité de gestion des risques et de la conformité
Mise à jour sur la protection de la vie privée	18 février 2025	Comité de gestion des risques et de la conformité
Mise à jour sur la protection des biens	18 février 2025	Comité de gestion des risques et de la conformité
Perspectives sur les opinions des patients	18 février 2025	Comité des soins aux patients et de la qualité
Stratégie sur la qualité des soins de santé	29 avril 2025	Comité des soins aux patients et de la qualité
Aperçu des compétences de pharmacien	21 juillet 2025	Comité des soins aux patients et de la qualité

Évaluation du conseil et de ses comités

Tous les ans, le comité de gouvernance mène un examen pour évaluer le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités. Ce processus comprend une enquête confidentielle remplie par chaque administrateur portant sur des sujets tels que le fonctionnement du conseil et de ses comités, la qualité des informations fournies aux administrateurs, la relation du conseil avec la direction et la structure du conseil, ainsi qu'une évaluation des présidents du conseil et des comités. De plus, le président du comité de gouvernance organise avec les administrateurs des entretiens individuels au cours desquels il recueille des avis entre pairs et évalue la performance des comités, afin d'enrichir le processus d'évaluation. Le comité de gouvernance se penche sur les résultats du sondage et du questionnaire, lesquels sont ensuite présentés au conseil, dans son ensemble.

Chaque année, le comité de gouvernance passe en revue la composition des comités ainsi que les postes de présidents de comité et soumet ces recommandations au conseil pour approbation. En plus de son examen des questions liées à la rémunération, le comité de gouvernance évalue chaque année, avec l'ensemble du conseil, le rendement du président du conseil, du président et chef de la direction et d'autres cadres supérieurs.

Chaque année, le conseil examine également ses responsabilités en procédant à un examen de son mandat et de celui de ses comités. Le comité de gouvernance examine également diverses descriptions de postes sur une base annuelle.

Nomination des administrateurs

Le comité de gouvernance est responsable du processus de repérage des candidats éventuels à un poste d'administrateur. Le comité de gouvernance examine l'expérience et les compétences pertinentes des candidats. Il recommande aussi la candidature d'administrateurs pour divers comités.

Le comité de gouvernance se réunit tous les ans, ou selon les besoins, pour évaluer la taille appropriée du conseil et les postes à pourvoir en cas d'un départ à la retraite ou autre, conformément aux lignes directrices sur la durée du mandat des administrateurs. Dans le cadre de son évaluation, le comité de gouvernance examine une liste permanente de candidats possibles, ainsi que la grille des compétences des membres actuels du conseil afin de déterminer les critères et les qualifications qui serviront au recrutement de nouveaux candidats à un poste d'administrateur. Les membres du conseil sont sondés concernant les candidats éventuels, et chaque candidat est évalué quant à son expérience et son expertise, une attention particulière est portée aux domaines d'expertise qui sont susceptibles de constituer un bon complément pour le conseil actuel. Dans le cadre de ce processus d'évaluation, le conseil se soucie de la diversité des opinions, de l'expérience, des points de vue, des genres et de l'origine ethnique, et il reconnaît les avantages de présenter des candidats de tous les horizons pour les postes d'administrateur. Le comité de gouvernance évalue aussi les préoccupations relatives aux conflits éventuels, à l'indépendance, à l'appartenance commune à des conseils ou à l'engagement de temps pouvant être soulevées à l'égard d'un candidat. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance ainsi que les autres membres du comité de gouvernance rencontrent les candidats éventuels pour établir leur intérêt, leur disponibilité et leur compétence. Le comité de gouvernance présente ensuite sa liste de candidats éventuels et ses recommandations au conseil. Le comité de gouvernance conserve une liste à jour de candidats éventuels.

Avant d'être mises en candidature, les personnes pressenties doivent rencontrer le président du comité de gouvernance ainsi que le président du conseil et les autres membres du conseil pour discuter des attentes du conseil en ce qui concerne l'apport et les obligations du futur membre.

Diversité et inclusion

Le conseil est d'avis que la diversité est importante pour faire en sorte que les administrateurs et les hauts dirigeants possèdent un large éventail d'opinions, de perspectives, d'expérience et d'expertise nécessaires pour assurer une gestion efficace de la Société. La Société accorde une grande valeur à la diversité des points de vue, des opinions, de l'expérience, des compétences, des genres et des groupes ethniques et appuie la sélection et la nomination d'administrateurs et de candidats pour des postes de haute direction issus de la diversité. La diversité permet à la Société de mieux comprendre ses clients et les collectivités qu'elle dessert et constitue un facteur important qui est pris en compte au moment du repérage et de la sélection des membres du conseil et de l'embauche, la promotion et la nomination des membres de la haute direction.

Conseil

La Société s'engage à maintenir un conseil d'administration composé de membres talentueux et motivés possédant les compétences, l'expertise et l'expérience requises en toutes circonstances. Dans cette perspective, elle a adopté une politique de diversité du conseil d'administration. Cette politique énonce les lignes directrices que doit suivre le comité de gouvernance pour trouver les candidats les plus qualifiés pour des postes au conseil en fonction des besoins et de la situation du conseil et de la Société en tenant compte de la représentation actuelle des divers groupes au sein du conseil. La politique sur la diversité au conseil prévoit que, au moment de trouver des candidats appropriés pour nomination au conseil, le comité de gouvernance étudie les candidatures selon le mérite en s'appuyant sur des critères objectifs concernant les avantages liés à la diversité et les besoins du conseil et de la Société. L'approche du comité de gouvernance lorsque des candidats issus de la diversité ne sont pas sélectionnés pour occuper des postes au conseil d'administration consiste à s'assurer que des motifs appropriés ont justifié ce choix.

En février 2025, le comité de gouvernance a approuvé de nouveaux objectifs de représentation de la diversité pour la Société. La politique sur la diversité du conseil prévoit des cibles voulant que, d'ici la fin de 2028, les personnes qui s'identifient comme des femmes représentent au moins 40 % des administrateurs et les personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles représentent au moins 23 % des administrateurs. À l'heure actuelle, la politique sur la diversité au sein du conseil ne prévoit pas et ne mentionne pas expressément de cibles formelles pour la représentation des autochtones (soit les Indiens, les Inuits et les Métis) ou les personnes handicapées* (avec les femmes et les membres de minorités, les « groupes désignés » au sens de l'article 3 de la *Loi concernant l'équité en matière d'emploi* (Canada)), puisque la diversité constitue déjà un facteur important qui est pris en compte dans le processus de repérage des candidats à un poste d'administrateur et, ultimement, les compétences, l'expérience, la personnalité et les compétences interpersonnelles de la personne sont les éléments les plus importants pour déterminer la valeur qu'une personne pourrait apporter au conseil.

*Les « personnes handicapées » sont des personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui (i) soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi; ou (ii) soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.

Direction

La Société souscrit aux principes d'inclusion et de diversité au travail et reconnaît que la diversité est un facteur important pour former et garder une équipe de direction efficace. La Société est d'avis que la meilleure façon d'assurer une direction inclusive et diversifiée est de continuer à renforcer le vivier de talents tout en favorisant une culture d'inclusion. À cette fin, elle a établi diverses initiatives, notamment des pratiques de mentorat et de recrutement reposant sur des principes d'inclusion, ainsi que des actions continues en matière de diversité et d'inclusion sur le lieu de travail. La Société a créé ces programmes pour soutenir son bassin de talents riche et diversifié, et offrir des possibilités d'avancement jusqu'aux plus hauts échelons de l'organisation.

En février 2025, le comité de gouvernance a approuvé de nouveaux objectifs de représentation des femmes et des minorités visibles aux postes de direction et de gestion. Ainsi, d'ici la fin de 2028, (i) au moins 45 % des postes de l'échelon de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur à celui de vice-président et 46 % des postes de direction seront occupés par des personnes qui s'identifient comme des femmes et (ii) au moins 30 % des postes de l'échelon de vice-président ou des postes d'un échelon supérieur à celui de vice-président et 30 % des postes de direction seront occupés par des personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles. En 2025, aux fins de la présentation des rapports, le terme « direction » englobe les rôles ayant des responsabilités directes en matière de commandement, telles que la gestion des opérations ou la gestion des équipes. Ces rôles comprennent, sans toutefois s'y limiter, directeur principal, directeur, gestionnaire principal, gestionnaire, responsable de centre de distribution, directeur de magasin, responsable de rayon et directeur de magasin adjoint. La Société a veillé à appliquer cette définition de manière cohérente, mais, dans les cas où les intitulés de postes étaient flous, certains rôles, bien que comportant des responsabilités de supervision, ont été classés comme contributeurs individuels. D'ici à la fin de 2028, la direction comprendra également les responsables de rayon. La Société n'a pas adopté de cibles formelles relativement aux autres groupes désignés, puisque la diversité constitue déjà un facteur important qui est pris en compte dans le processus de recrutement et de promotion de candidats à des postes de haute direction et, en fin de compte, ce sont les compétences, l'expérience, la personnalité et les qualités interpersonnelles d'une personne qui sont les plus importantes pour déterminer la valeur que cette personne pourrait apporter à la Société à titre de membre de la haute direction. L'approche de la Société lorsqu'un candidat issu de la diversité n'est pas sélectionné pour occuper un poste de direction consiste à s'assurer que des motifs appropriés ont justifié ce choix.

Résultats du sondage sur la diversité de 2025

La Société a mené un sondage auprès du conseil et de la direction afin de déterminer le nombre et la proportion des personnes qui s'identifiaient comme appartenant à un ou plusieurs des « groupes désignés ». La participation au sondage était volontaire et, par conséquent, les résultats

représentent seulement les personnes qui ont choisi de participer au sondage et peuvent ne pas être totalement représentatifs de la représentation des groupes désignés au sein du conseil ou de la direction.

Aux fins du sondage, le conseil est composé des 13 candidats au poste d'administrateur, les cadres supérieurs de la Société incluent les vice-présidents et les personnes occupant des échelons supérieurs et les cadres de la Société incluent les directeurs principaux, les directeurs, les gestionnaires principaux, les gestionnaires, les directeurs de magasin, les responsables de rayon, les directeurs de magasin adjoints et les gestionnaires de centre de distribution. Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnes dans chaque groupe, le nombre et le pourcentage de personnes s'identifiant à chaque groupe désigné, les objectifs connexes de la Société, le cas échéant, et les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

Groupe désigné	Conseil ou direction	Taille du groupe	Nombre	Pourcentage	Cible pour	
					2025	Cible atteinte
Personnes s'identifiant comme des femmes	Candidats au poste d'administrateur	13	6	46 %	40 %	Oui
	Cadres supérieurs	177	73	41 %	41 %	Oui
	Cadres	11 471	5 309	46 %	46 %	Oui
Personnes s'identifiant comme faisant partie d'une minorité visible	Candidats au poste d'administrateur	13	3	23 %	23 %	Oui
	Cadres supérieurs	177	50	28,25 %	28,5 %	Oui ⁽¹⁾
	Cadres	11 471	3 302	29 %	22 %	Oui
Personnes s'identifiant comme des autochtones	Candidats au poste d'administrateur	13	0	0 %	s.o.	s.o.
	Cadres supérieurs	177	3	1,7 %	s.o.	s.o.
	Cadres	11 471	112	1 %	s.o.	s.o.
Personnes s'identifiant comme des personnes handicapées	Candidats au poste d'administrateur	13	0	0 %	s.o.	s.o.
	Cadres supérieurs	177	4	2,3 %	s.o.	s.o.
	Cadres	11 471	143	1,2 %	s.o.	s.o.

(1) En ce qui concerne cet indicateur en particulier et compte tenu de la variabilité propre aux mesures fondées sur le nombre de personnes, ce résultat est considéré comme étant, dans les faits, équivalent à la cible.

La Société est déterminée à s'assurer qu'elle attire et retient les administrateurs et des dirigeants les plus compétents et expérimentés et elle reconnaît que la diversité est une considération importante en vue de créer et de maintenir en place un conseil et une direction efficaces.

QUESTIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE

Conduite éthique des affaires

Le code de conduite de la Société (le « Code ») témoigne de son engagement envers des normes élevées de conduite des affaires et de comportement éthique. Le conseil examine le Code tous les ans pour s'assurer qu'il est à jour et qu'il tient compte des pratiques exemplaires en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité, et qu'il inclut un message non équivoque de la haute direction. Le Code porte entre autres sur les conflits d'intérêts, les problèmes de conformité, dont l'observation des lois et des règlements, la confidentialité et le traitement équitable des actionnaires, des clients et des fournisseurs de la Société, ainsi que le signalement des comportements illégaux ou contraires à l'éthique. Tous les administrateurs, les membres de la direction et les employés de la Société sont tenus de respecter le Code et de confirmer à intervalles réguliers leur engagement à en respecter les principes. Le comité de la gestion des risques et de la conformité reçoit des rapports périodiques sur la conformité et le comité de gouvernance reçoit aussi des rapports périodiques de la direction portant sur différentes politiques et procédures concernant cette question importante. Les violations majeures du Code sont portées à l'attention du comité d'audit et, s'il y a lieu, du conseil. Le Code peut être consulté sur le site Web de la Société.

La direction générale supervise l'application du Code, la formation des employés sur le Code et tous les manquements importants au Code. Chaque année, la direction générale passe également en revue le Code en vue d'établir si une révision ou des améliorations sont nécessaires, auquel cas ce travail de révision est effectué en collaboration avec le conseil.

Le Code encadre aussi les conflits d'intérêts. Si un dirigeant ou un employé se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, cette personne sera tenue de porter le conflit d'intérêts à l'attention de son supérieur ou des Ressources humaines. Si un administrateur se trouve en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question quelconque, il ne pourra pas prendre part à une discussion s'y rapportant et il devra s'abstenir de voter à cet égard. Le Code aborde également des sujets comme la protection des renseignements confidentiels et la protection et la bonne utilisation des actifs de la Société pour assurer la sécurité de l'information et la cybersécurité.

La Société encourage le signalement des infractions existantes ou potentielles au Code et a établi la Ligne Action-Intégrité (ou la ligne de dénonciation), accessible par téléphone au moyen d'un numéro sans frais, que les employés ou les administrateurs peuvent utiliser pour dénoncer un comportement qui, selon eux, représente une violation du Code ou qui constitue par ailleurs une fraude ou un comportement contraire à l'éthique. Un protocole de signalement des fraudes a été mis en place afin de favoriser le signalement d'une fraude à la direction générale en temps opportun. En outre, le comité d'audit a approuvé les procédures pour la réception, la conservation et le suivi de manière

anonyme des plaintes se rapportant à la comptabilité, aux contrôles internes et aux questions d'audit. Le comité d'audit reçoit des rapports périodiques sur les problèmes signalés au moyen de ces procédures. Ces procédures peuvent être consultées à l'adresse www.loblaw.ca. Le service juridique rend compte périodiquement au comité d'audit des plaintes reçues, le cas échéant, au moyen des procédures de dénonciation; le comité d'audit peut ainsi veiller au traitement approprié de ces plaintes.

La Société a un Code de conduite des fournisseurs. Ce document définit les attentes qu'elle a envers eux en matière de conduite éthique et de responsabilité sociale. Le Code de conduite des fournisseurs traite notamment des pratiques de travail, des pratiques environnementales et du respect des lois applicables.

La Société a également un cadre d'éthique d'entreprise. Ce cadre, appelé à l'interne le « cadre permettant de prendre de bonnes décisions », est destiné à guider la définition de valeurs éthiques communes à l'ensemble de la Société, dans le but de disposer d'un mécanisme à l'échelle de l'entreprise qui aidera les collègues à prendre de bonnes décisions et les incitera à signaler les comportements inappropriés. Parallèlement à la création du cadre éthique, la Société a formulé des objectifs en matière d'éthique, qui se concentrent sur la communication des valeurs éthiques aux collègues et sur le développement d'outils éducatifs pour aider les collègues à prendre des décisions éthiques au quotidien.

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

En tant qu'entreprise familiale multigénérationnelle, et l'un des plus importants détaillants et employeurs du secteur privé au Canada, la Société est particulièrement bien placée pour avoir une incidence positive sur les questions qui touchent son entreprise et les Canadiens. La Société aspire à être une force qui inspire confiance et à favoriser la prospérité dans les collectivités qu'elle sert. Guidée par sa raison d'être, qui consiste à aider les Canadiens à Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, la Société aspire à contribuer au bien-être à long terme des collectivités en luttant contre les changements climatiques et en faisant progresser l'équité sociale.

Lutte contre les changements climatiques

Pour la Société, lutter contre les changements climatiques signifie prendre des mesures décisives afin d'atténuer les causes des changements climatiques et l'impact environnemental, ce qui, selon la Société, est profitable pour son entreprise, ses clients, les collectivités qu'elle dessert aujourd'hui et les futures générations de Canadiens. Pour y parvenir, la Société prend des mesures telles que la réduction des émissions de CO₂, l'atteinte de ses cibles de neutralité carbone, la conformité des emballages qui s'inspirent des règles d'or de la conception et l'élimination du gaspillage alimentaire⁽¹⁾.

En 2025, la Société :

- a réduit de 16 % ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de portée 1 et de portée 2 fondées sur le marché par rapport à son niveau de référence de 2020, et a achevé plus de 300 projets de réduction des émissions de carbone⁽²⁾;
- a atteint un taux de conformité de 98 % par rapport à son objectif de 2025 en matière de lutte contre les déchets plastiques pour les emballages plastiques de sa marque contrôlée et de ses magasins⁽³⁾;
- a distribué plus de 20 000 tonnes métriques d'aliments à des banques alimentaires et des organismes de récupération alimentaire, et plus de 60 000 tonnes métriques ont été redirigées vers d'autres voies de réacheminement, pour un total de plus de 80 000 tonnes métriques de déchets alimentaires détournées des sites d'enfouissement.

(1) L'élaboration du plan et les processus utilisés pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de la Société s'appuient sur des méthodologies reconnues par la communauté internationale, notamment celles définies dans l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, et sont conformes à ces méthodologies.

(2) Concernent les activités suivantes : la conversion des gaz réfrigérants utilisés dans les magasins, la modernisation de l'éclairage des magasins, l'optimisation des magasins franchisés pour améliorer l'efficacité et l'étalonnage des systèmes, la détection automatisée des fuites de gaz réfrigérants, la modernisation des CD, y compris l'éclairage et la réfrigération, et l'électrification du parc de véhicules. Un projet est défini au niveau d'un site individuel ou d'un parc de véhicules.

(3) Le taux de conformité est établi par rapport aux Règles d'or de la conception applicables du Consumer Goods Forum pour les emballages faits de plastique des produits de marques contrôlées et de ceux fournis en magasin, fondé sur les données présentées par les fournisseurs.

Faire progresser l'équité sociale

Faire progresser l'équité sociale chez Loblaw signifie deux choses. Premièrement, créer un lieu de travail empreint de diversité et inclusif qui représente les clients que la Société sert dans les collectivités tout en enrichissant Loblaw d'une diversité de perspectives, d'expériences et de compétences au sein de sa main-d'œuvre. Deuxièmement, soutenir la santé et le bien-être des femmes et des enfants afin de permettre à nos collectivités de prospérer.

En 2025, la Société :

- a atteint ou surpassé ses objectifs en matière de représentation pour 2025 concernant les membres de la haute direction et les dirigeants. À la fin de l'exercice, les personnes qui s'identifient comme des femmes occupaient 41 % des postes de direction (objectif pour 2025 : 41 %) et 46 % des postes de gestion (objectif pour 2025 : 46 %), et les personnes qui s'identifient comme des membres des minorités visibles occupaient 28,25 % des postes de direction (objectif pour 2025 : 28,5 %)⁽¹⁾ et 29 % des postes de gestion (objectif pour 2025 : 22 %);
- a recueilli et donné (incluant les dons en nature) plus de 240 millions de dollars pour soutenir la recherche, des organisations caritatives, des organismes à but non lucratif et d'autres programmes d'investissement dans la collectivité partout au Canada. Il s'agit notamment de fonds recueillis en 2025 qui a permis à la Fondation pour les enfants le Choix du Président^{MC} d'aider 1 000 000 d'élèves à l'échelle nationale

au cours de l'année scolaire 2025-2026. Des fonds de plus de 50 millions de dollars ont également été donnés par la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{MC} depuis 2022, en soutien à des initiatives qui améliorent l'accès aux soins pour les femmes.

(1) *En ce qui concerne cet indicateur en particulier et compte tenu de la variabilité propre aux mesures fondées sur le nombre de personnes, ce résultat est considéré comme étant, dans les faits, équivalent à la cible.*

Loblaw s'est engagée dans le cadre de ces initiatives parce que c'est la bonne chose à faire pour son entreprise et ses parties prenantes et qu'elles permettent de garantir un Canada résilient et prospère pour les générations à venir.

L'engagement de longue date de Loblaw en matière de développement durable et d'impact social se traduit dans son approche à l'égard des risques et des occasions importants liés aux facteurs ESG, ce qui consiste notamment à établir des objectifs mesurables et à assurer une divulgation transparente d'information, un engagement proactif des parties prenantes et des pratiques de gouvernance rigoureuses.

Conformément à ce qui précède, la Société a mis en place un solide cadre de gouvernance d'entreprise, dont certains aspects sont expliqués dans la présente circulaire de sollicitation de procurations, y compris à la rubrique « Énoncé des pratiques de gouvernance ». Le conseil supervise et surveille l'approche, les politiques et les pratiques de la Société par rapport aux enjeux ESG et en ce qui concerne la durabilité. Le comité directeur des enjeux ESG, formé de hauts dirigeants, est chargé d'établir des priorités, de suivre les résultats et de promouvoir les initiatives du programme à l'échelle de la Société. Divers comités de gestion sont responsables de l'établissement des priorités et de la mise en œuvre et du suivi des initiatives liées aux enjeux ESG dans l'ensemble de l'entreprise.

D'autres déclarations, politiques et informations concernant les principales initiatives et réalisations de la Société sont accessibles sur le site Web de la Société à l'adresse www.loblaw.ca.

Droits de la personne chez Loblaw

La Société reconnaît sa responsabilité quant au respect et à la protection des droits de la personne de tous ceux qui soutiennent son entreprise et qui interagissent avec elle et ne tolère aucune forme d'abus, de discrimination ou de harcèlement, quelle qu'elle soit. Par l'entremise de ses politiques formellement établies, de ses codes de conduite à l'intention de ses collègues et de ses fournisseurs, de ses nombreuses normes en matière de conformité et d'un cadre de gouvernance solide, la Société fait tout en son pouvoir afin que soient respectés les droits de ses clients, de ses collègues et de ses employés, ainsi que des nombreux travailleurs œuvrant au sein de sa chaîne d'approvisionnement. L'engagement de la Société de protéger les droits de la personne se fonde sur sa ferme conviction voulant qu'il importe de faire ce qui est juste, et elle s'engage à créer une expérience sécuritaire et inclusive tout au long de sa chaîne de valeur pour les nombreux clients qui choisissent ses produits et services.

En novembre 2020, la Société a publié un énoncé soulignant sa position sur les droits de la personne, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. Depuis, la Société s'est fondée sur les commentaires et les principales expériences de ses collègues, de ses clients, de ses parties prenantes internes et externes et de ses investisseurs, et elle accélère l'examen et l'amélioration de son approche en matière de droits de la personne.

En 2022, la Société a fait progresser son engagement sur les droits de la personne et sur l'approvisionnement responsable en retenant les services d'ELEVATE, un tiers expert et chef de file en durabilité et en services de chaîne d'approvisionnement pour les droits de la personne afin de réaliser une vérification diligente visant à repérer cinq risques importants clés dans l'ensemble des activités et de la chaîne d'approvisionnement de la Société. Les risques importants sont définis comme ceux qui ont l'incidence potentielle la plus élevée sur les droits de la personne en raison des activités ou des relations d'affaires de la Société et comprennent : a) le travail forcé; b) le travail des enfants; c) la discrimination, le harcèlement et les mauvais traitements; d) les moyens de subsistance; et e) la santé et sécurité au travail.

Une étude d'impact sur les droits de la personne (« EIDP ») a été menée en 2023-2024 afin de favoriser l'engagement pris par la Société en matière de transparence et de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, en retenant les services d'Ergon Associates, un cabinet de premier plan spécialisé dans les droits du travail et les droits de la personne, afin qu'il réalise une évaluation de la chaîne d'approvisionnement du brocoli et du chou-fleur en provenance du Mexique, des États-Unis et du Canada. L'EIDP était une étude à l'échelle d'un secteur qui a donné lieu à des recommandations réalisables pour la Société afin de prévenir et d'atténuer les risques d'atteinte aux droits de la personne au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

En 2025, la Société a renforcé son approche en créant un nouveau poste de vice-président consacré expressément à la stratégie, à la mobilisation des fournisseurs et à l'approvisionnement responsable, afin de renforcer de manière proactive son engagement en faveur de chaînes d'approvisionnement éthiques et durables. Ce poste de direction stratégique relève directement du chef de l'approvisionnement et comporte comme responsabilités celle d'élaborer et de mettre en œuvre le plan global d'approvisionnement responsable de la Société, ce qui englobe un large éventail d'initiatives en matière de durabilité, notamment un objectif de prévention et de réduction des risques de travail forcé et de travail des enfants dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Conformité de la chaîne d'approvisionnement

Loblaw a adopté un Code de conduite des fournisseurs rigoureux aux termes duquel ses fournisseurs ainsi que ses mandataires, courtiers et autres tiers (collectivement, les « fournisseurs ») qui font affaire avec Loblaw, doivent prendre les mesures nécessaires pour que leur approvisionnement soit responsable dans le cadre de leurs activités commerciales ou des chaînes d'approvisionnement.

Le Code de conduite des fournisseurs de la Société décrit ses attentes à l'égard des fournisseurs ainsi que les attentes et les lignes directrices en matière d'approvisionnement responsable, y compris son engagement en faveur des droits de la personne, de l'environnement, de la santé et

de la sécurité, de la conformité à la réglementation, de l'éthique des affaires et de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement diversifiée et durable. Le Code de conduite des fournisseurs énonce les normes minimales que les fournisseurs doivent respecter, qui comprennent les suivantes :

- Les fournisseurs ne doivent pas recourir à des pratiques de travail non volontaire dans le cadre de leurs activités ou au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, telles que le travail forcé, le travail sous contrat obligatoire, le travail des enfants et le travail forcé en prison, et surveiller les signes de ces pratiques en portant une attention particulière aux travailleurs vulnérables, notamment les travailleurs migrants, les femmes et les jeunes. Les fournisseurs doivent s'assurer que tous les travailleurs acceptent un emploi volontairement et qu'ils peuvent y mettre fin à tout moment.
- En aucun cas les travailleurs ne doivent être autorisés ni obligés à payer des frais de recrutement liés à leur emploi ou à leur poste, que ce soit directement au fournisseur ou indirectement par l'intermédiaire d'agences agréées ou non. Les fournisseurs doivent veiller à ce que les agences de travail dont ils retiennent les services, notamment pour le recrutement de travailleurs migrants, ne recourent pas à ces pratiques interdites.
- Les fournisseurs ne doivent pas employer de travailleurs âgés de moins de 16 ans, en dessous de l'âge de scolarité obligatoire ou en deçà de l'âge minimum défini par la législation locale, selon le critère le plus strict. L'exception pour les fermes familiales s'applique : l'emploi d'un mineur de 12 à 15 ans sur une ferme familiale détenue ou exploitée par ses parents ou tuteurs est autorisé.
- Les fournisseurs doivent veiller à ce que les travailleurs âgés de 12 à 18 ans bénéficient d'horaires de travail, de conditions et d'autres avantages adaptés à leur âge. Ces conditions ne doivent en aucun cas mettre en péril leur santé physique, émotionnelle ou mentale ou leur sécurité, ni nuire à leur développement physique et émotionnel ou compromettre leur éducation. Les fournisseurs employant de jeunes travailleurs doivent surveiller leurs tâches et leurs rôles afin de garantir le respect des exigences applicables à ces travailleurs.
- Les fournisseurs ne doivent pas restreindre de manière injustifiée la liberté de mouvement des travailleurs sur le lieu de travail, ni les obliger à rester après leurs heures de travail prévues, les empêcher de prendre les pauses nécessaires ou d'utiliser les installations sanitaires, ou les confiner illégalement à quelque moment que ce soit, y compris après le travail. Dans les dortoirs fournis ou gérés par le fournisseur, les travailleurs doivent être libres d'entrer et de sortir sans aucune restriction.

Loblaw effectue des vérifications au sein des installations qui l'approvisionnent dans le but de confirmer que les fournisseurs qui fournissent des produits à Loblaw respectent le Code de conduite des fournisseurs.

Avant de commencer les activités d'approvisionnement, Loblaw vérifie les usines et les fermes, ainsi que les installations de transformation, de conditionnement et tout autre établissement à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui vont fabriquer, transformer, manufacturer, cultiver, élever ou emballer (i) les produits de marque contrôlée dont Loblaw s'approvisionne, ou (ii) les produits dont Loblaw constitue l'importateur officiel. Une fois l'approvisionnement amorcé, Loblaw vérifie, conformément à ses processus, les conditions de travail et évalue les risques d'incendie, de sécurité et structuraux (s'il y a lieu). De plus, les installations situées dans des endroits à risque élevé désignés, comme l'Asie du Sud-est, nécessitent une évaluation des risques d'incendie, de sécurité et structuraux avant que Loblaw commence à s'approvisionner auprès de l'installation.

Ces vérifications renforcent les droits et la sécurité des travailleurs en effectuant des examens et des évaluations pour s'assurer, entre autres, que le travail est volontaire; les travailleurs sont correctement rémunérés; les travailleurs ne sont pas exploités; les installations respectent les normes d'emploi (y compris l'âge minimum); les heures de travail sont conformes aux lois et aux normes locales; et les installations sont conformes aux lois et règlements en matière de santé et de sécurité.

L'équipe de vérification de la conformité des installations de Loblaw est composée d'une équipe centrale à Brampton, en Ontario, complétée par des équipes sur le marché en Chine, au Bangladesh, en Thaïlande, au Vietnam, au Cambodge et en Inde. Les vérifications de la conformité des installations sont effectuées par des experts tiers à l'aide d'un cadre des meilleures pratiques de la vérification. Dans certains cas, lorsque les fournisseurs effectuent des vérifications de la conformité des installations à l'aide d'un cadre mondial acceptable, Loblaw procède à un examen de l'équivalence afin de s'assurer que la portée de l'audit respecte ses normes. Des équipes d'audit affectées à chaque marché assurent un suivi sur place en procédant à des audits visant à relever les lacunes, à recueillir de l'information supplémentaire et à vérifier les mesures correctives.

Si la vérification d'une installation révèle un problème de conformité, Loblaw pourra, si cela est jugé approprié et possible dans le contexte, offrir une possibilité de résolution. Cependant, Loblaw se réserve également le droit de suspendre la relation ou de la terminer avant d'offrir au fournisseur une telle possibilité de résolution.

Communication publique concernant les droits de la personne

Loblaw communique son approche en ce qui concerne les droits de la personne, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, et elle continuera de communiquer à ses parties prenantes d'autres renseignements sur la façon dont elle s'occupe des préoccupations principales liées aux droits de la personne. Plus particulièrement, les rapports annuels sur les enjeux ESG de Loblaw incluent davantage de renseignements sur le programme d'audit des fournisseurs de Loblaw, y compris le nombre d'audits des fournisseurs effectués. La communication de l'information en matière d'enjeux ESG de Loblaw est assujettie à des contrôles et procédures internes robustes qui s'appliquent à la collecte, à la vérification et à la diffusion des renseignements.

Le gouvernement canadien a adopté la Loi sur l'esclavage moderne afin de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La Loi sur l'esclavage moderne impose à certaines entités de rendre compte chaque année des efforts qu'elles

déploient pour traiter ces questions. Conformément à la Loi sur l'esclavage moderne, la Société présente les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Le Rapport sur la Loi sur l'esclavage moderne pour l'exercice 2025 est accessible sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : <https://www.loblaw.ca/fr/human-rights/>.

La Société s'est engagée à respecter les droits de la personne pour toutes les personnes avec qui elle a des interactions et à communiquer ses plans, processus, contrôles et constatations relativement à son programme portant sur les droits de la personne et l'approvisionnement responsable. Pour plus amples renseignements sur les efforts déployés par Loblaw pour réduire les risques liés aux droits de la personne et les engagements pris par la Société en ce qui concerne les communications à venir sur les droits de la personne à www.loblaw.ca/fr/human-rights/ et sous la rubrique « Droits de la personne chez Loblaw », se reporter à la page 50 de la présente circulaire.

Supervision de la cybersécurité

La Société s'engage à protéger ses informations, ainsi que celles de ses parties prenantes, contre les menaces actuelles et futures, en mettant en place un cadre de gestion de la sécurité conforme aux meilleures pratiques du secteur. Elle dispose d'une équipe spécialisée en technologie et en cybersécurité, qui se compose de professionnels expérimentés chargés d'assurer la gestion de la sécurité de l'information et des contrôles opérationnels. Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité des risques et de la conformité, supervise le programme de cybersécurité et examine les rapports trimestriels présentés par la direction.

Politique de communication

La Société a adopté une politique de communication pour gérer la diffusion en temps opportun de toute l'information importante. La politique de communication établit des indications pour déterminer si l'information est importante et pour assurer une diffusion au public en temps opportun de toute l'information importante, en vue d'éviter une communication sélective. Le conseil, directement et par l'entremise de ses comités, examine et approuve le contenu des principaux documents d'information, dont les états financiers consolidés annuels et intermédiaires, le rapport annuel, la notice annuelle, le rapport de gestion et la circulaire. La Société communique avec ses actionnaires grâce à ces documents ainsi que par l'intermédiaire de communiqués, de son site Web et de conférences téléphoniques et assemblées pour les investisseurs.

Comité de communication

Un comité de communication, qui comprend la direction générale de la Société, supervise le processus de communication, comme il est énoncé dans la politique de communication. Selon son mandat, le comité de communication assure la mise en place de contrôles et de procédures efficaces pour permettre à la Société de respecter l'ensemble des obligations d'information continue, y compris l'évaluation d'événements pour déterminer s'il s'agit d'information importante devant être communiquée publiquement et l'examen de tous les documents d'information avant leur présentation au comité d'audit et au conseil. De plus, le comité de communication est chargé de s'assurer de la conformité des politiques et des procédures figurant dans la politique de communication aux exigences d'ordre réglementaire.

Le site Web de la Société, www.loblaw.ca, contient des renseignements sur la gouvernance, y compris le Code de la Société, la politique de communication et les mandats du conseil et de ses comités.

Engagement des parties prenantes

La Société communique directement avec les actionnaires et d'autres parties prenantes de diverses manières et maintient un dialogue permanent afin d'échanger des idées et de recevoir une rétroaction constructive. Ces discussions peuvent porter sur des sujets tels que le rendement financier et la stratégie d'affaires de la Société, son approche et ses politiques en matière de gouvernance et de rémunération de la haute direction, les stratégies liées aux incidences des enjeux ESG et sur d'autres sujets d'intérêt pour les parties prenantes. Des exemples d'échanges avec les parties prenantes de la Société sont présentés ci-dessous.

- La direction tient des conférences téléphoniques sur les communiqués annonçant les résultats trimestriels et sur les faits nouveaux importants concernant l'entreprise dès que possible après que l'information est rendue publique. Ces conférences téléphoniques sont ouvertes à tous les actionnaires, en mode écoute seulement, et comprennent une diffusion en direct sur le Web qui inclut une période de questions et réponses diffusée avec des analystes présélectionnés.
- Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée annuelle des actionnaires en personne ou en direct sur le Web et y poser des questions et interagir avec la direction.
- Loblaw communique avec les actionnaires au moyen de son rapport annuel; de sa circulation de sollicitation de procurations par la direction; de sa notice annuelle; de son Rapport Vivre bien, vivre pleinement en matière d'ESG; de son Rapport sur les priorités ESG; de son supplément de fiches techniques; de son rapport trimestriel aux actionnaires; de ses communiqués; de ses questionnaires et sondages à l'intention des investisseurs, de ses présentations aux investisseurs; de sa participation à des conférences sectorielles et à d'autres réunions.
- Chaque année, Loblaw s'entretient proactivement avec un certain nombre de grands investisseurs institutionnels, de groupes de défense d'intérêts et d'autres intervenants du secteur des placements pour leur donner l'occasion de discuter de la manière dont la Société aborde diverses questions telles que le rendement financier, la stratégie d'affaires, la gouvernance, la rémunération de la haute direction, les nouvelles pratiques en matière de facteurs ESG et les activités connexes.

- Les actionnaires peuvent se prononcer sur la rémunération en votant sur une résolution consultative concernant la méthode de rémunération de la haute direction de la Société décrite dans la circulaire. Le vote est consultatif, non contraignant et ne réduit pas les rôles et responsabilités du conseil.
- L'équipe des relations avec les investisseurs de Loblaw est responsable des communications quotidiennes avec les actionnaires, et les équipes responsables des relations publiques, des relations gouvernementales et du développement durable et l'investissement dans les collectivités se chargent des communications de Loblaw avec les autres parties prenantes.

Loblaw reconnaît la nature évolutive de l'engagement des parties prenantes et évalue et met continuellement en œuvre de nouvelles pratiques selon ce qui convient à la Société.

4

Analyse de la rémunération

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction.....	55
Approche en matière de rémunération des hauts dirigeants.....	55
Rémunération des hauts dirigeants et gestion des risques.....	56
Pratiques en matière de prévention des risques.....	56
Rôle de la direction et des conseillers en rémunération.....	57
Rôle de la direction dans le processus de rémunération et d'évaluation.....	57
Approche fondée sur le marché.....	57
Rôle de Meridian Compensation Partners.....	57
Groupe de comparaison en matière de rémunération.....	58
Analyse de la rémunération en 2025.....	58
Composantes de la rémunération.....	59
Résumé des composantes de la rémunération.....	59
Synthèse des composantes.....	60
Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2025.....	61
Salaire de base.....	61
Régime incitatif à court terme.....	62
Régime incitatif à long terme.....	67
Régimes de retraite et de prestations de retraite.....	74
Régimes d'avantages sociaux des hauts dirigeants.....	74
Avantages accessoires.....	74
Politique d'actionnariat de la haute direction.....	74
Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2025.....	75
Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle.....	77
Indemnités pouvant être versées en cas de cessation des fonctions.....	79
Décisions concernant la rémunération versée en 2026.....	80
Changements à la rémunération pour les membres de la haute direction visés.....	80
Régime incitatif à court terme de 2026.....	80
Attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2026.....	80
Représentation graphique du rendement.....	81
Tableau sommaire de la rémunération.....	82
Attributions aux termes d'un régime incitatif.....	84
Attributions aux termes d'un régime incitatif – Attributions fondées sur des options et des actions en circulation.....	84
Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice.....	85
Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service.....	85
Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants – Dispositions relatives au régime à prestations déterminées et RRNC.....	85
Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants – Dispositions relatives au régime à cotisations déterminées et RRNC.....	86
Régime consolidé à l'intention des employés salariés.....	86
Régime de retraite national de GWL/LCL.....	86
Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés.....	87
Intérêts de personnes informées dans des opérations importantes.....	87

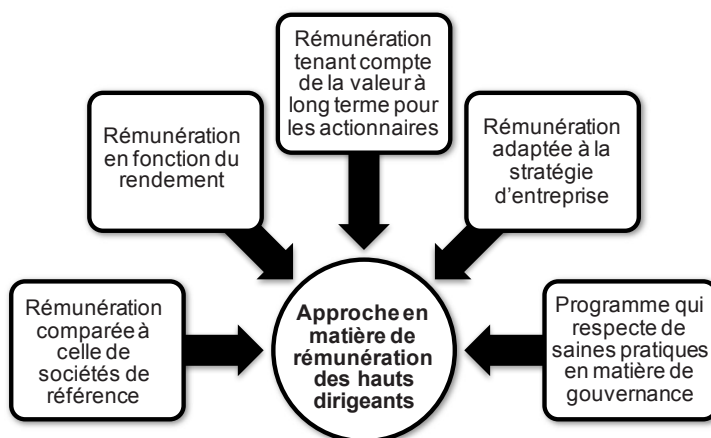
INTRODUCTION

La présente analyse de la rémunération décrit les programmes de rémunération applicables aux membres de la haute direction visés. En 2025, les personnes présentées ci-dessous étaient les membres de la haute direction visés :

Nom	Poste occupé
Per Bank	Président et chef de la direction
Richard Dufresne	Chef de la direction financière
David Markwell	Président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique
Frank Gambioli	Président, Division Supermarché
Robert Wiebe	Chef de la chaîne d'approvisionnement

APPROCHE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société visent à attirer, à fidéliser et à motiver des hauts dirigeants hors pair qui sont soucieux d'améliorer le rendement de la Société et de créer de la valeur pour ses actionnaires. Le graphique suivant présente les cinq principes clés sur lesquels se fondent les programmes de rémunération des hauts dirigeants de la Société :



1. Rémunération comparée à celle de sociétés de référence

Une rémunération concurrentielle est importante, car elle permet à la Société d'attirer et de fidéliser du personnel talentueux et compétent pour diriger l'entreprise. La Société a mis en place des procédures afin de s'assurer que ses programmes de rémunération sont concurrentiels par rapport aux pratiques du marché et du secteur, et qu'ils contribuent au recrutement et à la fidélisation de hauts dirigeants hors pair. La Société compare périodiquement ses programmes de rémunération et incitatifs à ceux des sociétés de référence.

2. Rémunération en fonction du rendement

La Société organise ses programmes de rémunération de manière à harmoniser la rémunération des hauts dirigeants avec son rendement financier et stratégique, notamment le rendement de ses actions ordinaires. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme de rémunération conditionnelle, notamment la rémunération aux termes du RICT et du RILT. Ce mode de rémunération crée une culture axée sur le rendement qui récompense l'employé ou le groupe en fonction de sa participation à l'atteinte des objectifs d'exploitation et financiers de la Société et lie la rémunération au rendement global pour les actionnaires. En 2025, les composantes conditionnelles de la rémunération des membres de la haute direction visés se situaient entre 77,5 % et 88,2 % de leur rémunération directe cible totale, tel qu'il est indiqué à la rubrique « Composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour 2025 » à partir de la page 61.

3. Rémunération tenant compte de la valeur à long terme pour les actionnaires

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à faire concorder les intérêts de ses hauts dirigeants avec ceux de ses actionnaires et d'autres parties prenantes. Une grande partie de la rémunération des hauts dirigeants est versée sous forme d'attributions à long terme fondées sur des titres de capitaux propres. Cette structure de la rémunération des hauts dirigeants permet de récompenser ces derniers pour la création d'une valeur durable et à long terme pour les actionnaires.

4. Rémunération adaptée à la stratégie d'entreprise

La Société est d'avis qu'elle doit faire preuve de souplesse au moment d'appliquer les programmes de rémunération afin de répondre aux besoins de l'entreprise et des divisions. En conférant la souplesse nécessaire à ses régimes incitatifs, par exemple aux mesures de rendement du RICT, la Société favorise l'adhésion de l'entreprise et des divisions aux objectifs organisationnels et stratégiques clés.

5. Programme qui respecte de saines pratiques en matière de gouvernance

La Société organise ses programmes de rémunération des hauts dirigeants de manière à récompenser les cadres supérieurs pour l'application des stratégies d'affaires tout en prenant un niveau de risque normal et raisonnable. En 2025, les programmes RICT et RILT de la Société comprenaient de nombreuses mesures de rendement afin de réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément une mesure de rendement en particulier.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS ET GESTION DES RISQUES

PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES

La Société a mis en place des régimes incitatifs équilibrés qui ne sont pas axés sur une seule mesure financière, une politique de recouvrement applicable à la rémunération à court terme et à long terme, des exigences d'actionnariat pour les membres de la haute direction visés et les autres cadres supérieurs, ainsi que des restrictions en matière de négociation et des interdictions visant les opérations de couverture.

1. Caractéristiques du régime incitatif

Les RICT et RILT 2025 de la Société comptaient diverses mesures de rendement, notamment la hausse du cours de l'action, les bénéfices, les résultats de vente, les enjeux ESG, les bénéfices exprimés en pourcentage des produits, le rendement du capital, et un facteur de rendement individuel. En raison des nombreuses mesures de rendement utilisées, les résultats d'exploitation de la Société et de ses activités doivent surpasser tous les indicateurs clés pour que les hauts dirigeants puissent recevoir la prime de rendement maximale. Cette approche équilibrée vise à réduire le risque que les hauts dirigeants privilégient exagérément un aspect particulier des activités dans le seul but d'accroître leur rémunération.

Les incitatifs à court terme servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs des unités d'exploitation qui permettent de créer de la valeur à court et à long terme, et de réduire la possibilité que des risques excessifs ou inappropriés soient pris. Aux termes du RICT de la Société, le montant maximal pouvant être versé à un haut dirigeant est limité afin de décourager ainsi la prise de risques excessifs.

Dans le cadre de son processus d'évaluation annuel, le comité de gouvernance examine les résultats de la vérification des caractéristiques du RICT afin d'illustrer les paiements selon divers scénarios. La vérification sert à s'assurer que l'échelle de rendement (c.-à-d. du seuil à la cible au maximum) est fixée adéquatement, de sorte que les niveaux de rendement puissent être atteints grâce à des efforts soutenus, mais sans prise de risques excessifs.

Le comité de gouvernance examine également attentivement le partage des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires à l'aide de divers scénarios de rendement. Les différentes possibilités de paiements en fonction des différents scénarios de rendement et la portion des bénéfices attribués aux employés et aux actionnaires servent à confirmer le caractère raisonnable et abordable des paiements aux termes du RICT compte tenu du rendement atteint. Le comité de gouvernance analyse l'historique de rendement du RICT de la Société des cinq dernières années et sa corrélation avec les principales mesures de rendement financier au cours de cette période. Les vérifications et les analyses rétroactives servent à évaluer et à confirmer le caractère raisonnable et acceptable des paiements aux termes du RICT.

Une grande portion de la rémunération des hauts dirigeants est liée aux incitatifs à long terme afin d'inciter les hauts dirigeants à créer une valeur durable. L'objectif de la Société est de mettre en place des régimes incitatifs qui encouragent les hauts dirigeants à prendre des risques raisonnables et appropriés et de faire en sorte que les hauts dirigeants s'alignent sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires, moyennant les composantes de leur rémunération à long terme versée sous forme de titres de capitaux propres. Le comité de gouvernance exige aussi que soit menée une analyse de sensibilité avant toute hausse de la rémunération incitative des membres de la haute direction visés, pour s'assurer que les paiements potentiels sont évalués dans le contexte du régime à long terme et du rendement prévu du cours des actions de la Société.

Il revoit régulièrement chacun des régimes de rémunération et il a le pouvoir d'apporter des modifications aux primes incitatives et aux paiements réels, s'il le juge approprié.

2. Politique de recouvrement

La Société a adopté une politique de recouvrement des paiements aux termes du RICT et du RILT visant des cadres supérieurs précis, notamment les membres de la haute direction visés. Aux termes de la politique de recouvrement, la Société peut exiger le remboursement des paiements aux termes du RICT et du RILT si le haut dirigeant fait preuve d'une conduite répréhensible qui nécessite la mise à jour de résultats financiers. La politique de recouvrement prévoit également que le comité de gouvernance peut, à son appréciation, recouvrer les paiements aux termes du RICT et du RILT si le haut dirigeant fait preuve d'une conduite répréhensible qui justifierait son congédiement. La politique de recouvrement s'applique à toutes les primes incitatives reçues par le haut dirigeant au cours des deux plus récents exercices clos.

3. Exigences en matière d'actionnariat

Les cadres supérieurs sont tenus de maintenir un investissement en capitaux propres important dans la Société. La politique d'actionnariat de la direction sert à harmoniser les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires de la Société et à décourager la prise de risques indues. La politique établit les seuils minimaux d'actionnariat des hauts dirigeants, soit un multiple de leur salaire de base, lequel multiple augmente en fonction du niveau hiérarchique et des responsabilités du haut dirigeant.

La Société impose une période de conservation obligatoire aux termes de laquelle le président et chef de la direction est tenu de maintenir son seuil d'actionnariat pendant un an après la fin de son emploi.

Les cadres supérieurs, dont les membres de la haute direction visés, sont aussi soumis à une obligation de conservation. Un haut dirigeant assujéti à la politique doit garder 50 % du produit après impôt touché sur ses UAI ou UAR ou à l'exercice de ses options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'il atteigne le seuil d'actionnariat. La politique s'applique à plusieurs membres de la direction générale, comme il est décrit plus en détail dans la rubrique « Politique d'actionnariat de la haute direction », à la page 74.

4. Restrictions en matière de négociation et interdictions visant les opérations de couverture et de nantissement

Les administrateurs, les membres de la direction, les hauts dirigeants, les employés et certaines personnes désignées sont assujétis à la politique en matière de négociation des titres de la Société, laquelle interdit la négociation, directement ou indirectement, des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante. La politique en matière de négociation des titres interdit également de donner ce type d'information à des personnes non autorisées ou encore d'inciter des tiers à négocier les titres de ces sociétés ou de leur suggérer de le faire tout en étant en possession d'une information privilégiée de nature importante.

Les opérations de couverture visant des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix sont interdites. Cette interdiction s'applique aux opérations de couverture telles que des contrats à terme variable prépayés, des ventes à découvert, des achats ou des ventes d'options, des swaps d'actions ou d'autres opérations de monétisation boursière qui ont pour but de couvrir ou de compenser une baisse du cours des titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix. Le nantissement de titres de Weston, Loblaw ou Propriétés de Choix est également interdit. Cette interdiction s'applique à la création intentionnelle de toute forme de nantissement, de sûreté, de dépôt, de charge ou d'autre hypothèque selon laquelle les titres de Weston, Loblaw ou Propriétés de Choix seraient utilisés comme garantie. Ces interdictions et restrictions assurent que les membres de la direction restent exposés aux risques liés aux décisions prises par ceux-ci.

La Société prévoit, à chaque trimestre, des périodes pendant lesquelles il est interdit de négocier des titres, y compris la période dans le trimestre au cours de laquelle les résultats financiers sont compilés, mais pas encore communiqués au public. Les administrateurs et les hauts dirigeants ne doivent pas négocier les titres de Weston, de Loblaw ou de Propriétés de Choix ni exercer des options de ces sociétés en dehors des délais prescrits accordés à cette fin.

RÔLE DE LA DIRECTION ET DES CONSEILLERS EN RÉMUNÉRATION

RÔLE DE LA DIRECTION DANS LE PROCESSUS DE RÉMUNÉRATION ET D'ÉVALUATION

En 2025, le président du conseil et le président et chef de la direction ont participé au processus d'établissement de la rémunération, à l'évaluation du rendement des principaux hauts dirigeants et à la formulation de recommandations au comité de gouvernance portant sur la rémunération des autres membres de la haute direction visés et sur les objectifs d'exploitation spécifiques à utiliser à titre d'objectifs de rendement dans le cadre des divers programmes incitatifs. Les opinions du président du conseil et du président et chef de la direction sont valorisées en raison de leur relation constante auprès des principaux hauts dirigeants. Le président du conseil et le président et chef de la direction sont les mieux placés pour évaluer efficacement le rendement des autres membres de la haute direction visés ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs stratégiques et d'exploitation de la Société. Le président du conseil est également bien placé pour évaluer efficacement le rendement du président et chef de la direction.

Ces évaluations se basent sur l'atteinte des objectifs personnels et des objectifs de la Société, et elles comportent une évaluation des capacités à diriger et du perfectionnement de l'équipe. Les résultats de ces évaluations sont présentés au comité de gouvernance. Le vice-président exécutif et chef des ressources humaines aide le président et chef de la direction à formuler les recommandations de la direction, à les présenter au comité de gouvernance et à préparer les documents connexes sur les caractéristiques des régimes incitatifs et la rémunération des autres hauts dirigeants.

APPROCHE FONDÉE SUR LE MARCHÉ

L'approche fondée sur le marché est l'un des facteurs utilisés dans l'établissement de la rémunération de chaque membre de la haute direction visé. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment le niveau de responsabilités, le rendement et l'expérience personnels, la capacité à gérer, l'équité interne entre les hauts dirigeants et les résultats d'exploitation de l'entreprise ou des secteurs dont le membre de la haute direction visé a la responsabilité. Le comité de gouvernance fait à l'occasion des analyses comparatives des programmes de rémunération par rapport à un groupe d'entreprises de référence afin de s'assurer que les programmes de la Société demeurent concurrentiels. Pour une description détaillée de ce groupe de référence, se reporter à la rubrique « Groupe de comparaison en matière de rémunération ». Pour l'examen de la rémunération, le comité de gouvernance a établi que la Société devait se situer dans le 50^e centile (médiane) au sein du groupe de comparaison sur la base de la rémunération directe totale, qui comprend le salaire de base ainsi que les montants cibles de rémunération à court et à long terme.

RÔLE DE MERIDIAN COMPENSATION PARTNERS

En 2025, le comité de gouvernance a retenu les services de Meridian aux fins suivantes :

- Évaluer le RICT et le RILT de la Société en regard de ceux de ses sociétés comparables et des normes du secteur et fournir des commentaires sur les principes, les tendances et les meilleures pratiques en matière de rémunération;

- Effectuer l'examen et l'analyse comparative de la rémunération de certains des membres de la haute direction par rapport au groupe de comparaison de Loblaw en matière de rémunération des hauts dirigeants;
- Examiner et comparer le groupe de comparaison en matière de rémunération de la Société, fournir des commentaires sur les sociétés de référence qui demeurent pertinentes et de taille comparable et confirmer que les critères de sélection du groupe de comparaison demeurent convenables.

Meridian n'est pas un conseiller indépendant en rémunération. En 2025 et 2024, la Société a versé à Meridian des honoraires de 235 155 \$ et de 247 517 \$, respectivement, en contrepartie de ses services consultatifs.

Le comité de gouvernance évalue régulièrement s'il doit recourir en bonne et due forme aux services d'un conseiller indépendant en rémunération. Dans le cadre de son évaluation annuelle des pratiques de gouvernance, il a jugé qu'il n'avait pas besoin des services d'un conseiller indépendant en rémunération en 2025 ou en 2024.

GRUPE DE COMPARAISON EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Loblaw utilise un groupe de comparaison établi en collaboration avec Meridian pour évaluer la rémunération de ses hauts dirigeants.

La constitution d'un groupe aux fins de comparaison de la rémunération des membres de la haute direction visés n'est pas une mince affaire, car Loblaw est l'une des premières entreprises canadiennes au chapitre des produits et du nombre d'employés. Qui plus est, il n'y a pas beaucoup de détaillants directement comparables à Loblaw et, à part dans le secteur des services financiers et des ressources, peu de grandes entreprises canadiennes peuvent être facilement comparées à Loblaw.

Le comité de gouvernance a approuvé le groupe de comparaison composé de trois types d'entreprises : (i) des entreprises de détail canadiennes; (ii) des entreprises de détail américaines; et (iii) de grandes entreprises canadiennes (autres que des détaillants). Les entreprises de détail américaines représentent l'ensemble du bassin de talents dans le secteur du détail et sont des concurrents directs pour le recrutement de cadres supérieurs. Quant aux grandes entreprises canadiennes, elles ont été sélectionnées pour rendre compte de la rémunération des hauts dirigeants en fonction des compétences et de l'expérience. La plupart des entreprises ci-dessous ont des produits correspondant à entre un tiers et trois fois ceux de Loblaw. Les produits sont le critère retenu pour les membres de chaque groupe de comparaison, car il s'agit habituellement d'une mesure plus fiable et prévisible que les autres critères (par exemple, les actifs ou la capitalisation boursière) pour la comparaison de la rémunération d'une entreprise de détail. En 2025, Loblaw se situait dans le 57^e centile du groupe de comparaison en fonction des produits et dans le 75^e centile en fonction de la capitalisation boursière.

Voici les entreprises qui font partie du groupe de comparaison :

Catégorie	Entreprises		
Entreprises de détail canadiennes	Alimentation Couche-Tard Inc. La Société Canadian Tire Limitée	Empire Company Limited	Metro inc.
Entreprises de détail américaines	Albertsons Companies, Inc. Best Buy Co Inc. Costco Wholesale Corporation Dollar General Corporation Dollar Tree Inc. The Home Depot, Inc.	The Kroger Co. Lowe's Companies, Inc. Performance Food Group Company Publix Super Markets, Inc.	Sysco Corporation Target Corporation The TJX Companies, Inc. Walgreens Boots Alliance, Inc. US Foods Holdings Corp.
Grandes entreprises canadiennes	BCE Inc. Brookfield Corporation Canadian Natural Resources Limited Cenovus Energy Inc. Enbridge Inc.	Compagnie pétrolière Impériale Ltée Nutrien Ltd. Parkland Corporation Power Corporation du Canada	Rogers Communications Inc. Saputo Inc. Suncor Énergie Inc. TELUS Corporation

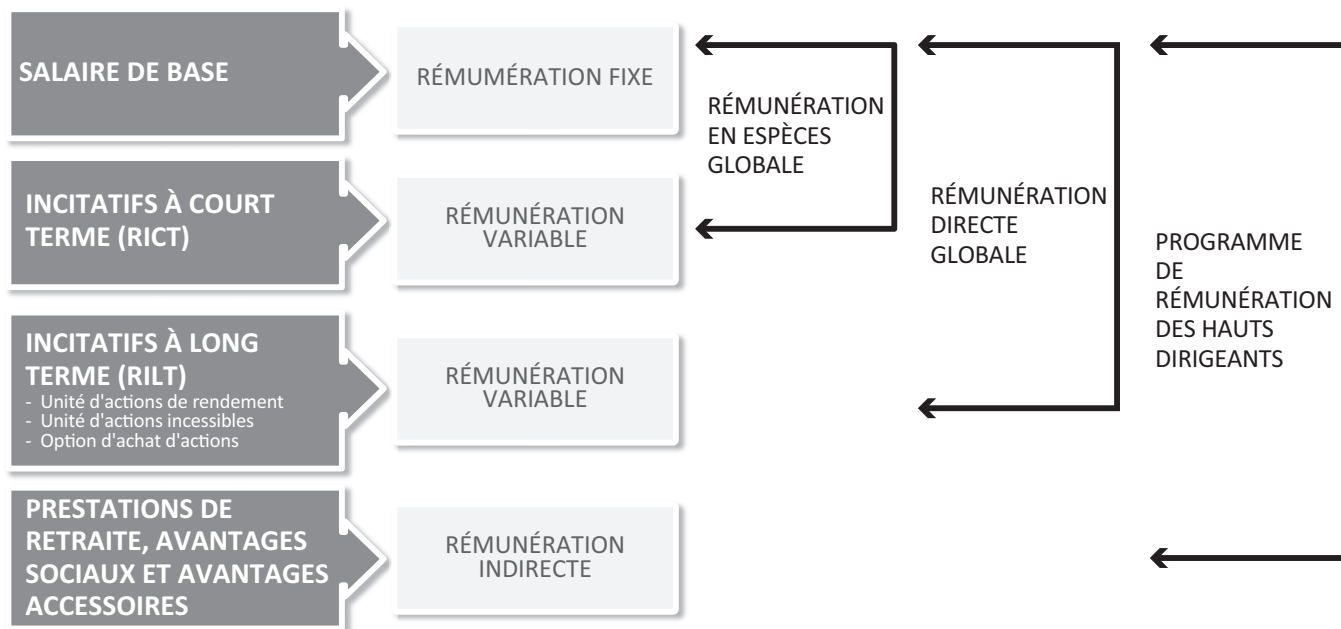
ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION EN 2025

Le comité de gouvernance examine tous les deux ans la rémunération des membres de la haute direction visés, par le passé à la date anniversaire de la nomination du membre de la haute direction visé. En 2025, la rémunération de tous les membres de la haute direction visés a été examinée et, à l'avenir, sera généralement examinée chaque année à l'automne, les modifications prenant effet au début de l'année suivante. En 2025, le comité de gouvernance a examiné les résultats de l'analyse de la rémunération effectuée par Meridian, résultats qui ont été pris en considération lors de la prise de décisions concernant la rémunération des membres de la haute direction visés.

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

RÉSUMÉ DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération des hauts dirigeants de la Société se compose des éléments énoncés dans la présente analyse de la rémunération, lesquels sont résumés ci-dessous :



SYNTHÈSE DES COMPOSANTES

La rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2025 se composait principalement du salaire de base, d'une rémunération à court terme en espèces (que les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir sous forme d'unités d'actions différées des hauts dirigeants (« UADHD »)) et d'une rémunération à long terme (UAI, UAR et options d'achat d'actions), comme il est présenté dans le tableau ci-dessous. Les avantages sociaux, les prestations de retraite et les avantages accessoires représentent une part relativement peu élevée de la rémunération annuelle globale des membres de la haute direction visés.

Salaire de base	Incentifs à court terme	Incentifs à long terme	Prestations de retraite et avantages sociaux	Avantages accessoires
Rémunère les hauts dirigeants pour l'exécution de leurs responsabilités courantes.	Récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement financier et/ou d'exploitation.	Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur offerte aux actionnaires, et permet de les fidéliser.	Aide les hauts dirigeants à prévoir leurs prestations de maladie et de retraite.	Offre aux dirigeants d'autres avantages concurrentiels par rapport aux pratiques sur le marché.

Composantes	Mode de paiement	Période	Objectifs et caractéristiques du programme	
Rémunération fixe	Salaire de base	En espèces	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Tient compte du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global du haut dirigeant.
Rémunération variable	Régime incitatif à court terme (RICT)	En espèces	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Chaque haut dirigeant a une prime annuelle cible (un % du salaire de base). Le paiement réel est fixé en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement financier et/ou d'exploitation préétablis et de l'atteinte des objectifs de rendement personnel de chaque membre de la haute direction visé. Les paiements varient habituellement entre zéro et un maximum de 200 % de la prime cible du dirigeant.
		UADHD (au choix)	Choix annuel; UADHD conservées jusqu'à la cessation d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> Les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur paiement aux termes du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif de trois fois leur salaire de base. Les UADHD permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires et sont prises en compte dans la politique d'actionariat des hauts dirigeants. Le règlement est effectué en actions ordinaires achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. Le régime d'UADHD prévoit le crédit d'UADHD supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UADHD est en circulation. Les dividendes sur les UADHD sont attribués en même temps que les UADHD.
	Régime incitatif à long terme (RILT)	UAI	Période d'acquisition des droits calculée sur trois ans	<ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Élément principal servant à fidéliser les hauts dirigeants. Les UAI sont habituellement attribuées une fois par année. Les UAI représentent généralement un tiers de la valeur totale des attributions annuelles aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. Les UAI sont réglées en actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période d'acquisition des droits applicable. Le régime d'UAI prévoit le crédit d'UAI supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UAI est en circulation. Les droits sur les dividendes d'UAI sont acquis à la fin de la période d'acquisition des droits applicables.
		UAR	Période de rendement calculée sur trois ans	<ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation de la valeur pour les actionnaires. Les UAR sont habituellement attribuées une fois par année. Les UAR représentent généralement un tiers de la valeur totale des attributions annuelles aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. L'acquisition des droits des UAR est tributaire de l'atteinte des objectifs des produits et du rendement du capital investi de la Société. Le nombre global d'UAR dont les droits deviennent acquis à la fin d'une période de rendement se situe entre 0 % et 200 % de l'attribution initiale. Les UAR sont réglées en actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période de rendement applicable. Le régime d'UAR prévoit le crédit d'UAR supplémentaires relativement aux dividendes versés sur les actions ordinaires pour la période durant laquelle une UAR est en circulation. Les dividendes sur les UAR seront attribués en même temps que les UAR et selon le même facteur lié au rendement que celles-ci.
	Options d'achat d'actions	Période d'acquisition des droits calculée sur 5 ans (à raison de 20 % par année); durée de 7 ans	<ul style="list-style-type: none"> Motive et récompense les hauts dirigeants pour l'augmentation du cours de l'action. Les options d'achat d'actions sont habituellement attribuées une fois par année. Les options d'achat d'actions représentent généralement un tiers de la valeur totale des attributions annuelles aux termes du RILT à l'intention des hauts dirigeants. 	

Composantes	Mode de paiement	Période	Objectifs et caractéristiques du programme
Avantages sociaux	Prestations d'assurance maladie et dentaire collective	Pendant et après l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Le régime d'avantages sociaux des hauts dirigeants offre une couverture d'assurance maladie, dentaire et invalidité.
Prestations de retraite	Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants du Groupe Weston (le « Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants ») – Dispositions relatives au régime à prestations déterminées	Après la cessation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Les dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont conçues afin d'offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants, en guise de récompense pour leurs services. Les droits à pension d'un haut dirigeant qui participe aux dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont établis en fonction des années de service et du salaire admissible. Les prestations annuelles totales payables au titre des dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont plafonnées à 125 000 \$ par an. Les dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants étaient fermées aux nouveaux participants en 2006.
	Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants – Dispositions relatives au régime à cotisations déterminées	Après la cessation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 2006, les nouveaux hauts dirigeants participent aux dispositions relatives au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sur une base non contributive. Les contributions étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 375 000 \$) et étaient plafonnées à 33 810 \$ par an en 2025.
	Régime complémentaire de retraite à l'intention des hauts dirigeants (« RRNC »)	Après la cessation d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Le RRNC est une obligation non financée par la Société. Les cadres supérieurs de la Société dont les prestations de retraite excèdent les limites prévues par les lois fiscales applicables peuvent participer au RRNC sur une base non contributive s'ils respectent certaines conditions d'admissibilité.
Avantages accessoires	Allocation en espèces/remboursement pour services professionnels	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Certains avantages accessoires sont offerts, notamment l'utilisation d'un véhicule ou une allocation automobile, un examen médical annuel, un compte de dépenses pour soins de santé discrétionnaire et la possibilité de participer au régime d'actionariat des employés.

COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR 2025

SALAIRE DE BASE

Les salaires de base des membres de la haute direction visés sont fixés sur une base individuelle en fonction du niveau de responsabilités du haut dirigeant et de son expérience, de la concurrence sur le marché, de l'équité interne entre les hauts dirigeants et du rendement global individuel du haut dirigeant et de son unité d'exploitation ou sa division. Le comité de gouvernance revoit le salaire de base de chaque membre de la haute direction visé aux deux ans. Le comité de gouvernance peut ajuster le salaire d'un membre de la haute direction visé par suite d'un changement de ses fonctions et de ses responsabilités, de son rendement et de sa contribution, sur une base individuelle ou sur la base du rendement de son unité d'exploitation ou de sa division.

Le tableau suivant présente le salaire de base de chacun des membres de la haute direction visés pour 2025. Pour plus de précisions sur les raisons qui ont motivé la hausse du salaire de base annualisé par rapport à 2024, se reporter à la rubrique « Décisions concernant la rémunération versée aux membres de la haute direction visés en 2025 » à partir de la page 75.

Nom	Salaire de base en 2025 (\$)	Augmentation par rapport à 2024 (%)
Per Bank	1 450 000 ⁽¹⁾	10,3
Richard Dufresne	800 000 ⁽²⁾	5,3
David Markwell	725 000 ⁽³⁾	11,5
Frank Gambioli	625 000	Néant
Robert Wiebe	618 000	Néant

(1) M. Bank a bénéficié d'une augmentation de son salaire de base à compter du 1^{er} septembre 2025. Son salaire de base réel pour 2025 était de 1 360 000 \$.

(2) M. Dufresne a bénéficié d'une augmentation de son salaire de base à compter du 15 juin 2025. Le salaire de base global réel en 2025 de M. Dufresne, qui s'est établi à 977 275 \$, a été pris en charge à 20 % par Weston et à 80 % par Loblaw. Au total, Weston lui a versé 195 455 \$ et Loblaw, 781 820 \$ en 2025.

(3) M. Markwell a bénéficié d'une augmentation de son salaire de base à compter du 15 juin 2025. Son salaire de base réel pour 2025 était de 690 625 \$.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME

Tous les membres de la haute direction visés participent au RICT de Loblaw. En 2025, le RICT était conçu pour que les membres de la haute direction visés se concentrent sur les éléments clés des activités de Loblaw et de SDM, avec une orientation particulière sur les enjeux ESG. Le RICT incite les hauts dirigeants, dont les membres de la haute direction visés, à atteindre certains objectifs d'exploitation et financiers annuels. Tous les exercices, le rendement des hauts dirigeants est mesuré en fonction d'objectifs d'exploitation et financiers précis, qui varient d'une année à l'autre. Le comité de gouvernance estime que le RICT est un programme équilibré comportant diverses mesures de rendement qui concentrent l'effort des hauts dirigeants sur les éléments clés des activités et de la création de valeur à long et à court terme; ces derniers sont donc moins susceptibles de prendre des risques excessifs ou inappropriés.

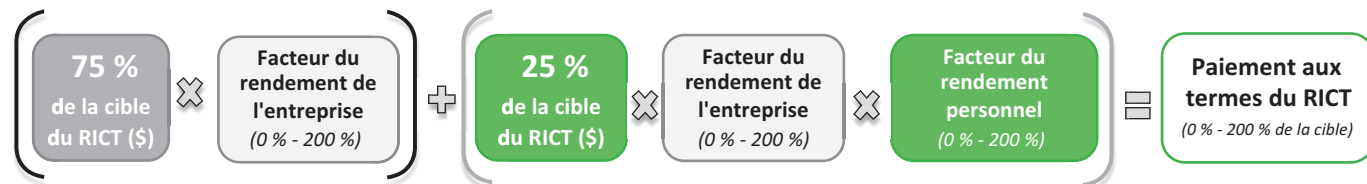
Il incombe au comité de gouvernance d'approuver les caractéristiques du programme ainsi que les attributions effectuées par la Société aux termes du RICT. Le comité de gouvernance reçoit des rapports périodiques sur les indicateurs de rendement du RICT, notamment le travail accompli par rapport aux objectifs.

Tous les participants ont des objectifs d'attributions aux termes du RICT qui sont exprimés en pourcentage de leur salaire de base. Ces objectifs sont fixés en fonction du poste occupé par le haut dirigeant et de son niveau hiérarchique au sein de l'entreprise. Selon le rendement réel obtenu par rapport aux objectifs de rendement, les sommes versées pour chaque objectif de rendement se situent entre zéro et le seuil maximal de 200 % de la cible pour chacune des composantes du RICT, avec un paiement maximal de 200 % aux termes du RICT.

Le RICT de 2025 comportait aussi une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de la cible globale de chaque membre de la haute direction visé aux termes du RICT. Le comité de gouvernance, dans son évaluation du rendement personnel, a pris en compte le rôle de chaque haut dirigeant dans l'atteinte globale des objectifs de la Société et de rendement personnel, ainsi que ses qualités de leader. Le facteur de rendement individuel de chaque haut dirigeant est augmenté ou diminué en fonction du facteur de rendement de l'entreprise, ce qui garantit que le rendement individuel est explicitement lié au rendement de l'entreprise. Les caractéristiques générales du RICT pour M. Dufresne ont été établies par le comité de gouvernance de la Société et de Weston, en fonction de ses responsabilités dans chacune des entreprises.

Les attributions aux termes du RICT sont établies de manière distincte pour chaque mesure de rendement et ensuite regroupées afin d'obtenir le montant final. Les sommes peuvent être versées en espèces, même si les hauts dirigeants peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leur attribution aux termes du RICT sous forme d'UADHD, jusqu'à concurrence d'un maximum cumulatif de trois fois leur salaire de base.

Les attributions aux termes du RICT sont calculées d'après la formule ci-dessous.



Caractéristiques du régime

Le RICT est conçu pour inciter les hauts dirigeants à atteindre les objectifs du plan d'affaires et les objectifs stratégiques de la Société, tout en mettant l'accent sur les enjeux ESG. Au début de chaque exercice, le comité de gouvernance fixe les caractéristiques du RICT, notamment les mesures, les pondérations et les objectifs spécifiques de rendement d'entreprise. Dans le cadre de l'établissement des mesures, des pondérations, des objectifs de rendement et de la fourchette des paiements pour chaque exercice, le comité de gouvernance tient compte des composantes principales des objectifs du plan d'affaires, budgétaires et stratégiques annuels de la Société. Après la fin de l'exercice, le comité de gouvernance revoit les résultats financiers de la Société en les comparant aux objectifs de rendement et il évalue si, selon lui, des ajustements sont nécessaires afin de tenir compte d'événements imprévus survenus durant l'exercice.

Dans le cadre de son processus d'évaluation annuel, le comité de gouvernance examine les résultats de la vérification des caractéristiques du RICT afin d'illustrer les paiements selon divers scénarios. La vérification sert à s'assurer que l'échelle de rendement (c.-à-d. du seuil à la cible au maximum) est fixée adéquatement, de sorte que les niveaux de rendement puissent être atteints grâce à des efforts soutenus sans prise de risques excessifs.

Le comité de gouvernance examine également attentivement le partage des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires à l'aide de divers scénarios de rendement. Il est important de comprendre les différentes possibilités de paiements en fonction du rendement réel, car elles sont liées à la portion des bénéfices attribués aux employés et aux actionnaires. L'analyse de la répartition respective des bénéfices entre la direction de la Société et ses actionnaires offre une base qui confirme le caractère raisonnable et abordable des paiements aux termes du RICT en fonction du rendement atteint. Le comité de gouvernance analyse l'historique de rendement du RICT sur cinq ans et sa corrélation avec les principales mesures de rendement financier au cours de cette période. Les vérifications et les analyses rétroactives servent à évaluer et à confirmer le caractère raisonnable et acceptable des paiements aux termes du RICT.

Le tableau suivant présente des données relatives aux cibles et aux attributions totales maximales aux termes du RICT pour chaque membre de la haute direction visé :

Nom	Cible du RICT exprimée		Cible du RICT (\$)	Attribution maximale aux termes du RICT ⁽²⁾ (\$)
	Salaire de base ⁽¹⁾ (\$)	en pourcentage du salaire de base (%)		
Per Bank	1 450 000 ⁽³⁾	150	2 040 185	4 080 369
Richard Dufresne	800 000 ⁽⁴⁾	125	977 397	1 954 794
David Markwell	725 000 ⁽⁵⁾	100	691 096	1 382 192
Frank Gambioli	625 000	100	625 000	1 250 000
Robert Wiebe	618 000	100	618 000	1 236 000

(1) Les attributions aux termes du RICT de 2025 sont calculées en fonction du salaire admissible au RICT de chaque membre de la haute direction visé de 2025. Le salaire admissible au RICT pour MM. Gambioli et Wiebe était le même que leur salaire de base. Le salaire admissible au RICT de MM. Bank, Dufresne et Markwell s'élevait à 1 360 123 \$, 781 918 \$ et 691 096 \$, respectivement.

(2) Les attributions maximales aux termes du RICT ci-dessus sont présentées en fonction de paiements maximaux aux termes du RICT correspondant à 200 % de la cible.

(3) M. Bank a bénéficié d'une augmentation de son salaire de base à compter du 1^{er} septembre 2025.

(4) Le salaire de base global réel en 2025 de M. Dufresne, qui s'est établi à 1 000 000 \$, a été pris en charge à 20 % par Weston et à 80 % par Loblaw, Weston lui ayant versé 195 455 \$ et Loblaw, 781 820 \$ en 2025. La cible globale du RICT de M. Dufresne prise en charge par Weston et Loblaw était de 1 227 397 \$ en 2025, et son attribution maximale globale aux termes du RICT s'élevait à 2 432 294 \$. M. Dufresne a bénéficié d'une augmentation de son salaire de base à compter du 15 juin 2025.

(5) M. Markwell a bénéficié d'une augmentation de son salaire de base à compter du 15 juin 2025.

Mesures de rendement du RICT de 2025

En 2025, le RICT était conçu pour que les membres de la haute direction visés se concentrent sur les éléments clés des activités de Loblaw et de SDM, avec une orientation particulière sur les enjeux ESG. Il comprenait quatre mesures de rendement, pondérations et cibles conçues pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques de la Société en 2025 :

RICT de Loblaw – Mesures de rendement de 2025

Chiffre d'affaires consolidé 35 %	Bénéfice consolidé 35 %	ESG 10 %	Carte de pointage de la clientèle 20 %
--------------------------------------	----------------------------	-------------	---

Une description de chaque mesure de rendement ainsi que des tableaux résumant les fourchettes de rendement et les pourcentages de paiement figurent ci-dessous :

Cible de chiffre d'affaires consolidé

La cible de chiffre d'affaires consolidé pour 2025 (64 422 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants se concentrent sur la croissance des produits consolidés, incluant le regroupement de franchisés. La cible du chiffre d'affaires consolidé comprenait un qualificatif qui faisait en sorte que le rendement était plafonné à 100 % si la part du tonnage ajusté diminue de plus de cinq points de base d'une année à l'autre, compte tenu de tout changement au niveau de la superficie en pieds carrés.

	Seuil			Cible		Maximum
Fourchette de rendement	Moins de 63 456 M\$	63 456 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,15 % (96,6 M\$)	64 422 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,15 % (96,6 M\$)	65 388 M\$ ou plus
Facteur de paiement (% de la cible)	0 %	50 %	+5 %	100 %	+10 %	200 %

Cible de bénéfice consolidé

La cible de bénéfice consolidé pour 2025 (5 693 millions de dollars) a été conçue pour que les hauts dirigeants s'efforcent d'atteindre un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »)* (à l'exclusion du regroupement de franchises) conforme aux plans d'affaires annuels et pluriannuels combinés de Loblaw et SDM. Le BAIIA ajusté, comme il est indiqué dans la cible aux termes du RICT de 2025 de Loblaw, comprend certains ajustements additionnels, en plus de ceux qui sont mentionnés à la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de 2025. Pour 2025, la cible du bénéfice consolidé comprenait un qualitatif qui faisait en sorte que pour qu'un haut dirigeant soit admissible aux cibles ci-dessus, la croissance du BAIIA ajusté d'une année à l'autre devait être positive et la cible en termes de BAIIA ajusté devait être atteinte.

	Seuil		Cible		Maximum	
Fourchette de rendement	Moins de 5 551 M\$	5 551 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,25 % (14,23 M\$)	5 693 M\$	Chaque tranche supplémentaire de 0,5 % (28,5 M\$)	5 978 M\$ ou plus
Facteur de paiement (% de la cible)	0 %	50 %	+5 %	100 %	+10 %	200 %

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note dans la rubrique « Autre information » de la présente circulaire à la page 87.

Enjeux ESG

La cible ESG pour 2025 a été conçue pour concentrer les efforts de la haute direction sur la poursuite de la promotion de niveaux de responsabilité sociale plus élevés au sein l'entreprise. L'atteinte de l'indicateur ESG a été établie à parts égales sur la base des initiatives sociales et de gouvernance. Les initiatives sociales concernaient la représentation (atteindre ou dépasser les objectifs en matière de représentation des femmes et de diversité), la formation sur la culture et l'inclusion (fournies à la direction des magasins de la Société, aux franchisés et propriétaires ainsi qu'à au moins 50 % des collègues chargés des services aux magasins) et les investissements dans les collectivités (soutien accru à la santé des femmes et à la lutte contre la faim chez les enfants). Les initiatives environnementales concernaient les émissions de carbone (progrès réalisés afin d'atteindre zéro émission nette de GES de portée 1 et de portée 2, d'après les émissions fondées sur le marché d'ici 2040), les déchets alimentaires (progrès réalisés afin d'éliminer la mise en décharge de déchets alimentaires d'ici 2030) et le plastique (conformité des emballages qui s'inspirent des règles d'or de la conception choisies d'ici 2025). Si Loblaw atteint sa cible ESG, le paiement aux termes du rendement sera de 100 %, mais, dans la mesure où le rendement combiné de ses cibles de chiffre d'affaires consolidé, de bénéfice consolidé et de carte de pointage de la clientèle est supérieur à 100 %, le même facteur lié au rendement combiné sera appliqué à l'indicateur ESG. Si la cible ESG n'est pas atteinte, tout paiement aux termes du rendement relatif à l'indicateur ESG sera à l'appréciation du comité de gouvernance.

Initiative	Cible
Sociale - Représentation	Oui/Pas atteinte
Sociale - Formation sur la culture et l'inclusion	Oui/Pas atteinte
Sociale - Investissements dans les collectivités	Oui/Pas atteinte
Environnement - Émissions de carbone	Oui/Pas atteinte
Environnement - Déchets alimentaires	Oui/Pas atteinte
Environnement - Plastique	Oui/Pas atteinte

Carte de pointage de la clientèle

En 2025, la Société a affiné ses mesures de continuation en mettant en place une carte de pointage de la clientèle adaptable, en plus des indicateurs ESG. La carte de pointage de la clientèle permet une méthode plus équilibrée de croissance du chiffre d'affaires et de la marge brute en mettant l'accent sur la part de marché dans les secteurs de l'alimentation et des médicaments, sur le nombre d'utilisateurs hebdomadaires actifs de la plateforme PC Optimum, et sur la croissance du chiffre d'affaires dans les catégories qui contribuent à la valeur à vie du client.

Calcul relatif au RICT de 2025 de Loblaw

En février 2026, le comité de gouvernance a passé en revue les résultats financiers de 2025 de Loblaw. Après cet examen, les paiements aux termes du RICT de 2025 ont été approuvés, comme suit :

Objectif de rendement	Pondération (%)	Cible	Montant réel	Rendement	Facteur de paiement (% de la cible)
Chiffre d'affaires consolidé	35	64 422 M\$	64 814 M\$	140,5 %	49,2 %
Bénéfice consolidé	35	5 693 M\$	5 722 M\$	110,1 %	38,5 %
Enjeux ESG	10	Cibles fixées	Cibles atteintes	100,0 %	12,9 %
Croissance de la part de marché	6,7	Cibles fixées	Cibles atteintes	177,9 %	11,9 %
Croissance du nombre d'utilisateurs hebdomadaires actifs	6,7	6,0 %	7,1 %	126,8 %	8,5 %
Croissance de la valeur à vie du client	6,7	Cibles fixées	Cibles atteintes	120,0 %	8,0 %
Paiements totaux aux termes du RICT					128,9 %

Principaux facteurs influant sur les résultats

Au début de 2026, après avoir examiné les résultats financiers de 2025 de la Société, le comité de gouvernance a déterminé les principaux facteurs qui contribuent au rendement de chaque composante par rapport à la cible, comme cela est indiqué ci-dessous :

- Le chiffre d'affaires consolidé des secteurs de l'alimentation et de la pharmacie a continué de progresser.
- Le bénéfice consolidé a dépassé la cible, sous l'effet de mesures de contrôle des coûts continuellement ciblées.
- Le comité de gouvernance a examiné les ajustements dont il est question ci-dessus et dont le résultat net correspondait à un paiement supérieur à la cible.

En 2025, la Société a continué de mettre l'accent sur les initiatives ESG, y compris l'achèvement de nombreux projets visant à lutter contre les changements climatiques, notamment la réduction de l'empreinte carbone, l'acheminement des déchets alimentaires et le respect des cibles en matière de lutte contre les déchets plastiques, ainsi que des projets favorisant l'équité sociale, notamment l'établissement d'objectifs en matière de représentation, de formation sur la diversité, l'équité et l'inclusion et d'investissements dans les collectivités. Le comité de gouvernance a évalué les objectifs de rendement en matière d'ESG de 2025 comme suit :

Objectif de rendement en matière d'ESG	Cible	Résultat réel	Rendement	Facteur de paiement (% de la cible)
Représentation : Atteindre ou dépasser les objectifs en matière de représentation des femmes et de diversité	<ul style="list-style-type: none"> • Minorités visibles Hauts dirigeants : 28,5 % Dirigeants : 22 % • Femmes Hauts dirigeants : 41 % Dirigeants : 46 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Minorités visibles Hauts dirigeants : 28,25 %⁽¹⁾ Dirigeants : 29 % • Femmes Hauts dirigeants : 41 % Dirigeants : 46 % 	Cible atteinte	1,25 %
Actualisation sur le sujet de la culture et de l'inclusion : Une expérience d'apprentissage immersive, offerte à toutes les équipes de soutien aux magasins, les équipes des magasins et les équipes des centres de distribution en 2025	• Mener à bien le déploiement de la formation Even Better 3 (eB3) auprès de 100 000 collègues au total (pour l'ensemble de 2024 et de 2025)	• Former plus de 100 000 collègues et employés sur les enjeux fondamentaux liés à la culture et à l'inclusion en 2024 et en 2025	Cible atteinte	1,25 %
Investissements dans les collectivités : Augmenter le soutien pour la lutte contre la faim chez les enfants et pour la santé des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation pour les enfants le Choix du Président : Stimuler l'engagement de la Société d'amasser 150 millions de dollars d'ici 2027 et d'en faire don. • Aider la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes à rejoindre plus de 500 000 femmes dans le cadre d'initiatives qui rendent les soins plus accessibles et plus équitables en versant 50 millions de dollars à des causes liées à la santé des femmes d'ici 2026 • Programme Nourrir plus de familles : augmenter les dons alimentaires de 10 % par rapport à 2024 et avancer sur la voie d'un don de 1 milliard de livres d'aliments à des associations caritatives (55,9 millions de livres) 	<ul style="list-style-type: none"> • La Fondation pour les enfants le Choix du Président a atteint la cible de collecte de fonds et de dons de 150 millions de dollars en 2025, soit deux ans en avance sur le calendrier prévu • Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes a atteint leur engagement d'investir 50 millions de dollars • Le programme Nourrir plus de familles a atteint 100 % de son objectif pour 2025, avec plus de 180 millions de livres en dons depuis 2022 	Cible atteinte	2,50 %

Objectif de rendement en matière d'ESG	Cible	Résultat réel	Rendement	Facteur de paiement (% de la cible)
Progression de l'équité sociale				5,00 %
Émissions de carbone : Zéro émission nette de GES de portée 1 et de portée 2, selon les émissions fondées sur le marché d'ici 2040, et zéro émission nette de GES de portée 3 d'ici 2050	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions annuelles d'environ 16 515 t éq. CO₂ grâce à la réalisation de plus de 275 projets Portée 3 : Faire croître notre plan d'engagement des fournisseurs par la formation et par des données améliorées 	<ul style="list-style-type: none"> 344 projets achevés en 2025 44 146 éq. CO₂, une réduction de 4 % par rapport à 2024 et une réduction de 16 % par rapport à la base de référence de 2020 Portée 3 : Atteint 	Cible atteinte	1,67 %
Déchets alimentaires : Éliminer toute mise en décharge de déchets alimentaires d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre l'ensemble des cibles internes de détournement et d'élimination des déchets dans les magasins d'alimentation au détail, les pharmacies au détail et au sein de la chaîne d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation au détail : dépassé Pharmacies au détail : dépassé Chaîne d'approvisionnement : dépassé 	Cible atteinte	1,67 %
Plastique : S'assurer que les emballages faits de plastique des produits de marques contrôlées et de ceux fournis en magasin respectent les règles d'or de la conception pour tous les produits de marque contrôlée et emballés en magasin d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre la conformité des emballages qui s'inspirent des règles d'or de la conception selon le Consumer Goods Forum pour tous les produits de marque contrôlée et les emballages fournis en magasin d'ici 2025 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité de plus de 98 % atteint 	Cible atteinte	1,67 %
Lutte aux changements climatiques				5,00 %
Paiement global aux termes du RICT en lien avec les facteurs ESG				10,00 %

(1) En ce qui concerne cet indicateur en particulier et compte tenu de la variabilité propre aux mesures fondées sur le nombre de personnes, ce résultat est considéré comme étant, dans les faits, équivalent à la cible.

Composantes personnelles du RICT

Per Bank, Président et chef de la direction

Les attributions aux termes du RICT de M. Bank pour 2025 sont représentatives des fonctions de président et chef de la direction qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT de Loblaw. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le travail accompli par M. Bank pour réaliser la stratégie de la Société et son rôle dans la réalisation globale du plan d'affaires de 2025 de la Société. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de meneur démontrées par M. Bank dans le cadre de l'avancement de la stratégie de croissance de la Société ainsi que de la culture orientée client. D'après ces critères, le comité de gouvernance a attribué à M. Bank une composante de rendement personnel de 986 174 \$, ce qui représente 150 % de la cible.

Richard Dufresne, chef de la direction financière

Les attributions aux termes du RICT de M. Dufresne pour 2025 sont représentatives des fonctions de chef de la direction financière qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT de Loblaw. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Dufresne dans le soutien et l'avancement des initiatives stratégiques et des gains d'efficacité opérationnelle de la Société, ainsi que dans la réalisation du plan d'affaires de 2025 de la Société. Le comité de gouvernance a aussi pris en considération des facteurs qualitatifs, dont les qualités de chef dont M. Dufresne a fait preuve et son rôle dans la promotion de la culture et de l'engagement. D'après ces critères, le comité de gouvernance a attribué à M. Dufresne une composante de rendement personnel de 472 449 \$, ce qui représente 150 % de la cible.

David Markwell, président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique

Les attributions aux termes du RICT de M. Markwell pour 2025 sont représentatives des fonctions de président par intérim, SDM qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle qu'a joué M. Markwell dans la réalisation de la stratégie de SDM et son rôle dans la réalisation globale du plan d'affaires de 2025 de la Société. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de chef de M. Markwell et son rôle dans la promotion des objectifs liés à la relève et à l'intégration au sein de SDM. D'après ces critères, le comité de gouvernance a attribué à M. Markwell une composante de rendement personnel de 311 788 \$, ce qui représente 140 % de la cible.

Frank Gambioli, président, Division Supermarché

Les attributions aux termes du RICT de M. Gambioli pour 2025 sont représentatives des fonctions de président, Division Supermarché qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Gambioli dans la réalisation de la stratégie de la Division Supermarché et son rôle dans la réalisation globale du plan d'affaires de 2025 de la Société. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de chef de M. Gambioli et son rôle dans la

promotion de la culture et de l'engagement. D'après ces critères, le comité de gouvernance a attribué à M. Gambioli une composante de rendement personnel de 241 687 \$, ce qui représente 120 % de la cible.

Robert Wiebe, chef de la chaîne d'approvisionnement

Les attributions aux termes du RICT de M. Wiebe pour 2025 sont représentatives des fonctions de chef de la chaîne d'approvisionnement qu'il a assumées pendant l'année et comportaient une composante de rendement personnel pondérée à 25 % de sa cible globale aux termes du RICT. Dans son évaluation du rendement personnel, le comité de gouvernance a tenu compte de facteurs quantitatifs, dont le rôle de M. Wiebe dans la réalisation de la stratégie de la Société et son rôle dans la réalisation globale du plan d'affaires de 2025 de la Société. Le comité de gouvernance a également tenu compte de facteurs qualitatifs, comme les qualités de chef de M. Wiebe ainsi que son rôle dans la promotion de la culture et de l'engagement. D'après ces critères, le comité de gouvernance a attribué à M. Wiebe une composante de rendement personnel de 238 980 \$, ce qui représente 120 % de la cible.

Le tableau suivant présente les mesures de rendement et les pondérations utilisées afin de calculer les attributions aux termes du RICT de 2025 à MM. Bank, Dufresne, Markwell, Gambioli et Wiebe :

Attributions aux termes du RICT de 2025 de Loblaw⁽¹⁾

Nom	Chiffre d'affaires consolidé (\$)	Bénéfice consolidé (\$)	ESG (\$)	Croissance de la part de marché (\$)	Croissance du nombre d'utilisateurs hebdomadaires actifs (\$)	Croissance de la valeur à vie du client (\$)	RICT total du rendement de l'entreprise (à 128,9 %) (\$)	Rendement personnel ⁽²⁾ (\$)	Attribution aux termes du RICT de Loblaw (\$)
Per Bank	752 522	589 409	197 236	181 474	129 297	122 411	1 972 349	986 174	2 958 523
Richard Dufresne ⁽³⁾	360 513	282 370	94 490	86 939	61 943	58 644	944 899	472 449	1 417 348
David Markwell	254 911	199 658	66 811	61 473	43 798	41 466	668 117	311 788	979 905
Frank Gambioli	230 531	180 563	60 422	55 594	39 609	37 500	604 219	241 687	845 906
Robert Wiebe	227 949	178 540	59 746	54 971	39 166	37 080	597 452	238 980	836 432

(1) Les attributions aux termes du RICT sont calculées en fonction du salaire de base réel touché par chaque membre de la haute direction visé en 2025.

(2) La valeur monétaire au titre du rendement personnel est calculée en fonction de 25 % de la valeur monétaire de la cible du RICT multiplié par le facteur de rendement de l'entreprise et le facteur de rendement personnel.

(3) M. Dufresne reçoit également des attributions aux termes du RICT de Weston. Le salaire de base global de M. Dufresne est pris en charge à 80 % par la Société et à 20 % par Weston, chaque attribution applicable étant soumise au RICT de la société concernée. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Dufresne par Weston figure dans la circulaire de sollicitations de procurations de la direction de Weston, qui peut être consultée à l'adresse www.sedarplus.ca.

Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants

Le régime d'UADHD permet à un haut dirigeant de recevoir jusqu'à 100 % de son paiement aux termes du RICT pour un exercice donné en UADHD, jusqu'à concurrence d'un plafond cumulatif correspondant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant. Les UADHD détenues par un haut dirigeant seront payées en actions ordinaires achetées sur le marché libre au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle de la cessation d'emploi du haut dirigeant, peu importe la raison. Le choix de participer à un régime d'UADHD pour un exercice donné doit être fait avant le début de cet exercice et il est irrévocable. Le nombre d'UADHD attribuées pour un exercice donné sera calculé en divisant le paiement aux termes du RICT faisant l'objet d'un choix au titre du régime d'UADHD par la valeur d'une action ordinaire à la date où la prime aux termes du RICT serait versée autrement. À cette fin, et pour le calcul de la valeur des UADHD d'un haut dirigeant au moment du rachat, la valeur d'une action ordinaire est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date de cette valorisation. Des UADHD supplémentaires s'accumulent en fonction des équivalents théoriques de dividendes versés sur les actions ordinaires tant qu'une UADHD est en circulation.

RÉGIME INCITATIF À LONG TERME

Le RILT fondé sur des titres de capitaux propres de la Société est conçu pour fidéliser les hauts dirigeants et leur donner intérêt à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires en leur octroyant des primes incitatives fondées sur des titres de capitaux propres dont les droits sont acquis au fil du temps. Aux termes du RILT, la Société octroie aux hauts dirigeants des incitatifs à long terme sous forme d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR, titres dont la valeur est directement liée au cours de l'action ordinaire. Les attributions aux termes du RILT sont versées chaque année aux hauts dirigeants admissibles.

Les attributions annuelles aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés consistent en un tiers d'options d'achat d'actions, un tiers d'UAI et un tiers d'UAR à la juste valeur à la date d'attribution (les proportions pourraient être arrondies et donc varier légèrement). Le conseil, sur recommandation du comité de gouvernance, et après consultation avec Meridian, a établi que les proportions actuelles aux termes du RILT représentent un juste équilibre entre : (i) les options d'achat d'actions, qui ont de la valeur uniquement dans la mesure où le cours de l'action de la Société augmente, permettent d'arrimer les intérêts des hauts dirigeants à ceux des actionnaires en ce qui concerne la hausse du cours de l'action; (ii) les UAI, qui constituent un élément essentiel à la fidélisation des hauts dirigeants et à l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires; et (iii) les UAR, qui incitent les hauts dirigeants à atteindre les objectifs de rendement financiers clés établis dans le plan stratégique. L'approche équilibrée présentant une pondération égale des options d'achat d'actions, des UAI et des UAR continue d'être compatible avec la stratégie à long terme de la Société.

La valeur d'une attribution aux termes du RILT en faveur d'un haut dirigeant participant correspond généralement à un pourcentage de son salaire de base. Toutes les attributions sont examinées et approuvées par le comité de gouvernance dans le cadre de son examen régulier de la rémunération. Les attributions annuelles aux termes du RILT sont octroyées au cours du premier trimestre, pendant la période de négociation permise, après l'annonce des résultats financiers de fin d'exercice de la Société conformément à la politique en matière de négociation des titres de la Société. Les attributions « hors cycle » sont accordées aux hauts dirigeants nouvellement embauchés ainsi qu'aux hauts dirigeants faisant l'objet d'une promotion au cours de l'exercice, pendant la période de négociation permise qui suit la publication des résultats financiers trimestriels.

En 2025, le comité de gouvernance a approuvé les attributions aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés, lesquelles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Salaire de base ⁽¹⁾ (\$)	Attributions annuelles ciblées aux termes du RILT exprimés en pourcentage du salaire de base (%)	Juste valeur réelle à la date d'attribution des attributions annuelles aux termes du RILT ⁽²⁾ (\$)	Type d'attribution aux termes du RILT ⁽³⁾
Per Bank	1 450 000	600	7 722 843	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Richard Dufresne	800 000	410	3 084 685 ⁽⁴⁾	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
David Markwell	725 000	300	1 836 442	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Frank Gambioli	625 000	270	1 687 373	Options d'achat d'actions, UAI et UAR
Robert Wiebe	618 000	245	1 514 259	Options d'achat d'actions, UAI et UAR

(1) Outre les attributions uniques, les attributions aux termes du RILT sont calculées en fonction du salaire de base de chaque membre de la haute direction visé à la date d'attribution.

(2) La juste valeur à la date d'une attribution d'UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(3) Les options d'achat d'actions, les UAI et les UAR constituent chacune un tiers des attributions annuelles aux termes du RILT.

(4) En plus des attributions annuelles aux termes du RILT que lui a consenties la Société, M. Dufresne a reçu de la part de Weston une attribution annuelle aux termes du RILT, dont il est question plus en détail ci-dessous. La juste valeur globale à la date d'attribution de l'attribution annuelle de M. Dufresne aux termes du RILT de la Société et de Weston s'élevait à 3 855 817 \$, ce qui correspond à environ 395 % de son salaire de base réel pour 2025, qui était de 977 275 \$. La valeur de l'attribution de M. Dufresne qui figure ci-dessus comprend une attribution aux termes du RILT que M. Dufresne a obtenue en mai 2025 de 293 229 \$, représentant la valeur d'attribution supplémentaire due en lien avec l'augmentation de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT au cours de l'année. Le coût du RILT de M. Dufresne est assumé à 80 % par la Société et à 20 % par Weston. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Dufresne par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les principales caractéristiques du régime d'options d'achat d'actions, du régime d'UAJ et du régime d'UAR sont décrites ci-après.

Régime d'options d'achat d'actions

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le montant des attributions annuelles accordées à un haut dirigeant est déterminé en fonction de l'attribution totale aux termes du RILT auquel il a droit. Le comité de gouvernance gère le régime d'options d'achat d'actions, approuve les participants au régime, consent les attributions d'options et établit les limites, les restrictions et les conditions applicables aux attributions. Tous les employés de la Société ou des membres de son groupe, comme établi par le comité de gouvernance, peuvent participer au régime d'options d'achat d'actions.

Le taux d'épuisement du capital annuel de la Société, lequel représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées aux termes d'une entente divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la fin d'un exercice, aux termes du régime d'options d'achat d'actions, était de 0,16 % en 2025, de 0,17 % en 2024 et de 0,27 % en 2023.

Le tableau suivant fournit les détails des options en circulation permettant l'acquisition d'actions ordinaires et des actions ordinaires disponibles aux fins d'attributions d'options futures :

	Au 3 janvier 2026	Au 16 mars 2026
Actions ordinaires émises et en circulation	1 175 146 201	1 168 112 253
Options en circulation		
Nombre en circulation	12 782 261	13 438 338
Nombre en circulation exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	1,1 %	1,1 %
Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions en tout temps		
Nombre pouvant être émis	112 548 648	112 548 648
Nombre pouvant être émis exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	9,6 %	9,6 %
Actions ordinaires disponibles aux fins d'attributions d'options futures		
Nombre disponible	9 301 143	7 906 786
Nombre disponible exprimé en pourcentage des actions ordinaires émises et en circulation	0,8 %	0,7 %

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les actions ordinaires pouvant être émises en lien avec des options d'achat d'actions en circulation qui sont expirées, perdues, résiliées ou annulées, pour quelque raison que ce soit, sans avoir été exercées, pourront de nouveau être attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Les options d'achat d'actions ne peuvent être transférées ni cédées, sauf par testament ou en vertu de lois en matière de succession et de distribution successorale, et de son vivant, seul le porteur des options peut les exercer. Se reporter à la page 77 pour consulter l'information concernant le traitement des options d'achat d'actions en cas de démission, de cessation d'emploi avec ou sans motif valable, ou de départ à la retraite d'un participant ainsi qu'en cas de changement de contrôle de la Société.

Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire, laquelle est définie comme la plus élevée de ce qui suit : (i) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant la date d'attribution; ou (ii) le cours moyen pondéré en fonction du volume d'une action ordinaire à la TSX le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Le prix d'exercice des options attribuées à des participants américains correspond au moins au cours de clôture de l'action ordinaire à la TSX le jour précédant immédiatement la date d'attribution.

Les options ne peuvent être exercées avant le premier anniversaire de la date d'attribution. La période d'acquisition des droits des options est fixée lors de l'attribution de l'option. Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, chaque option a une durée de validité d'au moins cinq ans et d'au plus dix ans. Les options sont normalement acquises sur une période de cinq ans, par tranche de 20 % par année, et expirent après sept ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant la période d'interdiction d'opérations ou une autre période pendant laquelle un initié fait l'objet d'une interdiction de négocier des titres de la Société aux termes de sa politique en matière de négociation des titres, la date d'expiration sera automatiquement reportée de dix jours ouvrables après la fin de la période d'interdiction d'opérations.

Le nombre total d'actions ordinaires émises à des initiés pendant une période de 12 mois, ou pouvant être émises à des initiés en tout temps, aux termes du régime d'options d'achat d'actions et de tout autre régime de rémunération à base de titres de la Société, ne peut dépasser 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation au cours de cette période.

En cas de regroupement, de fractionnement ou de reclassement des actions ordinaires, du paiement d'un dividende en actions ordinaires autrement qu'en remplacement d'un dividende en espèces ordinaires ou de toute fusion ou réorganisation de la Société, le conseil ajustera de manière appropriée le nombre d'actions ordinaires sous réserve des options alors en circulation et de leur prix d'exercice. Les modalités du régime d'options d'achat d'actions stipulent qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation des actionnaires pour apporter des modifications au régime d'options d'achat d'actions ou pour attribuer des options aux termes du régime d'options d'achat d'actions, sauf pour toute modification servant à :

1. augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, y compris l'augmentation à un nombre fixe d'actions ordinaires et le passage d'un nombre maximal fixe d'actions ordinaires à un pourcentage maximal fixe;
2. baisser le prix d'exercice d'une option (y compris, mais sans s'y limiter, l'annulation d'une option et sa nouvelle attribution qui mènent à une baisse de son prix d'exercice), sauf dans le cadre d'un changement du nombre d'actions ordinaires en circulation de la Société dû à un dividende en actions ou à un fractionnement d'actions, à une restructuration du capital, à une réorganisation, à une fusion, à un regroupement, à une alliance, à un échange d'actions ordinaires ou à un autre changement d'entreprise ayant une incidence sur les actions ordinaires;
3. prolonger la durée de validité d'une option au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf si la date d'expiration devait survenir pendant une période d'interdiction d'opérations ou à tout autre moment auquel le porteur n'aurait pas le droit de négocier des titres de la Société aux termes de la politique en matière de négociation des titres de la Société;
4. modifier les dispositions relatives à la cessibilité d'une option;
5. permettre à un administrateur qui n'est pas un employé de participer au régime d'options d'achat d'actions;
6. permet d'effectuer des attributions, à l'exception des attributions d'options, aux termes du régime d'option d'achat d'actions;
7. exiger l'approbation des actionnaires en vertu des lois, des règlements ou des règles de la bourse applicables;
8. influencer sur les dispositions modificatrices du régime d'options d'achat d'actions.

Sous réserve de tout examen ou de toute approbation réglementaire exigé, le conseil peut apporter toutes les autres modifications au régime d'options d'achat d'actions sans obtenir l'approbation préalable des actionnaires. Ces modifications sont notamment, mais non exclusivement, les suivantes : la résiliation du régime d'options d'achat d'actions; les modifications visant à respecter les lois applicables ou les exigences réglementaires; et les changements administratifs internes (comme corriger une erreur négligeable ou une ambiguïté).

Aucun changement n'a été apporté au régime d'options d'achat d'actions en 2025.

Le tableau suivant fait état des options d'achat d'actions qu'ont exercées les membres de la haute direction en 2025 :

Nom	Date d'attribution	Date d'exercice	Nombre exercé	Prix d'exercice (\$)	Prix du marché (\$)
Per Bank	29 février 2024	2 mai 2025	55 696	36,77	55,75
	1 ^{er} septembre 2023	16 décembre 2025	23 880	29,48	61,64
David Markwell	28 février 2019	25 août 2025	36 652	16,39	56,58
Robert Wiebe	27 février 2020	1 ^{er} mai 2025	35 904	17,52	55,54
	4 mars 2021	2 juin 2025	80 000	15,67	58,13

En 2025, les membres de la haute direction visés ont reçu, de la part de la Société, des attributions d'options d'achat d'actions dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice (\$)	Juste valeur à la date d'attribution (\$)	Calendrier d'acquisition	Durée de validité de l'attribution
Per Bank	242 392	46,60	2 410 588	20 % par an sur 5 ans	7 ans
	13 080 ⁽¹⁾	56,14	163 500	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Richard Dufresne	95 516 ⁽²⁾	46,60	949 907	20 % par an sur 5 ans	7 ans
	6 388 ⁽²⁾	56,70	78 125	20 % par an sur 5 ans	7 ans
David Markwell	47 924	46,60	476 844	20 % par an sur 5 ans	7 ans
	11 068 ⁽³⁾	56,70	135 362	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Frank Gambioli	56 556	46,60	562 449	20 % par an sur 5 ans	7 ans
Robert Wiebe	50 744	46,60	504 903	20 % par an sur 5 ans	7 ans

(1) M. Bank a reçu une attribution supplémentaire d'options d'achat d'actions en juillet 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT.

(2) M. Dufresne a reçu une attribution supplémentaire d'options d'achat d'actions en mai 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT. En 2025, M. Dufresne a reçu de la part de Weston des attributions d'options d'achat d'actions assorties d'une juste valeur à la date d'attribution de 356 367 \$. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Dufresne par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve à l'adresse www.sedarplus.ca.

(3) M. Markwell a reçu une attribution supplémentaire d'options d'achat d'actions en mai 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT.

Régime d'unités d'actions incessibles

Les UAI donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAI à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période d'acquisition des droits applicables, dont la durée est normalement de trois ans. Le haut dirigeant reçoit le nombre d'actions ordinaires correspondant au nombre d'UAI qui lui ont été attribuées, la valeur finale de l'attribution étant établie par le cours des actions ordinaires à la fin de la période d'acquisition des droits applicables. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAI supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires seront portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAI dans le compte à chaque date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAI supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits que les UAI liées.

En 2025, les membres de la haute direction visés ont reçu, de la part de la Société, des attributions d'UAI dont les détails sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Nombre d'UAI attribuées	Valeur de l'attribution par unité (\$)	Juste valeur à la date d'attribution (\$)	Date d'acquisition des droits
Per Bank	51 728	46,60	2 410 525	27 février 2028
	2 912 ⁽¹⁾	56,14	163 480	31 juillet 2028
Richard Dufresne	20 384 ⁽²⁾	46,60	949 894	27 février 2028
	1 380 ⁽²⁾	56,70	78 246	7 mai 2028
David Markwell	10 228	46,60	476 625	27 février 2028
	2 388 ⁽³⁾	56,70	135 400	7 mai 2028
Frank Gambioli	12 068	46,60	562 369	27 février 2028
Robert Wiebe	10 828	46,60	504 585	27 février 2028

(1) M. Bank a reçu une attribution supplémentaire d'UAI en juillet 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT.

(2) M. Dufresne a reçu une attribution supplémentaire d'UAI en mai 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT. Depuis 2019, les attributions annuelles pour les membres de la haute direction de Weston sont composées d'options d'achat d'actions et d'UAR et qu'aucune UAI n'a été attribuée aux membres de la haute direction. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Dufresne par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve à l'adresse www.sedarplus.ca.

(3) M. Markwell a reçu une attribution supplémentaire d'UAI en mai 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT.

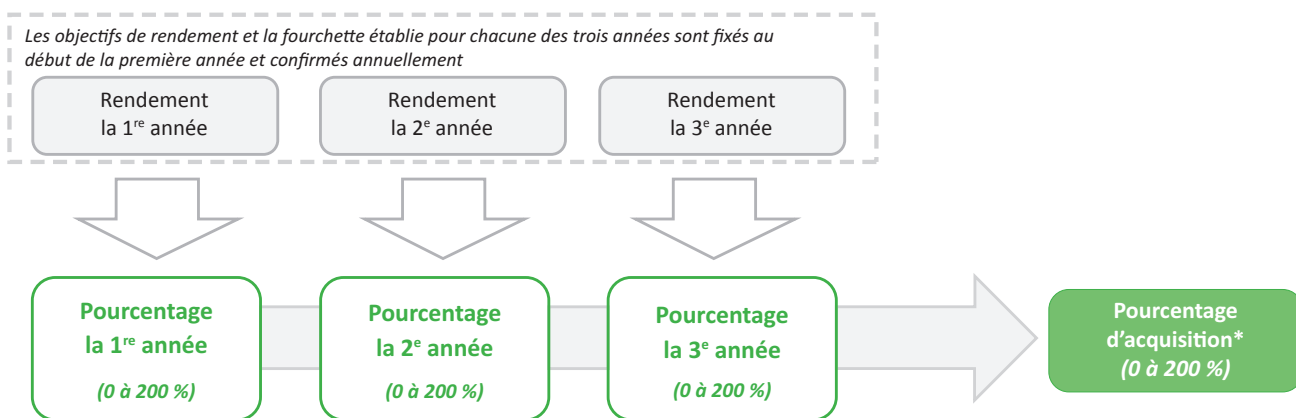
Régime d'unités d'actions de rendement

Les UAR constituent un mode de rémunération conditionnelle à long terme visant à motiver la personne qui les reçoit à atteindre des objectifs financiers fixés dans le plan stratégique de la Société. Elles servent à inciter les hauts dirigeants à accorder la priorité aux principaux facteurs sélectionnés liés au rendement de l'entreprise, et elles sont également utilisées à titre de paiement incitatif lié au rendement servant à récompenser les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs prédéterminés de l'entreprise et la hausse du cours de l'action. Les UAR donnent à un haut dirigeant le droit de recevoir la valeur de l'attribution d'UAR à laquelle il a droit sous forme d'actions ordinaires achetées sur le marché libre à la fin de la période de rendement applicable, dont la durée est généralement de trois ans. Toutefois, le nombre d'UAR dont les droits sont acquis au cours de cette période est tributaire de l'atteinte de certaines mesures de rendement. Pour 2025, les mesures de rendement de la Société au titre des UAR étaient les produits consolidés et le rendement du capital, à l'exclusion des franchises regroupées.

Bien que le comité de gouvernance analyse de près le rendement de la Société par rapport au rendement de ses sociétés comparables lorsqu'il prend des décisions en matière de rémunération, il est d'avis que la meilleure solution pour la Société est d'aligner la rémunération de ses hauts dirigeants aux indicateurs de rendement qui sont liés aux plans stratégique et opérationnel de la Société et à l'égard desquels ses hauts dirigeants peuvent entraîner une répercussion directe. Les produits consolidés et le rendement du capital investi sont des indicateurs importants du rendement de la vente au détail et le rendement de ces paramètres se reflète dans le rendement du cours des actions à long terme. Le comité de gouvernance a établi que le rendement global relatif pour les actionnaires ne constitue pas une mesure de rendement adéquate pour l'attribution des UAR en raison de l'absence de détaillants canadiens comparables sur le plan de la taille et de la différence marquante des facteurs liés à l'inflation, au taux de change et macro-économiques auxquels sont assujettis les détaillants américains comparables.

Le comité de gouvernance a déterminé que les produits consolidés constituent une importante composante de la mesure du rendement pour les UAR, nonobstant leur inclusion à titre de mesure du RICT, car ils servent d'indicateur de la part du marché et à récompenser la croissance de l'entreprise. La croissance des produits et l'expansion de la part du marché constituent des éléments indispensables au succès de la Société et pour que la Société puisse rester concurrentielle par rapport à ses sociétés comparables. L'utilisation de produits consolidés comme facteur du RILT et du RICT permet de faire concorder les intérêts des hauts dirigeants avec ceux des actionnaires.

Les droits des UAR sont acquis à la fin de la période de rendement de trois ans applicable. Le facteur de rendement qui détermine le nombre d'UAR dont les droits sont acquis est établi en fonction de la moyenne sur trois ans des résultats comparativement à la cible pour chacune des trois années de la période de rendement. La fixation de cibles de rendement annuelles permet à la Société de fixer des objectifs suffisamment ambitieux et réduit les chances que la Société ait à faire des ajustements ou encore à prendre des dispositions de modération des incidences macro-économiques, ce qui serait plus probable sur une période à plus long terme. Les résultats obtenus pour chacune des années, quant à eux, sont calculés en fonction du degré de réalisation de chacune des conditions liées au rendement au cours de l'année en question. Lors de l'établissement des cibles pour chacune des trois années, le comité de gouvernance tient compte du modèle opérationnel financier à long terme de la Société. L'établissement des cibles pour chacune des trois années, par opposition à une cible pour trois ans, concorde avec la façon de faire de certaines entreprises de vente au détail consistant à fixer des cibles à plus court terme et reflète une méthode incitative qui est particulière au secteur de la vente au détail. Le nombre global d'UAR dont les droits sont acquis à la fin d'une période de rendement se situe entre 0 % et 200 % de l'attribution initiale, comme il est présenté ci-dessous.



* Calculé comme la moyenne simple du rendement pour les 1^{re}, 2^e et 3^e années.

Chaque mesure relative aux UAR comporte un seuil, une cible et un niveau de rendement maximal. Lorsque le rendement est inférieur au seuil, les droits afférents aux UAR ne sont pas acquis. Si la cible de rendement est atteinte, les droits afférents aux UAR sont acquis à 100 % et, si le rendement maximal est atteint, ils sont acquis à 200 %.

Pour tout rendement se situant entre le seuil et la cible et entre la cible et le maximum, l'acquisition des droits afférents aux UAR se fera sur une base linéaire. Des équivalents de dividendes sous forme d'UAR supplémentaires d'une valeur égale aux dividendes qui sont versés sur les actions ordinaires seront portés au crédit du compte d'un participant à chaque date de paiement des dividendes, selon le nombre d'UAR dans le compte à la date de clôture des registres pour les dividendes. Les UAR supplémentaires sont régies par les mêmes conditions d'acquisition des droits et de rendement que celles applicables aux UAR sous-jacentes.

Les objectifs de rendement relatifs aux UAR attribuées en 2025 se rapportent à une période de trois ans se terminant le 1^{er} janvier 2028 et ont été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales confidentiels de la Société ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il est prévu que ces objectifs seront difficiles à atteindre, mais non impossibles ni faciles à atteindre. Des vérifications ont été menées pour garantir que ces mesures étaient suffisamment ambitieuses, compte tenu des tendances passées et des prévisions de croissance budgétaire qui figurent dans le plan financier de la Société. Les objectifs relatifs aux UAR sont de nature prospective et leur divulgation avant la fin de la période de rendement nuirait sérieusement aux intérêts de la Société. Par conséquent, ils sont divulgués en détail au moment du paiement des UAR.

En 2025, la Société a attribué des UAR aux membres de la haute direction visés suivants dont la juste valeur à la date d'attribution supposait l'acquisition des droits à 100 % de la cible :

Nom	Nombre d'UAR attribuées	Valeur de l'attribution par unité (\$)	Juste valeur à la date d'attribution (\$)	Date d'acquisition des droits
Per Bank	51 744	46,60	2 411 270	27 février 2028
	2 912 ⁽¹⁾	56,14	163 480	31 juillet 2028
Richard Dufresne	20 392 ⁽²⁾	46,60	950 267	27 février 2028
	1 380 ⁽²⁾	56,70	78 246	7 mai 2028
David Markwell	10 232	46,60	476 811	27 février 2028
	2 388 ⁽³⁾	56,70	135 400	7 mai 2028
Frank Gambioli	12 072	46,60	562 555	27 février 2028
Robert Wiebe	10 832	46,60	504 771	27 février 2028

(1) M. Bank a reçu une attribution supplémentaire d'UAR en juillet 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT.

(2) M. Dufresne a reçu une attribution supplémentaire d'UAR en mai 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT. En 2025, M. Dufresne a également reçu de la part de Weston des UAR assorties d'une juste valeur à la date d'attribution de 385 444 \$. Toute l'information sur la rémunération accordée à M. Dufresne par Weston figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui se trouve à l'adresse www.sedarplus.ca.

(3) M. Markwell a reçu une attribution supplémentaire d'UAR en mai 2025 afin de tenir compte de l'augmentation au milieu de l'année de son salaire de base et de sa cible aux termes du RILT.

Rendement lié aux UAR de 2023

En 2023, les membres de la haute direction visés de la Société ont reçu des UAR dont l'acquisition des droits dépendait d'objectifs relatifs aux produits consolidés et au rendement du capital investi sur une période de trois ans. La mesure du rendement du capital investi était définie comme le BAII ajusté* divisé par le capital au début de l'exercice. Le BAII ajusté, tel qu'il y est fait référence dans le cadre des cibles liées aux UAR de Loblaw de 2023, comprend des ajustements additionnels en plus de ceux qui sont mentionnés dans le rapport de gestion de 2025. Au moment de l'attribution, les objectifs de rendement relatifs aux indicateurs de rendement du capital investi et de produits consolidés de l'entreprise pour 2023 étaient de nature prospective, car ils se rapportaient à une période de trois ans se terminant en 2025 et avaient été établis en tenant compte des stratégies d'entreprise, des plans d'affaires et des initiatives commerciales de la Société ainsi que de ses attentes sur le plan du rendement financier et de l'exploitation. Il était prévu que ces objectifs seront difficiles à atteindre, mais non impossibles ni faciles à atteindre.

* Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la note dans la rubrique « Autre information » de la présente circulaire à la page 87 et dans la rubrique 17 du rapport de gestion de 2025.

Après avoir analysé, au début de 2026, le rendement lié aux attributions d'UAR de 2023, le comité de gouvernance a déterminé ce qui suit, compte tenu de la moyenne du rendement sur trois ans :

- la composante des produits consolidés de l'entreprise a atteint un résultat de rendement de 140,2 %;
- la composante du rendement du capital investi a atteint un résultat de rendement de 142,0 %.

L'objectif et le rendement associés à chaque composante des UAR attribuées en 2023, qui ont été pondérés à parts égales en fonction des résultats de 2023, de 2024 et de 2025, sont présentés ci-dessous, les UAR ayant été payées en 2026 :

Mesures	2023		2024		2025		Rendement par mesure	Rendement par facteur
	Cible	Résultats	Cible	Résultats	Cible	Résultats		
Produits consolidés de l'entreprise	Max. : 59 220 \$		62 493 \$		65 388 \$			
	Cible : 58 059 \$	59 529 \$	61 569 \$	61 516 \$	64 422 \$	64 814 \$	140,2 %	70,1 %
Pondération de 50 %	Min. : 56 898 \$		60 645 \$		63 456 \$			
Rendement du capital investi pour Loblaw	Max. : 15,68 %		16,40 %		17,65 %			
	Cible : 15,18 %	15,34 %	15,90 %	16,11 %	17,15 %	17,41 %	142,0 %	71,0 %
Pondération de 50 %	Min. : 14,68 %		15,40 %		16,65 %			
Rendement par année	157,6 %		119,6 %		146,3 %		—	—
Acquisition	52,5 %		39,9 %		48,8 %		—	—
Paiement global								141,1 %

Sommaire des paiements d'UAR en 2023

En 2026, le comité de gouvernance a déterminé que les UAR attribuées en 2023 donnaient droit à un paiement à 141,1 % de la cible. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'UAR dont les droits sont acquis en vertu de ces résultats de rendement.

Acquisition des droits rattachés aux attributions d'UAR de 2023

Nom	Nombre d'UAR attribuées en 2023	Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement ⁽¹⁾	Composante des produits consolidés de l'entreprise (n ^{bre})	Composante du rendement du capital investi (n ^{bre})	Nombre total d'UAR dont les droits sont acquis (n ^{bre})	Valeur réelle des paiements (\$)
Per Bank	27 264	28 071	19 678	19 930	39 608	2 549 963 ⁽²⁾
Richard Dufresne	32 272	33 463	23 456	23 759	47 215	2 979 368 ⁽³⁾
David Markwell	13 588	14 089	9 877	10 003	19 880	1 254 471 ⁽³⁾
	1 528	1 573	1 103	1 117	2 220	142 924 ⁽⁴⁾
Frank Gambioli	11 404	11 825	8 288	8 396	16 684	1 052 796 ⁽³⁾
Robert Wiebe	14 948	15 500	10 864	11 005	21 869	1 379 983 ⁽³⁾

(1) Le nombre total d'UAR dont les droits sont acquis avant l'application du facteur de rendement reflète le nombre initial d'UAR attribuées auquel s'ajoutent les équivalents de dividendes acquis après la date d'attribution.

(2) Les UAR attribuées à M. Bank le 1^{er} septembre 2023 seront acquises le 1^{er} septembre 2026. Ces sommes représentent la valeur estimative du règlement des UAR le 1^{er} septembre 2026, en fonction du nombre d'UAR détenues le 16 mars 2026 et du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 16 mars 2026, qui était de 64,38 \$. Le nombre réel d'unités détenues le 1^{er} septembre 2026, soit la date d'acquisition des UAR, comprendra les équivalents de dividendes acquis entre le 16 mars 2026 et le 1^{er} septembre 2026, et la valeur réelle du règlement des UAR à ce moment sera fondée sur le cours des actions ordinaires vers le 1^{er} septembre 2026.

(3) La valeur réelle des paiements d'UAR a été établie en fonction du cours des actions ordinaires à la TSX le 2 mars 2026, soit la date à laquelle les droits aux UAR sont acquis, qui était de 63,10 \$.

(4) Les UAR attribuées à M. Markwell le 2 août 2023 seront acquises le 2 août 2026. Ces sommes représentent la valeur estimative du règlement des UAR le 2 août 2026, en fonction du nombre d'UAR détenues le 16 mars 2026 et du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 16 mars 2026, qui était de 64,38 \$. Le nombre réel d'unités détenues le 2 août 2026, soit la date d'acquisition des UAR, comprendra les équivalents de dividendes acquis entre le 16 mars 2026 et le 2 août 2026, et la valeur réelle du règlement des UAR sera alors fondée sur le cours des actions ordinaires le 2 août 2026 ou vers cette date.

Disposition de recouvrement relative au régime incitatif à long terme

Toutes les attributions aux termes du RILT sont liées par une disposition de recouvrement stipulant que si un haut dirigeant accepte un emploi au sein d'un concurrent de la Société dans les six mois suivant sa cessation d'emploi au sein de la Société, la valeur brute en dollars de tous les paiements d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR reçus au cours de la période de 12 mois de service précédent immédiatement la date de la cessation d'emploi doit être remboursée à la Société.

Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres en date du 3 janvier 2026

Le tableau suivant présente le nombre de titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres de la Société :

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options, des bons ou des droits en circulation a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons et des droits en circulation b)	Nombre de titres restant à émettre aux termes des régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a)) c)
Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres			
Régime d'options d'achat d'actions	12 782 261	27,98 \$	9 301 143
Régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	12 782 261	27,98 \$	9 301 143

RÉGIMES DE RETRAITE ET DE PRESTATIONS DE RETRAITE

Les régimes de retraite et de prestations de retraite de la Société servent à offrir un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants. Les hauts dirigeants de la Société participent à la composante relative au régime à prestations déterminées ou à cotisations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants. Tous les nouveaux hauts dirigeants de Loblaw adhèrent au Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants et participent à sa composante relative au régime à cotisations déterminées. Certains membres de la haute direction de la Société, dont M. Gambioli, participent à un régime (le « régime consolidé à l'intention des employés salariés ») qui comprend des dispositions relatives aux prestations et aux cotisations déterminées qui procurent un revenu de retraite aux participants. Les droits à pension aux termes du régime consolidé à l'intention des employés salariés sont fondés sur les années de service et le salaire admissible. Depuis la fermeture du régime consolidé à l'intention des employés salariés en 2006, aucun nouveau participant n'a été accepté.

En outre, les cadres supérieurs de la Société dont le revenu de retraite a dépassé les niveaux prescrits participent à un RRNC non contributif.

L'information détaillée concernant ces régimes de retraite et de prestations de retraite est présentée à la rubrique « Ententes à l'égard des régimes de retraite et de la rémunération des hauts dirigeants pour longue durée de service » à compter de la page 85.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES HAUTS DIRIGEANTS

La Société offre aux membres de la haute direction visés une couverture désignée d'assurance maladie, dentaire et invalidité par l'intermédiaire des régimes d'avantages sociaux des hauts dirigeants dont elle assume les frais.

AVANTAGES ACCESSOIRES

En général, les membres de la haute direction visés ont droit à un nombre restreint d'avantages accessoires, notamment le droit à l'utilisation d'une automobile, à un examen médical annuel, à une allocation de dépenses pour soins de santé discrétionnaire et au droit de participer au programme d'actionnariat à l'intention des employés.

POLITIQUE D'ACTIONNARIAT DE LA HAUTE DIRECTION

La Société a adopté une politique d'actionnariat des hauts dirigeants afin de faire concorder encore davantage les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires de la Société. La politique prévoit des seuils d'actionnariat pour les hauts dirigeants, qui sont un multiple de leur salaire de base en fonction de leur niveau hiérarchique.

Aux termes de la politique, les actions ordinaires, les UADHD et la valeur dans le cours des options d'achat d'actions de la Société dont les droits sont acquis sont les seuls avoirs admissibles inclus dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant. La politique s'applique à tous les hauts dirigeants, des vice-présidents principaux aux dirigeants occupant des postes plus élevés. Les cadres supérieurs qui, en plus de travailler pour la Société, travaillent pour Weston peuvent inclure les avoirs admissibles qu'ils détiennent dans Weston afin de satisfaire la politique.

Aux termes de la politique, les cadres supérieurs sont tenus de détenir des avoirs à base de titres de capitaux propres d'une valeur égale à un multiple de leur salaire de base en fonction du poste qu'ils occupent :

Poste	Multiple
Président et chef de la direction	5 fois le salaire de base
Chef des finances, chef de l'exploitation et vice-présidents exécutifs ou l'équivalent, y compris les présidents de division	2 fois le salaire de base
Vice-présidents principaux	0,5 fois le salaire de base

Les hauts dirigeants sont tenus d'atteindre le seuil de participation dans les cinq ans suivant leur nomination. Le président et chef de la direction de la Société doit également respecter une période de maintien de l'actionnariat après la cessation d'emploi, aux termes de laquelle il est tenu de maintenir son seuil d'actionnariat pendant un an après la fin de son emploi.

Les hauts dirigeants assujettis à la politique doivent garder au moins 50 % du produit après impôt touché sur leurs UAI ou UAR ou à l'exercice de leurs options d'achat d'actions ordinaires jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil d'actionnariat propre à leur niveau hiérarchique respectif.

La valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles de chacun des membres de la haute direction visés, établie en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 16 mars 2026 de 98,70 \$ et du cours de clôture des actions ordinaires de Weston à la TSX le 16 mars 2026 de 64,38 \$, selon le cas, est présentée dans le tableau suivant, tout comme la valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres qui ne peut être prise en compte dans le calcul de la valeur de la propriété d'un haut dirigeant.

Nom	Niveau d'actionariat exigé		Valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres admissibles			Valeur des avoirs à base de titres de capitaux propres non admissibles				
	Multiple du salaire (\$)		Actions ordinaires (\$)	UAD et UADHD (\$)	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits ne sont pas acquis (\$)	Total admissible (\$)	UAI (\$)	UAR ⁽¹⁾ (\$)	Valeur des options d'achat d'actions dans le cours dont les droits ne sont pas acquis (\$)	Total non admissible (\$)
Per Bank	7 250 000	5	283 014	—	2 399 602	2 682 616	24 094 215	12 855 334	10 841 676	47 791 225
Richard Dufresne ⁽²⁾	1 600 000	2	6 941 915	—	46 591 925	53 533 840	4 221 203	5 747 865	21 935 260	31 904 328
David Markwell	1 450 000	2	968 211	997 246	12 062 597	14 028 054	2 654 516	2 655 289	3 883 817	9 193 622
Frank Gambioli	1 250 000	2	90 132	—	8 666 134	8 756 266	2 688 573	2 689 346	3 281 512	8 659 431
Robert Wiebe	1 236 000	2	439 329	—	10 122 069	10 561 398	2 165 035	2 165 679	3 611 748	7 942 462

(1) La valeur de l'attribution des attributions de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(2) M. Dufresne est assujéti à la politique d'actionariat des hauts dirigeants de Weston. Le salaire de base global de M. Dufresne est pris en charge à 80 % par Loblaw et à 20 % par Weston. Pour 2025, Loblaw et Weston ont versé respectivement 781 820 \$ et 195 455 \$ pour couvrir les coûts associés au salaire de base global de M. Dufresne, soit 977 275 \$. L'exigence d'actionariat totale de M. Dufresne s'élève à 3 000 000 \$. Pour obtenir une description de la politique d'actionariat des hauts dirigeants de Weston à l'égard de M. Dufresne, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston, qui peut être consultée à l'adresse www.sedarplus.ca.

DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS EN 2025

Le texte ci-dessous expose de façon plus détaillée les décisions justifiant la rémunération versée à chacun des membres de la haute direction visés de la Société en 2025.

Per Bank, président et chef de la direction

Le comité de gouvernance a approuvé une augmentation du salaire de base de M. Bank en 2025 qui passe de 1 315 000 \$ à 1 450 000 \$ et une augmentation de sa cible aux termes du RILT qui passe de 550 % à 600 % de son salaire de base à compter du 1^{er} septembre 2025. La cible aux termes du RICT de M. Bank n'a pas été modifiée en 2025, soit 150 % du salaire de base. La rémunération de M. Bank comprend également une indemnité versée pour certains frais de logement et de déclaration fiscale. Comme il est indiqué à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 66, le comité de gouvernance a attribué à M. Bank 986 174 \$ pour la composante de rendement personnel de son attribution aux termes du RICT pour 2025. L'attribution annuelle de M. Bank aux termes du RILT de Loblaw octroyée en 2025 avait une juste valeur totale à la date d'attribution de 7 722 843 \$ et comprenait 255 472 options d'achat d'actions, 54 640 UAI et 54 656 UAR.

Richard Dufresne, chef de la direction financière

Le comité de gouvernance a approuvé une augmentation du salaire de base de M. Dufresne en 2025 qui passe de 950 000 \$ à 1 000 000 \$ et une augmentation de sa cible aux termes du RILT qui passe de 375 % à 410 %. La cible aux termes du RICT de M. Dufresne n'a pas été modifiée en 2025, soit 125 %. Pour tenir compte du double rôle, M. Dufresne reçoit 80 % de son salaire de base de Loblaw et 20 % de Weston. Loblaw et Weston calculent et financent chacune leur quote-part respective du RICT de M. Dufresne. Une tranche de 80 % du RICT de M. Dufresne est assujéti au régime de Loblaw et une tranche de 20 % est assujéti au régime de Weston.

Comme il est indiqué à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 66, le comité de gouvernance a octroyé 472 449 \$ à M. Dufresne pour la composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT de Loblaw pour 2025. Pour 2025, M. Dufresne a reçu de Loblaw une attribution aux termes du RILT d'une juste valeur totale à la date d'attribution de 3 084 685 \$, composée de 101 904 options d'achat d'actions, 21 764 UAI et 21 772 UAR.

Pour de plus amples renseignements sur la rémunération que M. Dufresne obtient de Weston, il convient de se reporter à la circulaire de sollicitations de procurations de la direction de Weston, qui peut être consultée à l'adresse www.sedarplus.ca.

David Markwell, président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique

Le comité de gouvernance a approuvé une augmentation du salaire de base de M. Markwell en 2025 qui passe de 650 000 \$ à 725 000 \$ et une augmentation de sa cible aux termes du RILT qui passe de 220 % à 300 % du salaire de base. La cible aux termes du RICT de M. Markwell n'a pas été modifiée en 2025, soit 100 % du salaire de base.

Pour 2025, M. Markwell a reçu une attribution aux termes du RILT comprenant 58 992 options d'achat d'actions, 12 616 UAI et 12 620 UAR d'une valeur totale à la date d'attribution de 1 836 442 \$. De plus, comme il est indiqué à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 66, le comité de gouvernance a octroyé 311 788 \$ à M. Markwell pour les composantes de rendement personnel de 25 % de son attribution aux termes du RICT pour 2025.

Frank Gambioli, président, Division Supermarché

Le régime de rémunération de M. Gambioli n'a pas changé en 2025, soit un salaire de base de 625 000 \$, une cible aux termes du RILT de 270 % du salaire de base et une cible aux termes du RICT de 100 % du salaire de base.

Pour 2025, M. Gambioli a reçu une attribution aux termes du RILT comprenant 56 556 options d'achat d'actions, 12 068 UAI et 12 072 UAR d'une valeur totale à la date d'attribution de 1 687 373 \$. De plus, comme il est indiqué à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 66, le comité de gouvernance a octroyé 241 687 \$ à M. Gambioli pour la composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT pour 2025.

Robert Wiebe, chef de la chaîne d'approvisionnement

Le régime de rémunération de M. Wiebe n'a pas changé en 2025, soit un salaire de base de 618 000 \$, une cible aux termes du RILT de 245 % du salaire de base et une cible aux termes du RICT de 100 % du salaire de base.

Pour 2025, M. Wiebe a reçu une attribution aux termes du RILT comprenant 50 744 options d'achat d'actions, 10 828 UAI et 10 832 UAR d'une valeur totale à la date d'attribution de 1 514 259 \$. De plus, comme il est indiqué à la rubrique « Composantes personnelles du RICT » à la page 66, le comité de gouvernance a octroyé 238 980 \$ à M. Wiebe pour la composante de rendement personnel établie à 25 % de son attribution aux termes du RICT pour 2025.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS ET DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Aucun des contrats d'emploi des membres de la haute direction visés ne prévoit des prestations en cas de changement de contrôle; toutefois, les régimes de rémunération de la Société comportent des dispositions sur la cessation des fonctions et le changement de contrôle. Le tableau ci-dessous présente un résumé des prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle prévues par chacun des régimes dans les cas de cessation des fonctions. Le montant réel qu'un membre de la haute direction visé recevrait en cas de cessation de ses fonctions ne pourra être établi qu'au moment où il cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Société.

Événement provoquant la cessation des fonctions⁽¹⁾

Type de rémunération	Démission	Cessation d'emploi sans motif valable	Cessation d'emploi avec motif valable	Retraite admissible ⁽²⁾	Départ à la retraite ⁽³⁾	Changement de contrôle
Régime incitatif à court terme	Aucune prestation	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date de cessation d'emploi	Aucune prestation	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite	La prime pour l'année applicable est calculée au prorata en fonction de la date du départ à la retraite	Le comité de gouvernance a la liberté de verser ou d'ajuster une prime
Régime d'options d'achat d'actions	Dispose de 30 jours à compter du dernier jour d'emploi actif pour exercer les options dont les droits sont acquis	Dispose de 90 jours à compter de la date du préavis de cessation d'emploi pour exercer les options dont les droits sont acquis	Toutes les options en circulation sont perdues au moment du préavis de cessation d'emploi	Les droits des options continuent d'être acquis et payés comme à l'habitude, sauf les droits de celles attribuées au cours de l'année civile du départ à la retraite	Dispose de 90 jours à compter de la date du départ à la retraite pour exercer les options dont les droits sont acquis	Le comité de gouvernance a la liberté de devancer l'acquisition des droits des options
Régime d'unités d'actions incessibles	Les unités sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	La valeur des unités sera payée au prorata pour les unités attribuées au moins 12 mois avant la date de cessation des fonctions	Toutes les unités en circulation sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	Les UAI continuent d'être acquises et payées comme à l'habitude, sauf celles attribuées au cours de l'année civile du départ à la retraite	La valeur des unités en circulation sera payée au prorata pour les unités attribuées au moins 12 mois avant la date de départ à la retraite	Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'attribution
Régime d'unités d'actions de rendement	Les unités sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	La valeur des unités sera payée au prorata pour les unités attribuées au moins 12 mois avant la date de cessation des fonctions	Toutes les unités en circulation sont perdues à compter du dernier jour d'emploi actif	Les UAR continuent d'être acquises et payées comme à l'habitude, sauf celles attribuées au cours de l'année civile du départ à la retraite	La valeur des unités en circulation sera payée au prorata pour les unités attribuées au moins 12 mois avant la date de départ à la retraite	Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster l'attribution
Régime d'unités d'actions différées des hauts dirigeants	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la démission pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant la cessation des fonctions pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat	Le membre de la haute direction visé a jusqu'au 15 décembre de l'année suivant le départ à la retraite pour procéder au rachat	Le comité de gouvernance veillera à l'octroi d'une attribution essentiellement semblable à la suite d'un changement de contrôle

(1) Les UAI et les UAR d'un haut dirigeant continueront d'être acquises et payées, comme à l'habitude, en cas de décès ou d'invalidité. Le cas échéant, toutes les options d'achat d'actions acquises ou non acquises seront acquises immédiatement, et le haut dirigeant (ou sa succession) aura deux ans à compter de la date de décès ou d'invalidité (ou à l'échéance du terme, si antérieure) pour exercer les options acquises.

(2) « Retraite admissible » s'entend de la cessation de l'emploi d'un participant au régime applicable de la Société ou d'un membre du même groupe qu'elle, lequel participant : (i) est âgé de 55 ans ou plus; (ii) compte au moins 10 ans de service continu au sein de la Société ou du membre du même groupe qu'elle; (iii) relativement aux UAI, aux UAR et aux options d'achat d'actions, selon le cas, ayant été attribuées le 1^{er} juillet 2025 ou après cette date, a fourni à la Société ou à un membre du même groupe qu'elle, un préavis écrit d'au moins 12 mois de son intention de mettre fin à son emploi au sein de la Société ou d'un membre du même groupe qu'elle; (iv) respecte toutes les conditions fixées, s'il y a lieu, par la Société pendant la période d'acquisition postérieure à l'emploi; et (v) n'a reçu aucune indemnité de cessation d'emploi, de retraite ou de départ, de quelque nature que ce soit.

(3) « Retraite » s'entend de la cessation de l'emploi d'un participant au régime applicable de la Société ou d'un membre du même groupe qu'elle alors que le participant est admissible à recevoir des versements qui représentent des prestations de retraite dans le cadre d'un régime de retraite dont la Société ou un membre du même groupe qu'elle est le promoteur ou que la Société ou un membre du même groupe qu'elle ont mis en place, et exclut expressément un participant qui a reçu une indemnité de cessation d'emploi, de retraite ou de départ, de quelque nature que ce soit.

Le comité de gouvernance a la liberté d'ajuster les modalités générales du régime à l'intention d'un haut dirigeant particulier s'il le juge approprié dans les circonstances. Le texte qui suit résume les prestations de cessation des fonctions décrites ci-dessus en ce qui concerne les dispositions particulières du contrat d'emploi de chaque membre de la haute direction visé au 31 décembre 2025.

Per Bank, président et chef de la direction

Si l'emploi de M. Bank prend fin sans motif valable, il aura droit aux éléments suivants :

- i. un paiement unique correspondant à la plus importante des sommes suivantes : a) son salaire de base normal (y compris toute indemnité de vacances ou de départ) pendant une période de trois (3) mois à compter de la date de cessation d'emploi; ou b) toute indemnisation minimale prévue par les lois applicables en matière de normes du travail;
- ii. une attribution proportionnelle aux termes du RICT correspondant à la plus importante des sommes suivantes : a) l'attribution proportionnelle aux termes du RICT à laquelle il aurait eu droit (le cas échéant) s'il était demeuré employé de Loblaw jusqu'à la date tombant trois (3) mois après la date de cessation d'emploi, sous réserve du paiement maximal correspondant à sa cible proportionnelle aux termes du RICT pour la tranche de l'attribution aux termes du RICT se rapportant à la période suivant la date de cessation d'emploi; ou b) toute attribution proportionnelle aux termes du RICT à laquelle il aurait eu droit à titre de minimum en vertu des lois applicables en matière de normes du travail;
- iii. la continuation de sa participation au programme de location de voitures de Loblaw, aux avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, au programme d'aide aux employés et à leur famille, ainsi que l'accumulation des prestations de retraite, durant la période minimale de continuation des avantages prévue par les lois applicables en matière de normes du travail;
- iv. la continuation de la prestation de location de logement pendant la plus longue des périodes suivantes : a) trois (3) mois à compter de la date de cessation d'emploi; ou b) la période minimale de continuation des avantages prévue par les lois applicables en matière de normes du travail;
- v. l'acquisition continue des droits relatifs à toutes les attributions aux termes du RILT, y compris l'attribution unique d'UAI, reçues avant la date de tout avis de cessation d'emploi, sans calcul proportionnel, sous réserve de certaines clauses de non-concurrence et de confidentialité.

Richard Dufresne, chef des finances

Si l'emploi de M. Dufresne prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pour une période de 24 mois : a) son salaire de base et son allocation automobile, b) sa prime cible aux termes du RICT, et c) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Dufresne aurait également le droit de recevoir des paiements incitatifs et règlements sous forme d'actions applicables, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, M. Dufresne sera lié par des clauses de non-concurrence et de confidentialité.

David Markwell, président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique

Si l'emploi de M. Markwell prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pour une période de 24 mois : a) son salaire de base, b) sa prime cible aux termes du RICT, c) sa participation au programme de location de voiture de la Société, et d) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Markwell aurait également le droit de recevoir certains paiements incitatifs et règlements sous forme d'actions, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, il sera lié par des engagements de non-concurrence et de confidentialité.

Frank Gambioli, président, Division Supermarché

Si l'emploi de M. Gambioli prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pour une période de 24 mois : a) son salaire de base, b) sa prime cible aux termes du RICT, c) sa participation au programme de location de voiture de la Société, et d) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Gambioli aurait également le droit de recevoir certains paiements incitatifs et règlements sous forme d'actions, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, il sera lié par des engagements de non-concurrence et de confidentialité.

Robert Wiebe, chef de la chaîne d'approvisionnement

Si l'emploi de M. Wiebe prend fin sans motif valable, il aura le droit de recevoir ce qui suit pour une période de 24 mois : a) son salaire de base, b) sa prime cible aux termes du RICT, c) sa participation au programme de location de voiture de la Société, et d) ses avantages sociaux de soins de santé et de soins dentaires, le droit de participer au programme d'aide aux employés et à leur famille et l'accumulation des prestations de retraite. M. Wiebe aurait également le droit de recevoir certains paiements incitatifs et règlements sous forme d'actions, conformément aux modalités du RILT. En cas de cessation des fonctions, il sera lié par des engagements de non-concurrence et de confidentialité.

INDEMNITÉS POUVANT ÊTRE VERSÉES EN CAS DE CESSATION DES FONCTIONS

Le tableau ci-dessous présente les indemnités ou les prestations estimatives supplémentaires qui auraient été versées aux membres de la haute direction visés en cas de cessation des fonctions en date du 3 janvier 2026 pour les diverses raisons exposées ci-dessous :

		Paiements dus en cas de cessation des fonctions							
		Indemnités contractuelles				Régimes incitatifs à long terme			
Nom	Cause	Salaire ⁽¹⁾ (\$)	Prime annuelle ⁽¹⁾ (\$)	Avantages sociaux (\$)	Autres (\$)	Options d'achat d'actions ⁽²⁾ (\$)	UAI ⁽³⁾ (\$)	UAR ⁽³⁾ (\$)	Total (\$)
Per Bank⁽⁴⁾ Président et chef de la direction	Cessation d'emploi avec motif valable ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	8 468 028	—	8 468 028
	Cessation d'emploi sans motif valable ⁽⁴⁾	362 500 ⁽⁴⁾	543 750 ⁽⁴⁾	18 835 ⁽⁴⁾	97 503 ⁽⁴⁾	11 809 419	6 990 667	4 559 756	24 382 430
	Démission ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	8 468 028	—	8 468 028
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
Richard Dufresne⁽⁵⁾ Chef de la direction financière	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	1 600 000 ⁽⁶⁾	2 000 000 ⁽⁷⁾	163 207 ⁽⁸⁾	46 080 ⁽⁹⁾	—	—	—	3 809 287
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
David Markwell Président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	1 450 000 ⁽⁶⁾	1 450 000 ⁽⁷⁾	38 590 ⁽⁸⁾	43 735 ⁽⁹⁾	—	—	—	2 982 325
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
Frank Gambioli Président, Division Supermarché	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	1 250 000 ⁽⁶⁾	1 250 000 ⁽⁷⁾	160 498 ⁽⁸⁾	13 263 ⁽⁹⁾	—	—	—	2 673 761
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—
Robert Wiebe Chef de la chaîne d'approvisionnement	Cessation d'emploi avec motif valable	—	—	—	—	—	—	—	—
	Cessation d'emploi sans motif valable	1 236 000 ⁽⁶⁾	1 236 000 ⁽⁷⁾	29 328 ⁽⁸⁾	44 472 ⁽⁹⁾	—	—	—	2 545 800
	Démission	—	—	—	—	—	—	—	—
	Départ à la retraite	—	—	—	—	—	—	—	—
	Changement de contrôle	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Le salaire et la prime annuelle correspondent à des droits contractuels qui peuvent être payés par le maintien du salaire, sous réserve d'obligations d'atténuation.

(2) Aux termes du régime d'options d'achat d'actions, les membres de la haute direction visés ont le droit d'exercer les options dont les droits sont acquis en cas de cessation d'emploi sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continus des options d'achat d'actions, dans le cours normal des activités, s'ils partent à la retraite à 55 ans ou plus et qu'ils comptent 10 ans de service.

(3) Conformément aux modalités du régime d'UAI ou du régime d'UAR, respectivement, les UAI et les UAR sont payées sur la base d'un calcul proportionnel si le membre de la haute direction visé prend sa retraite ou est congédié sans motif valable. Les membres de la haute direction visés ont droit à l'acquisition et au paiement continus des UAI et des UAR s'ils partent à la retraite à 55 ans ou plus et qu'ils comptent 10 ans de service.

(4) Pour M. Bank, le salaire et la prime annuelle sont calculés sur la base de 3 mois de salaire. Les avantages sociaux comprennent les avantages sociaux et les prestations de retraite accumulés en fonction du minimum prévu par les lois applicables en matière de normes du travail. La colonne « Autres » comprend une location de logement de 3 mois, des allocations non utilisées relativement à des frais de déplacement et une participation au programme de location de voitures de la Société en fonction du minimum prévu par les lois applicables en matière de normes du travail. En cas de démission d'emploi sans motif valable, M. Bank a droit à l'acquisition et au paiement continus de ses options d'achat d'actions, UAI et UAR. En cas de démission ou de cessation d'emploi avec motif valable, M. Bank a droit au paiement au prorata d'une attribution unique d'UAI accordée en 2023. En cas de démission ou de cessation d'emploi avec motif valable le 3 janvier 2026, M. Bank aurait été tenu de rembourser 3 250 000 \$ à la Société, conformément à l'obligation de remboursement pour un paiement unique en espèces attribué en 2023 de 13 000 000 \$.

(5) Les sommes correspondant aux paiements ou aux avantages sociaux supplémentaires estimatifs que M. Dufresne aurait reçus de Loblaw. Tous les détails concernant la rémunération versée par Weston à M. Dufresne sont présentés dans la circulaire de sollicitation de procurations de Weston, qui est accessible à l'adresse www.sedarplus.ca.

- (6) Pour MM. Dufresne, Markwell, Gambioli et Wiebe, le calcul est établi en fonction du salaire de chacun sur une période de 24 mois, suivant les modalités de leur contrat d'emploi respectif.
- (7) La prime annuelle est évaluée en fonction du niveau de la cible.
- (8) Comprend des avantages sociaux et des prestations de retraite accumulées dont le calcul est établi en fonction d'une période de 24 mois pour MM. Dufresne, Markwell, Gambioli et Wiebe, conformément aux modalités de leur contrat d'emploi respectif.
- (9) Comprend une participation au programme de location de voiture de la Société pendant une période de 24 mois, respectivement, pour MM. Markwell, Gambioli et Wiebe, et une allocation automobile annuelle pendant une période de 24 mois pour M. Dufresne.

DÉCISIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2026

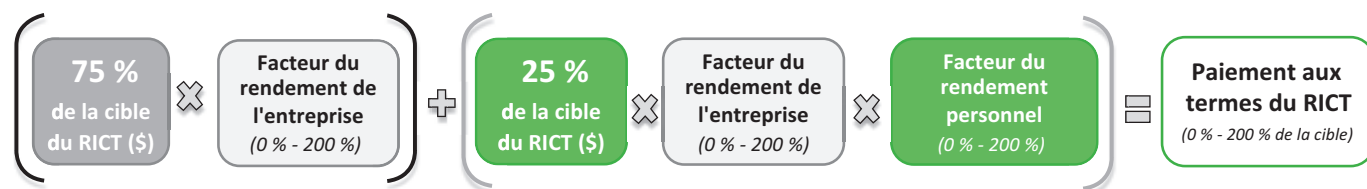
CHANGEMENTS À LA RÉMUNÉRATION POUR LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Aucune modification n'a été apportée aux salaires de base des autres membres de la haute direction visés pour 2026 ni à leurs attributions incitatives à long terme et annuelles cibles.

RÉGIME INCITATIF À COURT TERME DE 2026

Le comité de gouvernance a approuvé les mesures et les pondérations de rendement suivantes aux termes du RICT de 2026.

En harmonie avec son engagement constant à l'égard de la responsabilité sociale des entreprises, la Société continuera d'inclure une mesure ESG dans ses cibles du RICT pour 2025 afin de continuer à accroître la responsabilité sociale de l'entreprise à l'échelle de la Société. Pour 2026, la Société continuera avec la carte de pointage de la clientèle, qui mesure la part de marché du commerce de détail, le nombre d'utilisateurs hebdomadaires actifs sur la plateforme numérique PC Optimum et la valeur à vie du client, conçue pour mesurer la fidélité et la rétention des clients. Pour 2026, le RICT continuera à comporter un qualificatif de produits selon lequel le critère des produits consolidés sera plafonné à 100 % si la part du tonnage ajusté diminue d'une année à l'autre, compte tenu de tout changement de la part de la superficie en pieds carrés, et un qualificatif des bénéfices en vertu duquel, pour qu'un dirigeant soit admissible à un dépassement de la cible, la croissance d'une année à l'autre du BAIIA ajusté doit être positive et la cible du BAIIA ajusté doit être atteinte.



RICT de Loblaw – Mesures de rendement de 2026

Chiffre d'affaires consolidé 35 %	Bénéfice consolidé 35 %	ESG 10 %	Carte de pointage de la clientèle 20 %
--------------------------------------	----------------------------	-------------	---

ATTRIBUTIONS AU TITRE DU RÉGIME INCITATIF À LONG TERME DE 2026

En février 2026, le comité de gouvernance a approuvé les attributions aux termes du RILT à l'intention des membres de la haute direction visés de la Société, lesquelles sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces attributions annuelles aux termes du RILT, octroyées le 4 mars 2026, se répartissent également (selon la valeur des attributions) entre options d'achats d'actions, UAI et UAR. Pour 2026, le coût de la rémunération aux termes du RILT de M. Dufresne continuera d'être attribué à hauteur de 80 % à la Société et de 20 % à Weston, respectivement.

Nom	Juste valeur à la date d'attribution (\$) ⁽¹⁾	Nombre d'options d'achat d'actions ⁽²⁾	Nombre d'UAI	Nombre d'UAR
Per Bank	9 424 973	222 004	49 392	49 407
Richard Dufresne	3 279 987 ⁽³⁾	77 260	17 189	17 194
David Markwell	2 610 010	61 478	13 678	13 682
Frank Gambioli	2 660 004	62 656	13 940	13 944
Robert Wiebe	1 653 768	38 954	8 667	8 669

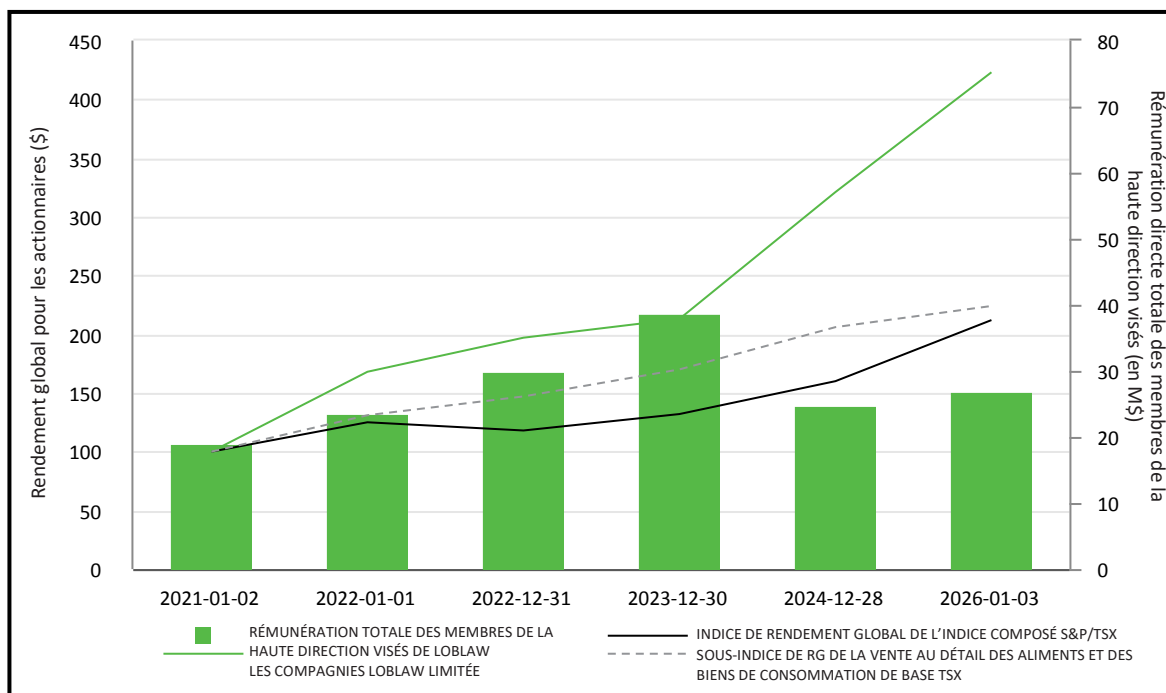
(1) Ces montants reflètent la juste valeur à la date d'attribution des options, des UAI et des UAR. La juste valeur à la date d'attribution des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions attribuées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La juste valeur à la date d'attribution des UAI et des UAR est calculée d'après la formule suivante : Valeur des UAI et des UAR = nombre d'UAI ou d'UAR attribuées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse à la TSX et les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution, qui était de 63,60 \$ en date du 4 mars 2026. La juste valeur à la date d'attribution d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

(2) Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est de 63,60 \$.

(3) En plus de l'attribution annuelle aux termes du RILT que la Société a octroyée à M. Dufresne pour 2026, ce dernier a reçu une attribution annuelle aux termes du RILT pour 2026 de la part de Weston, avec une juste valeur à la date d'attribution de 820 003 \$. Pour connaître tous les détails de la rémunération versée par Weston à M. Dufresne, se reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Weston sur le site www.sedarplus.ca.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DU RENDEMENT

Le graphique ci-dessous compare le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ investi dans les actions ordinaires le 2 janvier 2021 avec le rendement global annuel cumulatif de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX pour la même période (en supposant le réinvestissement de tous les dividendes). Le graphique montre aussi la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés de la Société (qui comprend le salaire de base, la RICT et la RILT) au cours de la même période.



Rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ sur cinq ans

	2021-01-02	2022-01-01	2022-12-31	2023-12-30	2024-12-28	2026-01-03
INDICE DE RENDEMENT GLOBAL DE L'INDICE COMPOSÉ S&P/TSX	100 \$	125 \$	118 \$	132 \$	160 \$	212 \$
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE	100 \$	168 \$	197 \$	213 \$	321 \$	423 \$
SOUS-INDICE DE RG DE LA VENTE AU DÉTAIL DES ALIMENTS ET DES BIENS DE CONSOMMATION DE BASE TSX	100 \$	131 \$	147 \$	170 \$	206 \$	224 \$

Rémunération directe totale des membres de la haute direction visés

	2021-01-02	2022-01-01	2022-12-31	2023-12-30	2024-12-28	2026-01-03
RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS (EN M\$)	19,2 \$	23,7 \$	30,1 \$	38,9 \$	24,8 \$	27,0 \$

Pour la période de cinq ans close le 3 janvier 2026, le rendement global pour les actionnaires de la Société, comme il est montré ci-dessus, a été supérieur à celui de l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX et du sous-indice de RG de la vente au détail des aliments et des biens de consommation de base TSX. Durant cette période, le rendement global cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ investi dans les actions ordinaires a été de 423 \$, contre 212 \$ pour l'indice de rendement global de l'indice composé S&P/TSX.

La rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société a fluctué au cours de la période de cinq exercices clos le 3 janvier 2026. La fluctuation de la rémunération totale annoncée d'un exercice à l'autre est attribuable, en partie, à cause des changements à la composition du groupe des membres de la haute direction visés. Au cours de cette période, la répartition des composantes de la rémunération des membres de la haute direction visés a changé, de sorte que les primes à base de titres de capitaux propres (attributions aux termes du RILT) ont représenté environ 65,0 % de la rémunération directe cible des membres de la haute direction visés en 2025. La rémunération des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération n'est pas étroitement liée aux rendements à court ou moyen terme pour les actionnaires, en partie parce que les primes à base de titres de capitaux propres ont été calculées au moment de l'attribution en fonction de la juste valeur à la date d'attribution, ce qui ne reflète pas la valeur réelle de la rémunération reçue au moment de l'acquisition ou de l'exercice des droits afférents à ces primes. À plus long terme, la rémunération des membres de la haute direction visés est directement liée au rendement du cours des actions de la Société. Les attributions d'options d'achat d'actions, d'UAI et d'UAR ont une corrélation directe avec le cours des actions et elles sont par conséquent liées aux rendements pour les actionnaires.

Une grande partie de la rémunération des membres de la haute direction visés est conditionnelle. En plus des attributions aux termes du RILT, les attributions aux termes du RICT de la Société sont effectuées en fonction du rendement positif des principaux objectifs financiers établis

dans le plan d'affaires. En 2025, ces composantes conditionnelles (soit les attributions aux termes du RICT ou du RILT) de la rémunération des membres de la haute direction visés de Loblaw se situaient entre 77,5 % et 88,2 % de leur rémunération cible directe totale.

TABLEAU DU COÛT DE LA RÉMUNÉRATION

Le coût de la rémunération est un indicateur utilisé par certains actionnaires pour comparer le rendement financier à la rémunération versée aux membres de la haute direction. À titre informatif, le tableau ci-dessous présente un résumé de la rémunération globale des membres de la haute direction visés, telle qu'elle figure dans le tableau sommaire de la rémunération pour la période de trois ans allant du 1^{er} janvier 2023 au 3 janvier 2026, par rapport au total des produits⁽¹⁾ de la Société pour chaque exercice. Le coût total de la rémunération des membres de la haute direction visés de la Société correspondait à environ 0,04 % au cours de l'exercice 2025.

	2023	2024	2025
Rémunération totale des membres de la haute direction visés (M\$)	54 \$	26 \$	28 \$
Produits (M\$)	59 529	61 014	64 814
Rémunération totale des membres de la haute direction visés en pourcentage des produits	0,09 %	0,04 %	0,04 %

(1) Les produits sont présentés pour l'ensemble de la société, en incluant les activités poursuivies et les activités abandonnées.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux membres de la haute direction visés pour les exercices 2025, 2024 et 2023 selon le cas :

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾ (\$)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération ⁽³⁾ (\$)	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels (\$)	Régimes incitatifs à long terme (\$)			
Per Bank	2025	1 360 000	5 148 755	2 574 088	2 958 523	—	56 300	538 570 ⁽⁴⁾	12 636 236
Président et chef de la direction	2024	1 315 000	4 821 904	2 410 941	2 169 750	—	37 500	876 401	11 631 496
	2023	438 333	6 607 294	803 535	910 660	—	37 500	13 340 657	22 137 979
Richard Dufresne	2025	781 820 ⁽⁵⁾	2 056 653 ⁽⁵⁾	1 028 032 ⁽⁵⁾	1 417 348	—	63 800	70 782	5 418 435
Chef de la direction financière	2024	760 000 ⁽⁵⁾	1 900 108 ⁽⁵⁾	950 039 ⁽⁵⁾	1 009 375	—	42 500	69 317	4 731 339
	2023	760 000 ⁽⁵⁾	1 900 101 ⁽⁵⁾	4 949 900 ⁽⁵⁾	1 327 625	—	42 500	66 363	9 046 489
David Markwell	2025	690 625	1 224 236	612 206	979 905	—	63 800	136 759	3 707 531
Président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique	2024	650 000	953 291	476 682	698 750	—	42 500	67 108	2 888 331
	2023	627 276	889 361	444 674	825 812	—	42 500	63 574	2 893 197
Frank Gambioli	2025	625 000	1 124 924	562 449	845 906	—	63 800	45 532	3 267 611
Président, Division Supermarché	2024	625 000	1 125 091	562 530	656 250	—	42 500	47 280	3 058 651
	2023	530 000	671 407	335 633	666 608	—	42 500	45 241	2 291 389
Robert Wiebe	2025	618 000	1 009 356	504 903	836 432	—	—	63 792	3 032 483
Chef de la chaîne d'approvisionnement	2024	618 000	1 009 479	504 732	679 800	—	—	63 066	2 875 077
	2023	600 000	880 095	439 939	809 250	—	—	62 747	2 792 031

(1) Les sommes indiquées représentent la juste valeur à la date d'attribution des UAI et des UAR attribuées aux membres de la haute direction visés, calculée d'après la formule suivante : valeur à la date d'attribution des UAI + valeur à la date d'attribution des UAR. Valeur à la date d'attribution des UAI = nombre d'UAI attribuées x le cours moyen pondéré à la TSX en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse et les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Valeur à la date d'attribution des UAR = nombre d'UAR attribuées x le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions le plus élevé le jour de bourse et les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les dividendes ou équivalents de dividendes, le cas échéant, gagnés après la date d'une attribution ne sont pas inclus dans les valeurs indiquées au tableau. La juste valeur à la date d'attribution d'une attribution d'UAI ou d'UAR est la même que la juste valeur comptable à la date d'attribution d'une attribution de UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible. Le nombre d'UAR dont les droits pourront être acquis se situera entre 0 % et 200 % du nombre attribué.

(2) Ces montants reflètent la juste valeur à la date d'attribution des options d'achat d'actions. La juste valeur à la date d'attribution des options d'achat d'actions est calculée d'après la formule suivante : Valeur des options d'achat d'actions = nombre d'options d'achat d'actions attribuées x valeur calculée à l'aide du modèle Black-Scholes-Merton. La Société a choisi d'utiliser le modèle Black-Scholes-Merton comme méthode de calcul de la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées, car il est couramment utilisé par les émetteurs. Afin de déterminer la juste valeur à la date d'attribution des options au moyen du modèle Black-Scholes-Merton, une durée de validité de 7 ans a été appliquée, ce qui représente les modalités contractuelles des options. Les autres hypothèses utilisées dans le modèle se basent sur les données pertinentes du marché à la date de l'évaluation. La Société utilise également le modèle Black-Scholes-Merton à des fins comptables. Toutefois, la valeur comptable attribuée aux options d'achat d'actions à la date d'attribution se base sur une durée de validité qui reflète l'évolution historique des exercices plutôt que les modalités contractuelles de l'option, qui sont utilisées aux fins de la déclaration de la rémunération (se reporter aux notes 2 et 25 des états financiers consolidés annuels de la Société pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 pour en savoir plus sur les autres hypothèses et estimations utilisées dans le cadre de ce calcul). Par conséquent, lors de l'utilisation du modèle Black-Scholes-Merton, une distinction est faite entre la juste valeur à la date d'attribution par option aux fins de la déclaration de la rémunération et la valeur comptable par option, comme il est présenté ci-après :

**Valeur comptable par rapport à la juste
valeur à la date d'attribution aux fins de la
déclaration de la rémunération**

Date d'attribution	Valeur comptable par rapport à la juste valeur à la date d'attribution aux fins de la déclaration de la rémunération	Membres de la haute direction visés porteurs d'options applicables
2 mars 2023	Inférieur de 0,67 \$	R. Dufresne, D. Markwell, F. Gambioli, R. Wiebe
10 mai 2023	Inférieur de 0,25 \$	R. Dufresne
2 août 2023	Inférieur de 0,35 \$	D. Markwell
1 ^{er} septembre 2023	Inférieur de 0,21 \$	P. Bank
29 février 2024	Inférieur de 1,11 \$	P. Bank, R. Dufresne, D. Markwell, F. Gambioli, R. Wiebe
27 février 2025	Inférieur de 0,83 \$	P. Bank, R. Dufresne, D. Markwell, F. Gambioli, R. Wiebe
7 mai 2025	Inférieur de 0,67 \$	R. Dufresne, D. Markwell
31 juillet 2025	Inférieur de 1,18 \$	P. Bank

- (3) Les montants inscrits à la colonne « Autre rémunération » comprennent la valeur des avantages accessoires et des paiements faits par la Société au titre des régimes d'actionariat des employés. Outre certaines sommes reçues par M. Bank dont il est question ci-dessous, le plus important paiement reçu par certains membres de la haute direction visés concerne le programme d'allocation automobile de la Société dont la valeur annuelle s'établit à environ 23 040 \$.
- (4) Pour 2025, les montants inscrits à la colonne « Autre rémunération » pour M. Bank comprennent : a) le remboursement de la location d'un logement de 360 000 \$; et b) la péréquation des impôts et d'autres avantages fiscaux imposables de 119 099 \$.
- (5) Depuis le 6 mai 2021, le coût du salaire de base de M. Dufresne est pris en charge à 80 % par Loblaw et à 20 % par Weston. Weston lui a versé 195 455 \$ en 2025, 190 000 \$ en 2024 et 190 000 \$ en 2023. Les attributions annuelles de M. Dufresne aux termes du RILT versées par la Société en 2025, en 2024 et en 2023 avaient une valeur globale à la date d'attribution de 3 084 685 \$, de 2 850 147 \$ et de 6 850 001 \$, incluant une attribution unique d'options d'achat actions versée en mai 2023, et une juste valeur à la date d'attribution de 4 000 009 \$, respectivement.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant indique le nombre et la valeur de toutes les attributions fondées sur des options non exercées et des actions octroyées aux membres de la haute direction visés en circulation en date du 3 janvier 2026 :

Nom	Attributions fondées sur des options				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾ (\$)	Nombre d'actions ou d'unités d'actions dont les droits ne sont pas acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ne sont pas acquis ⁽²⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits sont acquis non payées ou distribuées (\$)
Per Bank	71 636	29,48	1 ^{er} septembre 2030	2 336 050	475 130	29 500 805	—
Président et chef de la direction	222 784	36,77	1 ^{er} mars 2031	5 640 334			
	242 392	46,60	27 février 2032	3 754 652			
	13 080	56,14	31 juillet 2032	77 826			
Richard Dufresne	262 544	24,83	3 mars 2029	9 781 733	163 690	10 163 487	—
Chef de la direction financière	144 032	29,44	2 mars 2030	4 702 285			
	619 676	31,04	10 mai 2030	19 244 038			
	109 736	36,77	1 ^{er} mars 2031	2 778 241			
	95 516	46,60	27 février 2032	1 479 543			
	6 388	56,70	7 mai 2032	34 431			
David Markwell	56 240	17,52	27 février 2027	2 506 898	83 291	5 171 541	—
Président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique	17 948	17,47	30 juillet 2027	800 930			
	36 312	15,67	4 mars 2028	1 685 694			
	34 284	21,58	5 août 2028	1 389 016			
	110 544	24,83	3 mars 2029	4 118 593			
	60 644	29,44	2 mars 2030	1 979 875			
	6 736	29,24	2 août 2030	221 294			
	55 060	36,77	1 ^{er} mars 2031	1 393 982			
	47 924	46,60	27 février 2032	742 343			
	11 068	56,70	7 mai 2032	59 657			
Frank Gambioli	45 352	16,39	4 mars 2026	2 072 700	79 296	4 923 459	—
Président, Division Supermarché	55 148	17,52	27 février 2027	2 458 222			
	51 132	15,67	4 mars 2028	2 373 675			
	32 544	24,83	3 mars 2029	1 212 508			
	27 076	28,96	11 mai 2029	897 028			
	50 892	29,44	2 mars 2030	1 661 497			
	64 976	36,77	1 ^{er} mars 2031	1 645 030			
	56 556	46,60	27 février 2032	876 052			
Robert Wiebe	83 184	15,67	4 mars 2028	3 861 609	80 927	5 024 765	—
Chef de la chaîne d'approvisionnement	121 600	24,83	3 mars 2029	4 530 512			
	66 708	29,44	2 mars 2030	2 177 849			
	58 300	36,77	1 ^{er} mars 2031	1 476 010			
	50 744	46,60	27 février 2032	786 025			

(1) La valeur des attributions fondées sur des options d'achat d'actions en circulation dont les droits sont et ne sont pas acquis est calculée en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 3 janvier 2026, soit de 62,09 \$.

(2) La valeur des UADHD, des UAI et des UAR détenues par les membres de la haute direction visés se calcule en fonction du cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 3 janvier 2026, soit 62,09 \$, multiplié par le nombre d'UADHD, d'UAI ou d'UAR détenues, selon le cas. La valeur d'une attribution fondée sur des UAR suppose l'acquisition des droits à 100 % de la cible.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN RÉGIME INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau suivant déclare la valeur des attributions fondées sur des options et des actions octroyées aux membres de la haute direction visés dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2025, de même que la valeur de la rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres gagnée par les membres de la haute direction visés durant l'exercice 2025. La valeur monétaire des attributions fondées sur des options et des actions est calculée en utilisant le nombre de parts dont les droits sont acquis ou gagnés multiplié par le cours de clôture des actions à la TSX à la date d'acquisition des droits applicables.

Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽¹⁾ (\$)
Per Bank			
Président et chef de la direction	1 225 128	—	2 958 523
Richard Dufresne			
Chef de la direction financière	4 800 950	4 809 851	1 417 348
David Markwell			
Président par intérim, SDM, chef de la technologie et de l'analytique	2 108 183	2 025 284	979 905
Frank Gambioli			
Président, Division Supermarché	1 231 226	1 318 482	845 906
Robert Wiebe			
Chef de la chaîne d'approvisionnement	2 926 382	2 227 846	836 432

(1) Paiements effectués en conformité avec le RICT de la Société.

ENTENTES À L'ÉGARD DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS POUR LONGUE DURÉE DE SERVICE

Les programmes de retraite de la Société sont conçus pour faciliter la retraite des hauts dirigeants qui ont cumulé de nombreuses années de service. Les membres de la haute direction visés participent aux mêmes programmes de retraite que les autres hauts dirigeants et ils ne profitent d'aucun avantage supplémentaire quant au calcul de leurs prestations de retraite. Les membres de la haute direction visés participent au Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants ainsi qu'au RRNC correspondant. Tout haut dirigeant nouvellement embauché ou nommé devient membre de la composante relative au régime à cotisations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants.

RÉGIME CONSOLIDÉ À L'INTENTION DES HAUTS DIRIGEANTS – DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES ET RRNC

Le Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants comporte des dispositions relatives au régime à prestations déterminées qui offrent un niveau de revenu de retraite adéquat aux hauts dirigeants, en guise de récompense pour leurs services. Les droits à pension d'un haut dirigeant qui participe à la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants sont établis en fonction des années de service et du salaire admissible. Les prestations annuelles totales payables au titre de la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants et du RRNC correspondant sont plafonnées à 125 000 \$ par an. Les dispositions relatives au régime à prestations déterminées des deux régimes étaient fermées aux nouveaux participants en 2006. M. Wiebe est le seul membre de la haute direction visé qui participe à la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants.

Le tableau suivant présente les informations relatives à la participation de M. Wiebe au régime à prestations déterminées en 2025 :

Nom	Nbre d'années décomptées	Prestations déterminées			Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ⁽¹⁾	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ⁽²⁾
		Prestations annuelles payables (\$)		Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)			
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Robert Wiebe	36	215 500	125 000	1 953 000	—	1 971 000	

(1) Le taux d'actualisation est de 4,70 %.

(2) Le taux d'actualisation est de 5,00 %.

RÉGIME CONSOLIDÉ À L'INTENTION DES HAUTS DIRIGEANTS – DISPOSITIONS RELATIVES AU RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES ET RRNC

Les hauts dirigeants qui ne participent pas à la composante relative au régime à prestations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants participent à la composante relative au régime à cotisations déterminées du Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants et du RRNC sur une base non contributive. Les cotisations à ces régimes étaient calculées selon un pourcentage du salaire de base (jusqu'à concurrence de 375 000 \$). En 2025, les cotisations au Régime consolidé à l'intention des hauts dirigeants ne pouvaient excéder 33 810 \$ par année, comme il est présenté dans le tableau suivant :

Âge + années de service	Cotisations de l'employeur calculées selon un pourcentage du salaire de base
Moins de 50	13 %
50 à 60	15 %
60 et plus	17 %

La Société ou Weston, selon le cas, offre certains avantages liés au RRNC (à prestations déterminées et à cotisations déterminées) aux hauts dirigeants au titre des prestations de retraite accumulées excédant la limite prévue par le régime enregistré. Comme il est indiqué plus haut, le RRNC est une obligation non financée par la Société ou par Weston, selon le cas, et les hauts dirigeants qui y participent doivent respecter certaines conditions d'admissibilité afin de recevoir des prestations.

Le tableau suivant présente les détails concernant la participation de MM. Bank, Dufresne, Markwell et Gambioli au régime en 2025 :

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ⁽¹⁾ (\$)
Per Bank	86 900	56 300	159 100
Richard Dufresne	839 000	63 800	1 032 000
David Markwell	631 000	63 800	799 900
Frank Gambioli	1 064 300	63 800	1 284 200

(1) La valeur accumulée comprend les intérêts (rendement des placements) gagnés par chaque membre au cours de l'exercice clos le 3 janvier 2026.

RÉGIME CONSOLIDÉ À L'INTENTION DES EMPLOYÉS SALARIÉS

Le régime consolidé à l'intention des employés salariés comprend un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées, qui fournissent un revenu de retraite aux participants en reconnaissance de leurs années de service. Les droits à pension sont fondés sur l'ancienneté et le salaire admissible. Le régime est fermé aux nouveaux participants depuis 2006.

Le tableau suivant présente les informations relatives à la participation de M. Gambioli au régime en 2025 :

Nom	Prestations déterminées						
	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ⁽¹⁾	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs (\$)	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$) ⁽²⁾
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Frank Gambioli	18	14 500	14 500	141 000	—	2 000	143 000

(1) Le taux d'actualisation est de 4,70 %.

(2) Le taux d'actualisation est de 5,00 %.

Cotisations déterminées

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ⁽¹⁾ (\$)
Frank Gambioli	257 600	—	294 000

(1) La valeur accumulée comprend les intérêts (rendement des placements) gagnés par M. Gambioli au cours de l'exercice clos le 3 janvier 2026.

RÉGIME DE RETRAITE NATIONAL DE GWL/LCL

Le tableau suivant présente des précisions sur la participation de M. Markwell, qui a des droits préétablis dans le régime de retraite national de GWL/LCL.

Nom	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Montant rémunérateur (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice ⁽¹⁾ (\$)
David Markwell	112 900	—	132 500

(1) La valeur accumulée comprend les intérêts (rendement des placements) gagnés par M. Markwell au cours de l'exercice clos le 3 janvier 2026.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

En date du 16 mars 2026, aucun des administrateurs ou des hauts dirigeants actuels ou anciens de la Société ou de l'une de ses filiales n'avait de dette envers la Société ou l'une de ses filiales (autre que des « prêts de caractère courant », au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables). Le tableau suivant présente certains prêts (autres que les « prêts de caractère courant », au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables) accordés à des employés actuels et anciens de la Société ou de l'une de ses filiales au 16 mars 2026.

Objet	Encours total des prêts consentis par la Société ou ses filiales (\$)	Encours total des prêts consentis par une autre entité (\$)
Achats d'actions	—	—
Autre	112 586	—

INTÉRÊTS DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est énoncé ci-dessous, à la connaissance de la direction, les personnes suivantes n'ont aucun intérêt important, direct ou indirect, dans des opérations importantes : (i) les administrateurs ou membres de la direction de la Société; (ii) les administrateurs ou membres de la haute direction de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; (iii) les administrateurs ou membres de la haute direction de Weston; ou (iv) toute personne détenant en propriété véritable, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

Au 16 mars 2026, Weston détenait en propriété véritable, directement et indirectement, un total de 614 768 382 actions ordinaires, soit environ 52,6 % des actions ordinaires alors en circulation; et M. Galen G. Weston, l'actionnaire majoritaire de Weston, était, directement et indirectement, propriétaire de 2 362 544 actions ordinaires, soit environ 0,20 % des actions ordinaires en circulation. De plus amples renseignements sur la Société se trouvent à l'adresse www.loblaw.ca et à l'adresse www.sedarplus.ca.

AUTRE INFORMATION

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La Société souscrit une assurance en faveur de ses administrateurs et de ses membres de la direction, et de ceux de ses filiales, couvrant les risques liés à l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance est partagée avec Weston. En 2025, la prime d'assurance annuelle de la Société, dont Weston a payé la moitié, était de 963 573 \$. La limite de couverture est de 200 millions de dollars par année, dans l'ensemble ou par événement. Aucune franchise ne s'applique aux administrateurs et aux membres de la direction et une franchise d'au plus 1 million de dollars s'applique à la Société.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La Société a une offre publique de rachat dans le cours normal des activités à la TSX, qui lui permet d'acheter et d'annuler au plus 59 800 244 actions ordinaires au cours du marché. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat que la Société a déposé auprès de la TSX, en communiquant avec la Société. Au 16 mars 2026, la Société a racheté un total de 31 312 264 actions ordinaires à des fins d'annulation au prix moyen pondéré de 59,33 \$ par action ordinaire aux termes de l'offre publique de rachat.

L'offre publique de rachat permet à la Société d'acheter des actions ordinaires de la Société auprès de Weston en vertu d'une convention de régime de disposition automatique afin que Weston conserve sa participation proportionnelle dans la Société. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat sera réduit du nombre d'actions ordinaires que la Société achète de Weston. Au 16 mars 2026, la Société a racheté un total de 14 778 978 actions ordinaires de Weston aux termes du régime de disposition automatique au prix moyen pondéré de 59,44 \$ par action ordinaire pendant la durée de l'offre publique de rachat en cours.

L'offre publique de rachat actuelle expire le 4 mai 2026. La Société a l'intention de déposer de nouveau l'offre publique de rachat et de demander à la TSX de prolonger la durée du régime de disposition automatique afin de couvrir la durée renouvelée de l'offre publique de rachat.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines des mesures financières dont il est question dans la présente circulaire, dont le BAIIA ajusté et le BAII ajusté*, constituent des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour en savoir plus sur l'emploi par la Société de mesures financières non conformes aux PCGR et le rapprochement de celles-ci, se reporter à la rubrique 16 « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion afférent au rapport annuel de 2025 de la Société, qui est intégrée par renvoi aux présentes et est accessible dans SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Comme cela est exposé de façon plus détaillée aux rubriques « Mesures de rendement du RICT de 2025 » et « Rendement lié aux UAR de 2023 » de la présente circulaire, le BAIIA ajusté et le BAII ajusté déclarés dans la présente circulaire tiennent compte de certains rajustements additionnels aux fins de l'établissement du rendement pour les besoins du RICT de 2025 et du rendement lié aux UAR de 2023, selon le cas, par comparaison au BAIIA ajusté et au BAII ajusté déclarés dans le rapport de gestion de 2025.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés cotées en bourse ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

**La marge du BAII porte le nom de « montant ajusté du résultat d'exploitation » dans le rapport de gestion de 2025 de la Société.*

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois applicables de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et elle est tenue de déposer des états financiers consolidés ainsi que des circulaires d'information auprès des différentes commissions des valeurs mobilières. La Société a déposé auprès de ces commissions des valeurs mobilières sa notice annuelle qui comprend, entre autres, toutes les déclarations exigées aux termes de l'Annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Il est possible d'obtenir des exemplaires de la dernière notice annuelle de la Société, de son rapport annuel de 2025 ou de la présente circulaire sur demande adressée au vice-président, relations avec les investisseurs de la Société, au 1 President's Choice Circle, Brampton (Ontario) L6Y 5S5.

L'information financière est fournie dans les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de la Société pour son dernier exercice clos. Il est également possible d'obtenir des renseignements complémentaires concernant la Société à l'adresse www.loblaw.ca et à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en participant aux réunions périodiques par conférence téléphonique. Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires sur Weston à l'adresse www.weston.ca et à l'adresse www.sedarplus.ca.

COMMUNICATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les actionnaires, les employés et les autres personnes intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil par l'entremise de l'administrateur principal indépendant en écrivant à l'adresse suivante :

Administrateur principal indépendant
a/s Vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire
Les Compagnies Loblaw Limitée
22 St. Clair Avenue East, Suite 2001, Toronto (Ontario) M4T 2S7

Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec l'administrateur principal indépendant pour proposer des candidatures à un poste d'administrateur.

APPROBATION DU CONSEIL

Le conseil a approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire aux actionnaires habilités à recevoir un avis de convocation à l'assemblée, à chacun des administrateurs, à l'auditeur externe de la Société et aux organismes gouvernementaux compétents.

Le vice-président exécutif, chef des services juridiques et secrétaire,

(signé) « Andrew Bunston »

Andrew Bunston
Toronto (Ontario)
Le 30 mars 2026

ANNEXE A

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Mandat du conseil d'administration

1. RÔLE

Le rôle du conseil est d'assurer la gouvernance et la gérance de Les Compagnies Loblaw Limitée (la « Société »), c'est-à-dire revoir la stratégie de l'entreprise, confier à la direction la responsabilité d'atteindre les objectifs visés par cette stratégie, établir les limites des pouvoirs qui sont délégués à la direction et surveiller le rendement par rapport aux objectifs fixés. Dans le cadre de son rôle, le conseil revoit régulièrement les plans stratégiques de la direction afin de s'assurer qu'ils demeurent adaptés à l'environnement commercial en évolution dans lequel la Société exerce ses activités. Le conseil supervise l'approche de la Société en matière de gouvernance, de planification de la relève, de structure du capital, de finances, de gestion des risques, de questions liées à la conformité et à l'éthique, de contrôle interne à l'égard de l'information financière, de contrôles et de procédures de communication de l'information, de questions environnementales, sociales et de gouvernance, et de systèmes d'information. Dans le cadre de sa supervision, le conseil évalue s'il est raisonnable ou non de conclure, après examen et discussion avec la direction et l'auditeur externe, que la Société présente de manière juste et précise l'information financière et toute autre information aux actionnaires, aux autres intervenants et au public. Le conseil est tenu de nommer les membres de la direction. Le conseil s'assure de l'intégrité des membres de la direction générale, que la Société se conforme à l'éthique et à la loi, et que la direction générale maintient une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

2. RESPONSABILITÉS

Afin de s'assurer qu'il s'acquitte de son rôle, le conseil, ou tout comité mandaté par le conseil, surveillera ce qui suit :

a. Objectifs stratégiques, rendement de l'entreprise, objectifs de rendement et politiques organisationnelles

Le conseil évaluera et, s'il le juge souhaitable, il approuvera les grands objectifs stratégiques et les valeurs par rapport auxquels le rendement de l'entreprise sera évalué. À cette fin, le conseil prendra les mesures suivantes :

- Fixer, à l'occasion, les critères appropriés sur lesquels le rendement sera évalué et fixer les objectifs stratégiques de l'entreprise dans ce contexte.
- Surveiller et évaluer le rendement par rapport aux objectifs stratégiques de l'entreprise.
- Approuver les stratégies à long terme.
- Examiner et approuver les plans stratégiques et opérationnels de la direction afin de s'assurer qu'ils correspondent aux objectifs à long terme.
- Encadrer l'élaboration, l'exécution et la réalisation des plans stratégiques de la Société et des politiques opérationnelles qui encadreront les activités de la direction.
- Approuver les opérations importantes, y compris les acquisitions, les ventes d'actifs ou d'actions, et les financements.
- Examiner et approuver la politique de la Société en matière de dividendes et approuver leur versement.
- Approuver les cibles et les budgets par rapport auxquels sera évalué le rendement de l'entreprise et des hauts dirigeants.

b. Questions relatives aux finances et au capital

- Revoir, avec la direction, la structure de capital visée par la Société et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Revoir, avec la direction, le bilan consolidé de la Société, notamment les liquidités, les investissements et l'endettement, et recevoir des rapports périodiques à ce sujet.
- Recevoir des rapports périodiques de la part des agences de notation et des comptes rendus de discussions ou de communications importantes avec les agences de notation.

c. Rémunération des hauts dirigeants et planification de la relève

- S'assurer de la justesse du mode de rémunération de tous les hauts dirigeants et des autres cadres et veiller à ce qu'une partie de la rémunération des hauts dirigeants soit adéquatement liée au rendement de l'entreprise.
- S'assurer qu'un processus est mis en place pour la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la planification de la relève des membres de la direction générale.

d. Délégation de l'autorité de gestion au président et chef de la direction

- Déléguer au président et chef de la direction le pouvoir de gérer et de superviser l'entreprise de la Société et de prendre des décisions dans le cours normal des activités et des affaires internes de la Société qui ne relèvent pas spécifiquement du conseil, conformément aux modalités relatives à la délégation des pouvoirs.
- Établir les limites, s'il y a lieu, que doivent respecter les hauts dirigeants dans l'exercice des pouvoirs qui sont délégués à la direction.

e. Communication de l'information financière

- Superviser l'exécution des obligations de la Société en ce qui a trait à la communication et la présentation de l'information financière en conformité avec les lois applicables.
- Approuver, après examen et discussion avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers, le rapport de gestion et les déclarations y afférentes de la Société.
- S'assurer que la Société se conforme aux exigences en matière d'audit, de comptabilité et de déclaration applicables, notamment sur le plan du contrôle interne de la communication de l'information financière et des contrôles et des procédures en matière de communication.

f. Programme de gestion du risque d'entreprise

- Superviser le programme de gestion du risque d'entreprise de la Société, y compris son élaboration et sa structure, et l'évaluation de son efficacité.
- Approuver la politique de gestion du risque d'entreprise de la Société, l'énoncé de tolérance au risque, et l'approche de la direction en matière de gestion du risque d'entreprise ainsi que ses pratiques d'atténuation des risques, y compris le repérage, l'évaluation et l'atténuation des risques principaux. S'assurer du contrôle efficace de la gestion des risques individuels par le conseil ou par le comité de la gestion des risques et de la conformité grâce aux rapports périodiques qu'il recevra de la part du président du comité ou de la direction, selon le cas.
- Déléguer, selon les besoins, au comité de la gestion des risques et de la conformité la supervision de l'élaboration et de la structure de la gestion du risque d'entreprise, l'évaluation de son efficacité et la surveillance des risques principaux.

g. Opérations entre apparentés

- Approuver toutes les opérations entre apparentés d'envergures proposées ainsi que les opérations entre apparentés dont la gestion n'est pas assurée par un « comité spécial » composé d'administrateurs indépendants, conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable.

h. Communications externes

- S'assurer que la communication entre le conseil et les actionnaires de la Société, les autres parties intéressées et le public est efficace.
- Au moins chaque année, en collaboration avec le comité d'audit, passer en revue et approuver tout changement important apporté à la politique en matière de divulgation de la Société.

i. Gouvernance

- Élaborer une série de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance et en assurer le respect.
- Nommer un administrateur principal indépendant qui guidera le conseil et les administrateurs indépendants; il assurera notamment la présidence des assemblées ou des réunions des administrateurs non membres de la direction et consulera le président du conseil et le président et chef de la direction relativement à toute question traitée lors de ces réunions.
- S'assurer que les administrateurs indépendants tiennent des réunions ordinaires hors la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants.
- Sur la recommandation du comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération, approuver la nomination des administrateurs ou formuler des recommandations quant à l'élection des candidats à un poste d'administrateur lors de l'assemblée annuelle des actionnaires.
- Établir, adopter et évaluer régulièrement les descriptions de poste du président du conseil, du président et chef de la direction, de l'administrateur principal et du président de chacun des comités du conseil.
- Évaluer l'efficacité et le rendement du conseil et de ses comités et de chacun de ses membres.
- Superviser la prise de décisions importantes en matière de rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs.

j. Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « enjeux ESG »), comportement éthique et conformité

- Superviser et surveiller l'approche, les politiques et les pratiques de la Société par rapport aux enjeux ESG
- Sur la recommandation du comité de la gestion des risques et de la conformité et du comité d'audit, approuver le rapport annuel sur les enjeux ESG de la Société
- Superviser les mesures prises par la direction afin de s'assurer que les cadres supérieurs maintiennent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.
- Évaluer et approuver un code de conduite écrit applicable aux employés, aux membres de la direction et aux administrateurs de la Société et en assurer le respect.
- Recevoir des rapports réguliers sur les questions de conformité et d'éthique de la Société.

k. Intelligence artificielle (« IA »)

- Superviser la stratégie de la Société relative aux procédés et aux politiques visant à traiter des risques entourant l'utilisation de l'IA dans les activités et les opérations de la Société, et surveiller les changements réglementaires et technologiques pertinents ainsi que l'évolution du marché.

3. COMPOSITION

Le conseil se compose majoritairement d'administrateurs indépendants. À cette fin, un administrateur est qualifié d'indépendant s'il l'est au sens qui est attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, dans leur version modifiée de temps à autre. Le conseil est responsable de la composition et de l'organisation du conseil, ce qui comprend : la détermination du nombre, des qualifications et de la rémunération des administrateurs; les considérations relatives à la diversité; la détermination du nombre de réunions du conseil; la détermination du quorum; et les procédures relatives aux réunions.

4. COMITÉS

Le conseil peut établir des comités du conseil s'il est nécessaire ou prudent de le faire. Il peut déléguer à ces comités des enjeux qui relèvent du conseil, y compris l'approbation de la rémunération du conseil et de la direction, la réalisation d'évaluations de rendement et l'encadrement des contrôles internes; toutefois, le conseil conserve une fonction d'encadrement et la responsabilité ultime à l'égard de ces enjeux et de toutes les autres responsabilités qui ont été déléguées. Le conseil a constitué les comités suivants et leur a délégué les pouvoirs et les responsabilités qu'il approuve à l'occasion :

- le comité d'audit (composé uniquement d'administrateurs indépendants);
- le comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération (entièrement composé d'administrateurs indépendants);
- le comité de la gestion des risques et de la conformité (dont au plus un membre est un administrateur non indépendant);
- le comité des soins aux patients et de la qualité (dont au plus un membre est un administrateur non indépendant).

Le conseil offrira un cadre de discussion pour traiter toutes les questions sur lesquelles se penchent les comités. Les circonstances peuvent justifier la constitution de nouveaux comités, la dissolution des comités en place ou la redistribution des pouvoirs et des responsabilités entre les comités. Les pouvoirs et les responsabilités de chaque comité sont énoncés dans un mandat écrit approuvé par le conseil. Chaque mandat est revu par son comité respectif au moins chaque année et est soumis à l'approbation du conseil avec les modifications proposées par le comité. Chaque président d'un comité fait rapport au conseil sur les questions importantes sur lesquelles il s'est penché lors de la prochaine réunion du conseil suivant la réunion du comité.

5. ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE

Avec la collaboration du comité de la gouvernance, de la gestion des talents et de la rémunération, le conseil s'assure que tous les administrateurs ont accès à un programme d'orientation complet et à de la formation continue en lien avec leurs fonctions, leurs responsabilités, les activités de la Société et les habiletés qu'ils doivent avoir pour s'acquitter de leur rôle d'administrateur.

6. PARTICIPATION DANS LES CAPITAUX PROPRES DES ADMINISTRATEURS

Le conseil veille au respect par les administrateurs de la politique d'actionnariat de la Société.

7. RECOURS AUX SERVICES D'EXPERTS

Le conseil peut retenir les services de conseillers professionnels, notamment d'experts juridiques, comptables ou d'autres experts, aux frais de la Société, selon ce qu'il juge nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

8. EXAMEN ET APPROBATION

Le conseil examine et approuve le mandat du conseil d'administration chaque année.

ANNEXE B

PROPOSITION D'ACTIONNAIRES

La proposition d'actionnaires ci-après a été soumise aux fins d'examen par BC General Employees' Union. La proposition et la déclaration à l'appui de celle-ci sont présentées ci-dessous.

Proposition

L'abordabilité des denrées alimentaires est un enjeu économique et social crucial au Canada. Les hausses historiques des prix des aliments exercent une pression constante sur le budget des ménages. Un sondage récent montre que l'abordabilité des denrées alimentaires est la principale préoccupation des Canadiens¹, et le *Rapport annuel sur les prix alimentaires* prévoit une hausse des prix des aliments de quatre à six pour cent en 2026².

Les Compagnies Loblaw Limitée, en tant que principal détaillant en alimentation au Canada, est au service de millions de clients dans plus de 2 400 magasins sous des bannières telles que Loblaws, No Frills et Real Canadian Superstore. Ces dernières années, la Société a fait l'objet d'une surveillance accrue sur le plan réglementaire, juridique et réputationnel en raison d'allégations de pratiques anticoncurrentielles et d'inflation des prix des produits alimentaires.

Loblaw a également fait l'objet d'une surveillance étroite en raison de son recours à des contrôles de l'utilisation de la propriété foncière qui, selon le Bureau de la concurrence, peuvent priver les consommateurs des avantages de la concurrence, notamment de prix aussi bas que possible, d'un plus grand choix et d'innovation. Ces contrôles comprennent l'utilisation de clauses restrictives et de clauses d'exclusivité qui limitent les entreprises pouvant exercer des activités sur certains terrains et les produits pouvant être vendus par les concurrents, ou qui empêchent purement et simplement l'ouverture d'épiceries concurrentes. Des clauses restrictives sont également appliquées aux titres de propriété afin d'exclure de futurs concurrents. Selon une enquête de CBC Marketplace, Loblaw a interdit à ses concurrents de s'installer à moins de cinq kilomètres de tout terrain que le propriétaire possède et a interdit à un magasin à un dollar de vendre de grandes marques à titre de ventes à perte³.

En 2024, le Bureau a obtenu des ordonnances judiciaires pour faire progresser les enquêtes sur les contrôles de propriété, y compris concernant Loblaw, signalant un risque réglementaire important et la possibilité que des mesures coercitives ou des modifications législatives soient mises en vigueur dans l'avenir⁴. Le Manitoba a promulgué une loi obligeant les épiciers à enregistrer les contrôles de propriété⁵ et a retiré des contrôles de propriété, dont certains appartenant à Loblaw⁶. L'Alberta envisage d'adopter des mesures législatives similaires⁷.

En 2025, Loblaw s'est engagée à mettre fin aux contrôles de propriété en déclarant qu'elle n'imposerait aucune clause restrictive sur les terrains qu'elle vend, qu'elle lèverait les clauses restrictives sur les terrains vendus antérieurement et qu'elle limiterait la portée et la durée des clauses d'exclusivité des baux commerciaux dont elle est le locataire. Selon les informations communiquées, Loblaw n'aurait supprimé les contrôles que sur 150 propriétés et aurait indiqué que son engagement à en supprimer davantage dépendait de la décision d'autres détaillants épiciers de faire de même. Les investisseurs craignent que l'engagement de Loblaw ait, dans la pratique, pour effet de limiter et non pas de supprimer l'exclusivité aux termes des baux, et que cet engagement manque de précision, d'échéanciers clairement définis, et ne fasse pas état de la stratégie de la Société dans les cas où elle est propriétaire véritable ou copropriétaire d'actifs immobiliers, par exemple par l'intermédiaire de Propriétés de Choix.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT : Les actionnaires demandent au conseil d'administration de Les Compagnies Loblaw Limitée de rendre publics, à un coût raisonnable et sans divulguer de renseignements exclusifs, les progrès réalisés par la Société pour mettre fin aux contrôles de propriété, notamment de faire ce qui suit :

- Indiquer combien de propriétés font actuellement l'objet de contrôles et quel est l'échéancier pour mettre fin aux contrôles restants.
- Clarifier la stratégie de la Société en matière de contrôle de propriété dans les cas où Loblaw est le propriétaire véritable ou le copropriétaire d'actifs immobiliers, y compris avec qui les baux sont conclus et quand les contrôles seront éliminés. Cette analyse devrait préciser si, et le cas échéant, de quelle façon, la convention d'alliance stratégique entre Loblaw et Propriétés de Choix a une incidence sur la fin des contrôles de propriété.

¹ <https://www.ctvnews.ca/canada/article/a-punch-in-the-gut-why-food-costs-have-become-canadians-top-worry/>

² https://cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/sites/agri-food/FINAL%20E%20low.res%20DAL_PRICE_REPORT_2026.pdf

³ <https://www.cbc.ca/news/canada/grocery-giants-control-9.7055067>

⁴ <https://www.canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2024/06/le-bureau-de-la-concurrence-fait-progresser-ses-enquetes-sur-lutilisation-des-controles-de-propriete-par-sobeys-et-loblaw.html>

⁵ <https://www.cbc.ca/news/canada/grocery-giants-control-9.7055067>

⁶ <https://news.gov.mb.ca/news/index.fr.html?item=71917>

⁷ <https://web2.gov.mb.ca/bills/43-2/b031f.php>

Cette proposition raisonnable pourrait aider les actionnaires à évaluer si les pratiques actuelles permettent de gérer efficacement les risques et sont conformes aux attentes des organismes de réglementation et des consommateurs, de même que si elles sont compatibles avec la création de valeur à long terme. Nous encourageons les investisseurs à voter en faveur de cette résolution.

Recommandation de vote et réponse du conseil

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition d'actionnaires.

Le conseil et la direction reconnaissent que l'abordabilité des denrées alimentaires et la concurrence sont des enjeux importants pour les Canadiens et pour la santé à long terme du secteur de l'épicerie. La Société maintient en vigueur des politiques, des structures de gouvernance et des méthodes de surveillance liés à ses ententes de propriété et de location immobilière, qui font l'objet d'un examen régulier par la direction et le conseil. La Société s'engage à exercer ses activités d'une manière qui favorise la concurrence sur les marchés, respecte les lois applicables et s'aligne sur l'évolution des attentes des organismes de réglementation et des consommateurs.

Dans le passé, les contrôles de propriété étaient utilisés non seulement par les détaillants épiciers, mais aussi par l'ensemble des détaillants, afin de protéger les investissements en capital importants nécessaires à l'expansion des réseaux de magasins. En octobre 2024, la Société a déclaré publiquement que tous les détaillants épiciers devraient éliminer l'utilisation des contrôles de propriété. En février 2025, la Société a en outre annoncé son engagement ainsi qu'une série de mesures qu'elle met en œuvre activement en vue d'éliminer les contrôles de propriété dans le secteur de l'épicerie. Depuis cette annonce, la Société (i) a renoncé à plus de 150 clauses restrictives et clauses d'exclusivité aux termes de baux, un nombre qui continuera d'augmenter en réponse aux demandes reçues de tiers et à l'examen continu que fait la Société de son portefeuille, (ii) a accordé de nombreuses renonciations et exceptions à ses clauses d'exclusivité aux termes de baux en vigueur, (iii) a cessé d'appliquer la limitation du rayon de concurrence, et (iv) a adhéré aux lignes directrices du Bureau de la concurrence sur le contrôle de propriété dans toutes les nouvelles clauses d'exclusivité des baux. Bien que les registres passés des systèmes d'enregistrement des titres de propriété immobilière ne reflètent pas toujours ces changements, le Bureau de la concurrence a vérifié ces mesures proactives prises par la Société et a déclaré publiquement que l'engagement de la Société à modifier ses pratiques constituait une étape importante pour la concurrence dans le secteur de l'épicerie canadien. Même si les concurrents continuent de recourir largement aux contrôles de propriété, la Société continuera de faire pression en faveur de réformes à l'échelle du secteur, dans l'intérêt des consommateurs.

Le conseil d'administration estime qu'aucune information supplémentaire ne permettrait aux actionnaires de mieux comprendre le profil de risque ou l'orientation stratégique de la Société, ni n'accélérerait les progrès déjà réalisés dans les travaux importants en cours pour remédier aux contrôles de propriété. Le conseil d'administration estime que les informations publiques existantes de la Société concernant les contrôles de propriété décrivent de manière appropriée sa démarche, ses priorités et ses progrès, et qu'elles permettent aux actionnaires de mieux comprendre la manière dont ces questions sont gérées.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition d'actionnaires.

Les Compagnies
Loblaw
Limitée